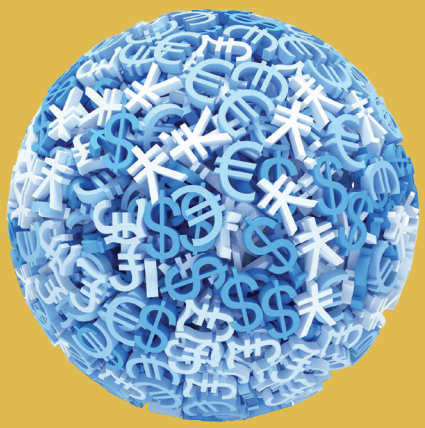
QUELLE PLACE POUR LES ESPÈCES DANS UN ENVIRONNEMENT NUMÉRISÉ ?



Étude Partelya Consulting
réalisée par
Andréa Toucinho,
Directrice Études,
Prospective et Formations

Septembre 2026

Partelya
CONSULTING

QUELLE PLACE POUR LES ESPÈCES DANS UN ENVIRONNEMENT NUMÉRISÉ ?

Étude Partelya Consulting
réalisée par
ANDRÉA TOUCINHO,
Directrice Études,
Prospective et Formations

Septembre 2026

Partelya
CONSULTING

Toute diffusion ou reproduction sans l'autorisation
du cabinet Partelya Consulting est interdite

L'AUTEUR



ANDRÉA TOUCINHO

Diplômée des Universités de Paris IV Sorbonne et Paris II Panthéon Assas, Andréa Toucinho démarre sa carrière dans la presse professionnelle banque et moyens de paiement en 2008 en tant que journaliste, Rédactrice en chef puis Directrice des Rédactions du pôle banque et paiement Publi-News puis NewsCo Group. Après dix années d'activité dans le secteur en tant que journaliste et conférencière spécialisée sur ces marchés, elle rejoint le cabinet ADN'co en 2018 en tant que consultante moyens de paiement et services financiers et réalise à ce titre le livre blanc « Instant Payment : quelle nouvelle donne pour le marché des paiements ? ». Country Ambassador for France de l'European Women Payments Network (EWPN), elle est depuis janvier 2019 Directrice Études, Prospective et Formations du cabinet Partelya Consulting et pilote à ce titre le pôle d'intelligence stratégique du cabinet avec des actions en France et à l'international. Elle publie en 2019 un nouvel ouvrage sur le thème : « Les Nouveaux Enjeux de la Sécurité des Paiements » et est co-auteur de l'ouvrage international « The PayTech Book » paru en janvier 2020. À cette même période, elle est citée, par l'organisation britannique Harrington Starr, parmi les cinquante leaders les plus inspirants de l'industrie. En 2020, elle réalise une nouvelle étude sur le thème « Dématérialisation du paiement & évolutions du parcours d'achat : quelles perspectives ? » et rejoint l'Advisory Board du salon Merchant Payments Ecosystem (MPE). En 2021, elle publie l'étude « Open banking : quelle structuration du marché des paiements ? » et contribue au livre blanc de l'Association du Paiement sur la digitalisation des tickets de caisse. En 2022, 2023, 2024 et 2025, elle publie respectivement les études « Request-to-pay : enjeux et perspectives pour l'Europe des paiements », « Paiement & inclusion numérique : état de l'art », « Central Bank Digital Currency : quels défis pour le secteur des paiements ? », et « Buy Now Pay Later : quels enjeux pour le marché des paiements ? ». Elle est également nommée en 2024 et 2025 « Ambassador » par les organisateurs du MPE. En 2026, elle est citée par la société Norb'r parmi les « Top 20 Leading Women Voices in UK – EU Payments ».

REMERCIEMENTS

Le contenu de cet ouvrage n'aurait pas été aussi riche sans les contributions des professionnels du secteur ayant accepté de répondre à nos questions, permettant d'analyser la problématique au plus près des enjeux du terrain.

Nous remercions particulièrement* :

- **Grégoire Basquin**, Senior Director Banking West Europe, Diebold Nixforf
- **Stéphane Bourdin**, Directeur Chèque et Fiduciaire, La Banque Postale
- **Amélie de Miscault**, Payment & Cash Management Leader, Decathlon
- **Raymond de Pastor**, Chef du service des études fiduciaires, Banque de France
- **Christophe Dewaele**, Coordinateur de projets service trésorerie, Auchan Retail International
- **Pauline Dujardin**, Déléguée générale, Fédération d'associations Crésus
- **Arnaud Fredon**, Sales Executive Banking, Diebold Nixdorf
- **Michel Gonzalez**, Délégué général de l'Association du Paiement et Secrétaire de l'Association française des prestataires d'automates bancaires (AFPAB)
- **Stéphane Jacquart**, Trésorier adjoint, Auchan Retail France
- **Cathie-Rosalie Joly**, Avocat fondateur, Neolexya
- **Ananda Kautz**, Responsable de l'Innovation, des Paiements et du Numérique, Association des banques et banquiers du Luxembourg (ABBL)
- **Mireia Llambrich**, Financial Services Policy Officer, BEUC – The European Consumer Organisation
- **Dirk Mayer**, Head of Anti-Fraud consultants, Risk Ident
- **Teresa Mesquita**, Chief Operating Officer (COO), SIBS
- **Jean-Baptiste Moiroud**, Adjoint au chef de bureau « services bancaires et moyens de paiement », Direction Générale du Trésor (DG Trésor)
- **Hervé Mondange**, Juriste, Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC)
- **Loÿs Moulin**, Directeur Projets et Marketing, Cartes Bancaires CB
- **Bernard Nicolay**, Adjunct Professor and Academic Director, Solvay Brussels School of Economics and Management
- **Didier Noellec**, Chief Product Owner ATM, Worldline
- **Charlotte Pagot**, Secrétaire générale, Mercatel

- **Barbara Pelliccione**, Responsabile Ufficio Sistemi e Servizi di pagamento, Associazione Bancaria Italiana (ABI)
- **João Pires**, Coordinateur de la division juridique et digitale, Associação Portuguesa de Bancos (APB)
- **Vinay Pranjivan**, Senior Economist, Advisor in Consumer Protection for Financial Services, DECO – Associação Portuguesa para a Defesa do Consumidor
- **Jérôme Raguénès**, Directeur du numérique, des paiements et de la résilience opérationnelle, Fédération bancaire française (FBF)
- **David Roche**, Avocat associé, cabinet Jeantet
- **Fernando Rodriguez Ferrer**, Deputy Director General of International Expansion, Bizum
- **David Sabban**, Adjoint au chef de bureau « services bancaires et moyens de paiement », Direction Générale du Trésor (DG Trésor)
- **Adriana Saitta**, Directrice des paiements, La Banque Postale
- **Michel Tresch**, Président d'USP Valeurs
- **Eric van Zurk**, Head of Customer Payments, Auchan Retail
- **Marc Weiss**, Directeur Solutions de Paiement – Crédit Mutuel Alliance Fédérale

[*] *Classement réalisé par ordre alphabétique sur la base de la première lettre du nom de famille*

ÉDITORIAL

Quelle place pour les espèces dans un environnement numérisé ?



Dans une économie contemporaine axée sur le numérique, les moyens de paiement électroniques (carte, virement, prélèvement, paiement mobile…) semblent avoir le vent en poupe et de beaux jours devant eux. Néanmoins, bon nombre de consommateurs européens accordent une attention particulière au maintien de l'accès aux espèces, considérées à la fois comme un instrument inclusif par essence et un outil propice à la gestion des dépenses dans un contexte de crise économique. Dès lors, quel équilibre définir entre la modernisation des transactions – de plus en plus axées sur l'instantanéité et la dématérialisation – et le maintien de l'utilisation des espèces ?

Certains écosystèmes nationaux travaillent depuis longtemps sur ce sujet, à l'image de la France qui œuvre au maintien d'une filière fiduciaire solide, ou encore de pays très matures en matière de numérique (Suède, Luxembourg) qui ont revu leur stratégie de « full digital » pour accorder une place à ce moyen de paiement. Au niveau paneuropéen, les institutions semblent également convaincues de l'intérêt du maintien de ce moyen de paiement et de la pertinence d'une complémentarité entre les différents outils transactionnels. Cette situation fait émerger plusieurs interrogations primordiales pour l'avenir des paiements en Europe :

• Comment évolue l'usage des espèces en Europe et quelle est la place de ce moyen de paiement dans les stratégies définies par les écosystèmes nationaux ?

• Quels sont les enjeux de la filière fiduciaire à ce jour - en termes de logistique, de coût, de sécurité, ou encore de législation - et comment y répondre dans un contexte axé sur le renforcement des usages numériques ?

• Comment évolue l'accès aux espèces en Europe et comment assurer son maintien ?

• Quels seront, demain, les cas d'usage propices à l'utilisation des espèces et comment assurer une complémentarité entre cet outil et des instruments de plus en plus innovants comme les wallets ou encore le futur euro numérique ?

Cette étude réalisée par Partelya Consulting propose une analyse de l'évolution de l'utilisation des espèces en France et en Europe ainsi que des multiples enjeux caractérisant cet outil à l'aune des travaux et réflexions sur l'évolution des paiements.

ANDRÉA TOUCINHO,
Directrice Études,
Prospective et Formations,
Partelya Consulting

PRÉAMBULE

L'accès et l'acceptation des espèces: un enjeu phare de l'évolution de l'Europe des paiements

L'évolution de la société vers une économie digitalisée ne semble remettre nullement en cause le rôle des espèces dans le quotidien des Européens. Ainsi, la Banque centrale européenne (BCE) et les banques centrales nationales de la zone euro continuent d'œuvrer au maintien et au développement de la filière fiduciaire, parallèlement aux travaux réalisés sur la filière scripturale. Concrètement, les institutions de l'UE continuent de s'engager à ce que les espèces restent largement disponibles et acceptées au sein de la zone euro.

Forte d'environ 120 000 succursales d'établissements de crédit et de plus de 260 000 distributeurs automatiques, la zone euro dispose d'un réel maillage permettant d'assurer le maintien et le développement de la filière fiduciaire. A cette infrastructure conséquente s'ajoute un cadre juridique spécifique : le cours légal des espèces en euro qui garantit l'accessibilité et l'acceptation des billets et des pièces en euro. Objectif : permettre aux consommateurs un accès efficient et efficace à leur argent. Selon les régulateurs européens, assurer un accès facile et pratique aux espèces permettra de préserver leur cours légal et de garantir qu'elles continuent d'être utilisées au quotidien. Cela s'ajoute à un autre constat : les choix des consommateurs en matière de paiement peuvent dépendre de la facilité de retirer de l'argent de leurs comptes bancaires. Il incombe donc à chaque pays de la zone euro de veiller à ce que les particuliers et les entreprises disposent sur l'ensemble de son territoire, aussi bien dans les zones urbaines que rurales, d'un accès suffisant et effectif aux espèces, toutes valeurs confondues.

Le rôle de l'Eurosystème

Les espèces émises par les banques centrales nationales sont distribuées aux banques commerciales pour leur permettre de répondre aux besoins de leurs clients. La BCE et les banques centrales nationales analysent le niveau des services de caisse dans l'ensemble de la zone euro afin d'identifier d'éventuelles insuffisances.

À titre d'exemple, la BCE a élaboré une méthodologie commune pour évaluer l'accès des habitants de la zone euro aux services de caisse tels que les distributeurs automatiques et les agences bancaires. Les pays de la zone euro peuvent, le cas échéant, adopter des lois imposant aux banques commerciales et à d'autres établissements d'assurer un accès suffisant et effectif aux espèces.

L'Eurosystème a également établi des règles qui permettent aux banques commerciales de remettre en circulation les billets de manière efficace, limitant ainsi les coûts liés à leur traitement. En outre, les banques centrales nationales conservent des réserves en espèces suffisantes pour faire face à toute augmentation soudaine et imprévue de la demande de billets, par exemple dans le cas d'une crise ou d'une interruption temporaire des services de paiement électronique.

Source : www.ecb.europa.eu

Et de fait, rappelons ainsi qu'en plus d'être appréciées par les consommateurs européens, les espèces disposent de nombreux avantages tangibles confirmés dans le contexte actuel, et notamment leur caractère inclusif, l'anonymat qui les caractérise (et qui semble apprécié par bon nombre d'utilisateurs) et leur valeur en termes de résilience, par exemple dans un contexte de crise énergétique comme la panne d'électricité survenue en péninsule Ibérique en 2025.

Néanmoins, maintenir et développer la filière fiduciaire ne se limite pas aux seules actions des institutions : au sein de différents écosystèmes nationaux, comme en France, les comités spécialisés entendent accorder une large place aux espèces dans les réflexions sur l'avenir des paiements, preuve que la complémentarité des outils et la liberté de choix pour le consommateur final sont de mise.

Enfin, citons également l'évolution des modalités d'accès aux espèces. Parallèlement aux DAB/GAB historiquement prévus à cet effet, l'écosystème européen prévoit plusieurs alternatives, notamment :

• **Le retrait d'espèces avec achat ou « cash back »** : également appelé « avance en espèces », ce service permet, lors du passage en caisse, d'ajouter le montant que le consommateur souhaite retirer au montant de l'achat, puis de payer par carte ou via wallet et de recevoir la somme demandée en espèces

• **Le retrait sans achat ou « cash-in-shop »** : ce service permet de retirer de l'argent de son compte bancaire dans les commerces, sans avoir à réaliser d'achat

David Sabban et Jean-Baptiste Moiroud, DG Trésor : « Les espèces créent de l'activité et sont essentielles à certains univers de consommation »



Jean-Baptiste Moiroud



David Sabban

Comment la Direction Générale du Trésor travaille-t-elle sur le sujet des espèces ?

Jean-Baptiste Moiroud : Le sujet des espèces fait référence à deux thématiques : les billets et les pièces. Les billets sont émis par la Banque centrale européenne (BCE), tandis que les pièces sont émises par les Etats membres, afin d'avoir des faces nationales. Ainsi, l'Etat fait produire les pièces par la Monnaie de Paris et empoche le seigneuriage, à savoir la différence entre la valeur faciale et le coût de fabrication d'une pièce (ce gain net étant de 1,70€ pour une pièce de 2€). La Banque de France et les banques commerciales sont les acteurs clefs du dispositif, par la mise en circulation et la bonne distribution de ces valeurs. Parmi les principaux enjeux que nous identifions, à l'heure actuelle, sur le sujet des espèces, figurent notamment :

• La forte attraction des citoyens pour ce moyen de paiement et la préservation de leur liberté de choix : même si l'utilisation transactionnelle des espèces tend à diminuer, il existe une forte demande notamment à des fins de thésaurisation (même si c'est peu le cas en France) et un réel besoin des consommateurs sur ce moyen de paiement, qui véhicule une notion de liberté ;

• L'inclusion financière : le caractère physique des espèces permet la participation de tous, y compris les plus fragiles, à l'activité économique. Si 99%[1] des Français disposent d'un compte bancaire, plusieurs centaines de milliers de personnes n'en ont pas et nous devons avoir une politique publique qui prend en compte ces situations de précarité ;

• L'éducation financière : les espèces permettent à tous d'apprendre la construction d'un budget. La méthode des enveloppes en cash (aussi appelée cash stuffing) est une technique simple de gestion du budget qui consiste à répartir son argent liquide dans différentes enveloppes correspondant à des catégories de dépenses. Elle donne une vision concrète de l'argent restant et permet un meilleur contrôle des dépenses impulsives ;

• La robustesse : en cas de crise, les espèces sont le seul moyen de paiement capable de fonctionner sans électricité ou télécommunications. A Mayotte, après

[1] *Source : Observatoire de l'Inclusion Bancaire*

le passage du cyclone Chido, en décembre 2024, le retour rapide de l'accès aux espèces a permis de rassurer la population et la panne de courant ibérique du 28 avril 2025 invite à la prudence.

• L'aménagement du territoire : la question de l'évolution des agences bancaires et des DAB est très présente dans les travaux et réflexions des parlementaires. L'accès aux espèces joue un rôle important dans l'aménagement du territoire, car la présence ou l'absence de distributeurs automatiques et de services bancaires influence l'attractivité, la vitalité économique et l'égalité entre les zones urbaines et rurales. Nous avons une très bonne couverture en France et ce, sans aucune contrainte réglementaire en la matière. La question est surveillée avec une très grande attention car les nombreuses propositions de loi déposées démontrent l'intérêt porté.

David Sabban : Le sujet des espèces fait également l'objet d'une réelle discussion avec les acteurs privés et les industriels du fiduciaire afin d'assurer que le cadre réglementaire est adapté aux nouvelles pratiques. A titre d'exemple, je citerai la mutualisation des DAB, qui a suscité de nombreux travaux et réflexions.

Jean-Baptiste Moiroud : N'oublions pas également la dimension européenne des espèces, avec un règlement communautaire qui encadre les faces nationales des pièces en euro, lesquelles sont soumises à l'approbation du Conseil de l'UE. A titre d'illustration, je citerai le cas des pièces commémoratives qui doivent faire l'objet d'une validation de l'UE.

Ce moyen de paiement est caractérisé par un cadre réglementaire spécifique en France, notamment le sujet du cours légal. Pourriez-vous nous en dire plus ? Comment cette législation a-t-elle vocation à évoluer ?

Jean-Baptiste Moiroud : Le cours légal des espèces est défini à l'article 1343-3 du Code civil et la sanction en cas de refus d'acceptation des espèces est prévue à l'article R. 642-3 du Code pénal. Les commerçants ne peuvent pas refuser un paiement en espèces. Néanmoins, plusieurs décisions de la Chambre criminelle de la Cour de cassation ont indiqué que « des impératifs techniques peuvent commander l'emploi de certains moyens de paiement parmi ceux ayant cours légal sans pour autant que l'impossibilité d'utiliser certaines pièces ou billets puisse être considérée comme constituant le refus sanctionné par l'article R. 642-3 du nouveau Code pénal » ou « que le développement d'une criminalité organisée spécialisée dans le pillage des horodateurs » pouvait rendre nécessaire l'abandon du paiement en espèces (Cour de cassation - Chambre criminelle 11 juin 1992, 19 janvier 1994, 1er février 2000) : il peut y avoir des raisons légitimes de refuser les espèces, parmi lesquelles le sujet de la sécurité. C'est pourquoi certains commerces de nuit ou parcmètres peuvent n'accepter que les instruments numériques.

Concernant l'évolution législative du cours légal en Europe : cette disposition est effectivement intégrée dans le paquet « Monnaie unique » de la Commission européenne mais il n'y aura en réalité pas d'évolution tangible dans ce domaine au quotidien, l'idée étant de réaffirmer l'intérêt public des espèces, notamment à des fins d'inclusion, et éviter que le volet euro numérique ne fasse craindre leur disparition.

L'autre aspect central de la réglementation liée aux espèces est le volet sécurité, avec par exemple un plafonnement des paiements en espèces à 1 000 euros sur le territoire français. Pourriez-vous nous expliquer les fondements de cette législation et nous éclairer sur son évolution ?

Jean-Baptiste Moiroud : Cette législation date d'octobre 1940, avec pour objectif à l'époque de limiter l'inflation en réduisant la circulation de la monnaie fiduciaire[2]. Elle a été renforcée au lendemain des attentats de 2015, afin de lutter contre le financement du terrorisme. Mais l'idée de limiter la fraude fiscale est également présente dans cette décision. Avec le règlement AML (Anti-Money Laundering) européen, un plafond uniforme de 10 000 euros a été défini en Europe, mais le règlement permet que nous conservions notre plafond plus bas.

C'est-à-dire ? Qu'en est-il des autres Etats européens ? Ce plafonnement diffère actuellement d'un pays à l'autre. A-t-il vocation à être totalement homogénéisé ?

Jean-Baptiste Moiroud : Les paiements de détail étant très locaux et très culturels, il est difficile d'homogénéiser ce plafond au niveau européen.

David Sabban : Il convient de rappeler, en outre, que ce plafonnement du paiement en espèces est en réalité très ancien, et visait avant tout, auparavant, des objectifs de contrôle douanier et de lutte contre la fraude fiscale. De quoi confirmer qu'il est compliqué de définir des plafonds communs sur le paiement en espèces au niveau européen, chaque pays ayant ses propres habitudes en matière de paiement. D'autant que ces plafonds dépendent aussi des taux de criminalité relevés au sein des différents Etats.

Concernant les modalités d'accès à ce moyen de paiement, la législation a évolué avec la possibilité, pour les commerçants, de distribuer des espèces sous des modèles de « cash back » ou encore de « cash-in-shop ». Comment la DG Trésor a-t-elle tra-

[2] *L'interdiction des paiements en espèces : quelques observations juridico-historiques | Cairn.info*

vaillé sur ce sujet ? Qu'en est-il de son application en France ?

David Sabban : Le « cash back » et le « cash-in-shop » constituent de nouvelles modalités d'accès aux espèces ayant des spécificités réglementaires. Lors de la transposition de la Directive sur les services de paiement (DSP), un statut spécifique a été défini pour les commerçants souscrivant à ces usages : le statut de mandataire, qui est différent du statut d'agent de banque. Un plafond et un seuil ont été définis pour le « cash back », afin d'éviter le blanchiment de capitaux. Pour le « cash-in-shop », cet encadrement était déjà prévu. Dans le cadre des discussions sur la DSP3, il a été décidé d'instaurer un cadre facilité afin que les commerçants puissent proposer des espèces en dessous d'un certain seuil. Ainsi, ce sujet a été largement débattu au niveau des Etats européens avec des Etats aspirant à une législation minimale et d'autres voulant plus de sécurité face aux risques de faux monnayage et de blanchiment de capitaux. Actuellement, ces deux modalités d'accès aux espèces via les commerçants sont très complémentaires et présentes à plus ou moins grande échelle au sein des différents Etats européens. Les pays d'Europe de l'Est, par exemple, utilisent beaucoup ces alternatives car ils disposent de peu de DAB. En France, il existe un véritable équilibre entre ces nouvelles modalités d'accès et le maillage territorial existant sur le territoire.

Quelles sont les autres perspectives d'évolution de ce moyen de paiement, que ce soit en termes d'acceptation, de sécurité ou encore de distribution, au niveau français et européen ?

Jean-Baptiste Moiroud : Parmi les principales évolutions de la filière fiduciaire figure notamment la création d'une société commune entre plusieurs groupes bancaires pour moderniser et mieux gérer le parc de DAB. Crédit Mutuel, Société Générale et BNP Paribas ont créé la société 2SF. Nous observons une réelle politique de spécialisation dans le domaine de la gestion du fiduciaire avec des activités qui deviennent des sociétés à part entière. Cela s'explique notamment par le fait que le core business de la banque est la relation client et qu'il existe un véritable intérêt à réduire les coûts et à rationaliser la gestion des DAB. Mais ces DAB mutualisés permettent une expérience différenciée en fonction de la carte du porteur. N'oublions pas également que cette évolution contribue aussi au renouvellement complet du parc.
Autres évolutions tangibles : le lancement prochain d'une nouvelle gamme de billets, qui démontre la modernité des espèces et renforcera leur sécurité. Nous sommes attentifs au niveau des commissions d'interchange, qui financent la fourniture de DAB, afin d'éviter le comportement de passager clandestin de nouveaux acteurs qui n'ont pas de réseau.
Enfin, il y a une vraie modernisation de l'acceptation des espèces afin d'améliorer la sécurité des employés et d'éviter les braquages, comme on peut l'observer dans nos expériences personnelles chez certains acteurs du commerce et de l'artisanat comme les boulangeries. Plusieurs sociétés proposent par exemple des caisses automatiques pour l'encaissement des espèces en point de vente sans manipulation et avec une exactitude comptable.

Concernant les DAB, observez-vous en France une réflexion sur l'évolution des services proposés comme c'est le cas dans d'autres Etats européens où les DAB peuvent par exemple servir au paiement des factures et des impôts ?

Jean-Baptiste Moiroud : Cette réflexion n'est pas présente en France pour la simple et bonne raison que la DGFIP a choisi de s'appuyer sur le réseau des buralistes, avec par exemple les points DGFIP.
En revanche, nous observons le développement de points de retrait indépendants, avec des DAB indépendants des grands groupes bancaires. Certaines communes décident de financer elles-mêmes ces distributeurs de billet. C'est une initiative qui nous semble pertinente et sur laquelle nous avons un point de vigilance : le DAB doit être sur le réseau CB car il existe, en France, une vraie volonté de préserver ce réseau. Notre autre point de vigilance, que nous partageons avec la Banque de France, est le maintien d'un fonctionnement concurrentiel sur le transport et la distribution de fonds, ce qui constitue un vrai gage d'efficience et de robustesse.

David Sabban : Le sujet des DAB indépendants des grands groupes bancaires fait d'ailleurs l'objet d'une évolution réglementaire dans le cadre de la DSP3. Nous aurons en effet un article sur l'implantation des DAB avec pour disposition la nécessité d'une autorisation d'établissement de paiement. Cela implique que les sociétés en question, qui étaient auparavant exemptées, devront s'enregistrer (et non disposer d'un agrément complet) pour pouvoir œuvrer dans ce domaine. Ces dernières bénéficieront d'un délai, à cet effet. L'objectif est de favoriser les points de retrait d'espèces pour les citoyens.

> Nous observons une réelle politique de spécialisation dans le domaine de la gestion du fiduciaire avec des activités qui deviennent des sociétés à part entière ”

Quels enjeux identifiez-vous, actuellement, sur le sujet des espèces ?

Jean-Baptiste Moiroud : L'utilisation des espèces à des fins transactionnelles diminue mais ne connaît pas de plancher. En effet, il convient de rappeler qu'il existe des biais sur l'analyse du paiement en espèces en France : les cas d'usage à Paris ne sont pas les mêmes que dans les autres villes, lesquels diffèrent encore de ceux observés en milieu rural, etc. Il convient donc d'être attentif sur le fait que notre perception n'est peut-être pas représentative du vécu des Français. A titre d'exemple, je citerais le cas de Mayotte où les espèces ont été, pendant la récente catastrophe naturelle, le seul moyen de paiement disponible pendant quinze jours. L' accès aux espèces est un enjeu clé. De quoi expliquer que l'Etat ait vocation, non pas à modifier les usages, mais plutôt à préserver une liberté de choix pour les consommateurs.

Selon vous, quel rôle ce moyen de paiement a-t-il vocation à jouer dans l'avenir des paiements, face aux alternatives digitalisées ?

Jean-Baptiste Moiroud : Bien que l'utilisation des espèces tende à diminuer, ce moyen de paiement véhicule un certain nombre d'avantages et est une vraie nécessité pour les populations fragiles. Il dispose d'une forme de robustesse et d'un facteur physique qui a son importance dans notre société. L'Etat n'a pas vocation à modifier cet équilibre.

Concernant votre interrogation sur les alternatives digitalisées, nous ne considérons pas que celles-ci aient plus de valeur pour les consommateurs que les espèces. Leurs caractéristiques sont différentes.

David Sabban : Je confirme les propos de mon collègue sur l'attachement que nous observons, au sein de l'opinion publique, sur les espèces. Je reviendrai sur l'idée du facteur physique, qui est effectivement essentiel : c'est la matérialité de la monnaie qui a encore du sens dans notre société, malgré l'avènement du numérique. Les espèces ne sont pas un simple moyen de paiement en soi : elles matérialisent le lien qui existe entre la Banque centrale, l'écosystème et les citoyens. Cela se reflète très bien dans la nouvelle gamme de billets qui comportera les visages des grandes personnalités de l'UE. Le volet symbolique est important.

Jean-Baptiste Moiroud : Ce volet symbolique est également visible dans la création, par la Monnaie de Paris, de pièces de collection, et devrait se renforcer sous l'effet de l'attrait pour les métaux précieux et le rôle de l'or comme valeur refuge.

L'autre aspect central à mentionner est le fait que les espèces sont essentielles au fonctionnement de l'économie. Elles créent de l'activité et sont incontournables dans certains univers de consommation et professions comme les pourboires ou l'achat/revente de produits entre particuliers.



> **L'accès aux espèces est un enjeu clé. De quoi expliquer que l'Etat ait vocation, non pas à modifier les usages, mais plutôt à préserver une liberté de choix pour les consommateurs ”**

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL 8

PRÉAMBULE 9

1 ANALYSE DE LA FILIÈRE FIDUCIAIRE 15
1.1 L'évolution de l'utilisation des espèces en Europe 15
1.2 La place du fiduciaire dans les stratégies liées au paiement en Europe 19
1.3 Les enjeux de la filière fiduciaire 33

2 LA PLACE DES ESPÈCES DANS LES USAGES LIÉS AU PAIEMENT 46
2.1 Un outil inclusif par essence 47
2.2 Les espèces comme instrument phare de la gestion des dépenses 50
2.3 Le maintien de l'accès aux espèces : une préoccupation centrale en Europe 53

3 ESPÈCES *VERSUS* NOUVEAUX MOYENS DE PAIEMENT : QUEL ÉQUILIBRE ? 69
3.1 Quels cas d'usage liés aux espèces dans les paiements de demain ? 73
3.2 Quelle évolution de l'accès aux espèces en Europe ? 80
3.3 Espèces/euro numérique : quelle complémentarité ? 84

CONCLUSION 88

POINTS MARQUANTS 89

RECOMMANDATIONS 93

RÉFÉRENCES 94

GLOSSAIRE 95

1 | Analyse de la filière fiduciaire

Malgré l'avènement du paiement électronique, les espèces continuent de jouer un rôle essentiel dans la société et sont indispensables à l'économie européenne. Les enquêtes de la Banque centrale européenne (BCE) soulignent ainsi l'importance, pour la majorité des habitants de la zone euro, de pouvoir payer en espèces et démontrent qu'il s'agit, encore aujourd'hui, d'un mode de paiement courant en point de vente.

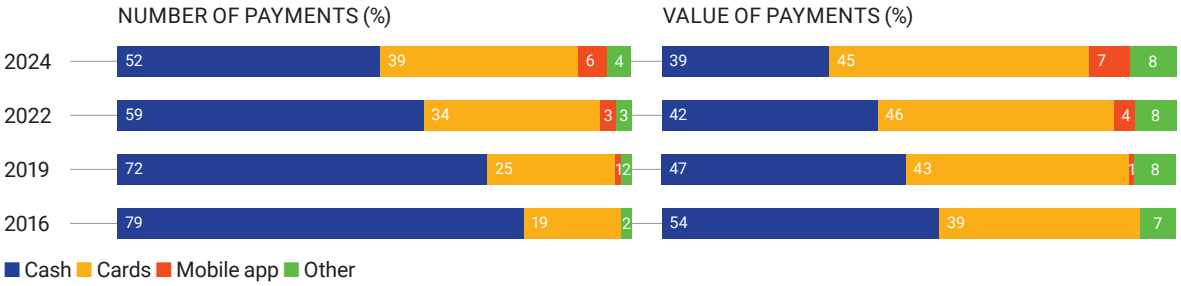
Considérées comme un instrument inclusif par essence et riche en avantages (anonymat, gestion des dépenses…) les espèces sont loin d'être le parent pauvre de la stratégie européenne en matière de paiement. Cet instrument conserve, encore aujourd'hui, une place non négligeable dans les usages des consommateurs et est largement pris en compte dans les stratégies européennes en matière de paiement. Développer le paiement électronique tout en maintenant une filière fiduciaire solide semble ainsi être le prérequis de l'Europe des paiements.

1.1 ■ L'ÉVOLUTION DE L'UTILISATION DES ESPÈCES EN EUROPE

La Banque centrale européenne (BCE) a publié, le 19 décembre 2024, les résultats de son étude sur l'évolution des usages en matière de paiement au sein de la zone euro. Publié tous les deux ans, le rapport périodique « SPACE » (Study on the Payment Attitudes of the Consumers in the Euro area ») fait état, dans son édition 2024, du développement des transactions électroniques parallèle à un maintien du cash, notamment dans les transactions de petit montant et les transferts d'argent entre particuliers. Réalisée sur 50 000 consommateurs de la zone euro, l'enquête révèle notamment que le cash représente, en volume, 52% des paiements en points de vente, contre 59% en 2022. En termes de valeur, la carte de paiement est sans conteste le moyen de paiement dominant, avec une part de 45% contre 46% en 2022, tandis que le cash atteint 39%, contre 42% en 2022, et l'application mobile 7%, contre 4% en 2022.



SHARE OF PAYMENT INSTRUMENTS USED AT THE POS, EURO AREA, 2016-24



Sources: Study on the payment attitudes of consumers in the euro area 2024 (ECB, calculations based on De Nederlandsche Bank and the Dutch Payments Association (2020, 2022, 2024) and the Deutsche Bundesbank (2018, 2022, 2024).

Notes: The "Cards" category includes physical cards (debit and credit cards) and prepaid cards. The "Other" category includes bank cheques, credit transfers, direct debit, loyalty points, vouchers and gift cards and other payment instruments. Mobile payment apps can be based on payment cards)

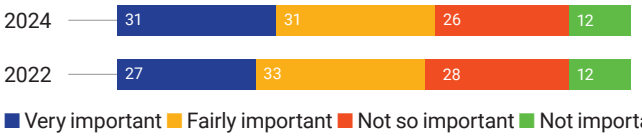
En 2024, les espèces sont plus fréquemment utilisées en magasin dans quatorze pays de la zone euro. La part du paiement en espèces varie ainsi de 22 % (Pays-Bas) et 27 % (Finlande) à 64 % (Slovénie) et 67 % (Malte). En valeur, le paiement en espèces représente moins d'un tiers des paiements dans quatre pays de la zone euro, avec la part la plus petite observée aux Pays-Bas (17 %). Il est également intéressant d'observer que les consommateurs âgés de moins de 40 ans représentent un taux inférieur à 50 % sur l'utilisation des espèces en magasin, confirmant que l'âge constitue un élément déterminant pour l'usage de ce moyen de paiement. La BCE souligne ainsi que « l'utilisation des espèces augmente avec l'âge » et que « le taux le plus important de paiement en espèces (57 %) a été enregistré chez les 65 ans et plus ».

LES EUROPÉENS SOUCIEUX DU MAINTIEN DE L'ACCÈS AUX ESPÈCES

Les préférences des consommateurs en matière de paiement n'ont pas beaucoup évolué depuis 2022. Comme dans l'édition SPACE 2022, l'étude pointe une préférence pour la carte de paiement et d'autres outils non cash en magasin (55%), tandis que 22% des consommateurs plébiscitent les espèces. Ils sont 23% à n'avoir aucune préférence sur ce sujet. Comme en 2022, les consommateurs affirment considérer le cash comme plus adapté à la gestion des dépenses et à la protection de la vie privée.

Une majorité de consommateurs (62%) considèrent qu'il est important que le cash reste une option en termes de paiement et ils sont 87% à indiquer être satisfaits de la possibilité d'accéder aux espèces.

THE IMPORTANCE OF HAVING THE OPTION TO PAY WITH CASH, EURO AREA 2022-24



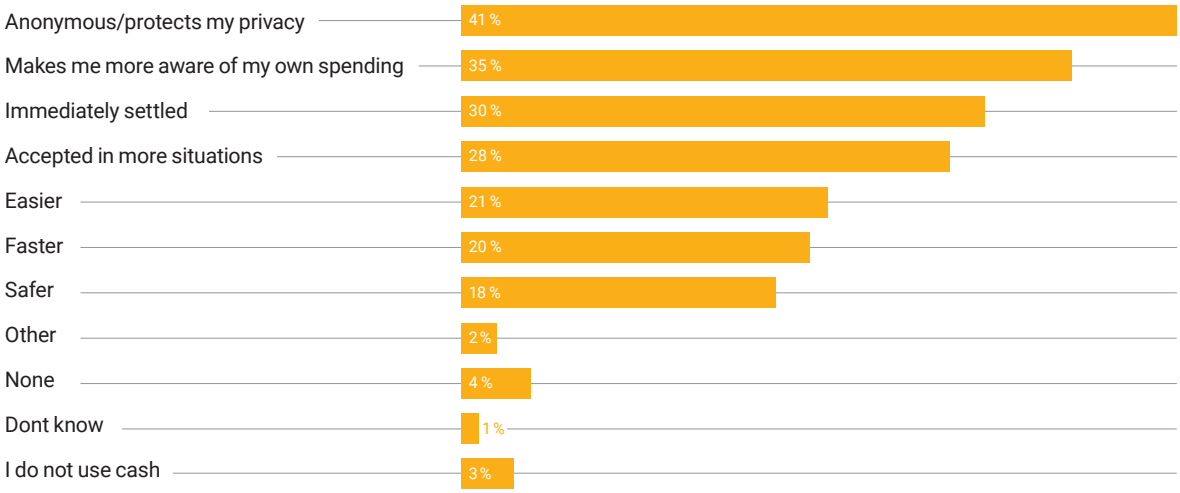
Sources: Study on the payment attitudes of consumers in the euro area 2024 (ECB, calculations based on De Nederlandsche Bank and the Dutch Payments Association (2020, 2023) and the Deutsche Bundesbank (2022, 2024)).

Plus de la moitié des sondés dans chaque pays de la zone euro, à l'exception des Néerlandais (46 %), considèrent la possibilité de payer en espèces comme « importante » ou « très importante ». Cela inclut des pays comme la Belgique, le Luxembourg ou encore la Finlande où les consommateurs utilisent généralement des options autres que les espèces pour régler leurs achats en magasin.

Concernant la préférence en termes d'outils, la Finlande a le taux le plus bas pour les espèces (10 %), tandis que l'Autriche a le plus haut (38 %). La BCE note que les cartes et les autres outils électroniques constituent aujourd'hui les méthodes les plus populaires dans l'ensemble des pays de la zone euro, avec des taux allant de 39 % (Autriche) à 76 % (Finlande).

Parmi les principaux avantages des espèces, l'étude SPACE relève :
- **L'anonymat et la protection de la vie privée** (41 %)
- **Le fait d'être plus conscient de ses dépenses personnelles** (35 %)
- **Le caractère instantané** (30 %)
- **Les espèces sont généralement plus acceptées que les autres instruments de paiement** (28 %)

PERCEIVED ADVANTAGES OF CASH, EURO AREA, 2024



Sources: Study on the payment attitudes of consumers in the euro area 2024 (ECB, calculations based on De Nederlandsche Bank and the Dutch Payments Association (2023) and the Deutsche Bundesbank (2024).

Notes: Percentages do not add up to 100%, as respondents were able to choose up to three answers each. All respondents were asked this question – not only those who prefer cash).

Concernant l'acceptation des espèces, la BCE analyse, dans son étude sur le cash (« Companies' Survey on Cash ») publiée en 2024 et réalisée auprès de 7 700 entreprises de la zone euro incluant divers secteurs allant des hôtels aux restaurants et cafés en passant par les sociétés de loisir, que la plupart des entités ont une préférence pour l'utilisation des instruments électroniques. La part des entreprises déclarant qu'ils préfèrent que les consommateurs payent en espèces est de 25 %. L'étude relève également une diminution de l'acceptation des espèces en Europe avec un taux de 88 % en 2024, contre 96 % en 2021.

Enfin, n'oublions pas que les espèces constituent également un instrument de réserve. L'étude SPACE souligne ainsi que les consommateurs européens détiennent environ 59 euros en poche et que 35 % d'entre eux en conservent à leur domicile. Parmi les Européens les plus friands de ce type de pratique figurent les Slovaques (57 %) et les Estoniens (44 %).

Les espèces restent un moyen de paiement apprécié en France, selon la Banque de France

En France, les espèces continuent d'être un moyen de paiement apprécié, et ce même si leur usage se réduit au profit des instruments scripturaux. Selon le Bulletin de la Banque de France publié en janvier-février 2025, 60 % des consommateurs considèrent qu'il est important ou très important d'avoir la possibilité de payer en espèces. Par rapport à la zone euro, en France, la préférence déclarée pour les espèces, comme l'importance de disposer de l'option de payer en espèces, est néanmoins légèrement plus faible. Cela n'influence cependant pas la préférence déclarée pour les espèces, qui se stabilise à 14 % en 2024 et qui reste loin derrière la préférence pour la carte bancaire (62 %).

Les avantages perçus pour les espèces par rapport à la carte bancaire en France ont également peu évolué entre 2022 et 2024, à l'exception du critère « règlement immédiat », qui diminue du fait de l'avènement de l'instantanéité sur les instruments scripturaux. De même pour le critère d'anonymat et protection de la vie privée, situation que la Banque de France explique par l'exposition volontaire et grandissante des populations, notamment plus jeunes, aux services en ligne et aux réseaux sociaux.

Autre donnée clé partagée par le régulateur français : la propension à régler un achat en espèces est étroitement liée à l'âge du consommateur, ainsi qu'au type d'achat et au montant. « La propension à régler un achat en espèces d'une personne âgée de 40 ans ou plus est significativement plus forte que pour une personne de 18 à 39 ans. […] La propension à régler ses achats en espèces est plus forte dans la catégorie des commerces de tous les jours, vendeurs de rue ou sur les marchés. A l'inverse, les achats dans la catégorie des magasins de biens durables, hôtels, services et autre sont moins souvent réalisés en espèces. Enfin, la propension à régler en espèces est d'autant plus élevée que le montant de la transaction est faible, et ce quel que soit le lieu de la transaction », indique la Banque de France.

La conservation des espèces à son domicile en tant que réserve de précaution ou épargne alternative concerne, quant à elle, un Français sur quatre (26 %) en 2024. La Banque de France indique sur ce sujet que la France est, avec la Belgique, le pays de la zone euro présentant la plus faible part de ménages dans cette situation, la moyenne européenne étant de 35 %. Une faible appétence que le régulateur explique par la forte confiance dans le système bancaire, la faible part du revenu perçu en espèces (87 % des Français ne reçoivent aucune partie de leur revenu en espèces), et un biais déclaratif lié à la sensibilité du sujet. Parmi les Français déclarant thésauriser en 2024, près du tiers (30 %) conserve moins de 100 euros et, à l'autre bout de l'échelle, près du quart (23 %) déclare garder plus de 500 euros.

En France, l'accès aux espèces reste relativement important. Plus de 90 % des Français considèrent ainsi qu'il est « plutôt facile » ou « très facile » de retirer des espèces. Cette perception est meilleure en France que dans le reste de la zone euro. Si les espèces peuvent être mises à disposition par plusieurs canaux, comme les distributeurs automatiques de billets (DAB), les guichets des agences bancaires ou les services de retrait fournis par les commerçants, la source privilégiée de retrait reste les DAB (à 79 %). La plupart des Français (43 %) retirent des espèces lors de la réalisation d'autres activités du quotidien, tandis qu'un quart d'entre eux le font à l'occasion d'un trajet spécifique dédié au retrait d'espèces.

L'acceptation des espèces par les commerçants joue également un rôle déterminant dans le choix du mode de règlement pour les consommateurs : 94 % des commerçants français acceptent les espèces comme moyen de paiement. Ce taux est également très satisfaisant en zone euro (95 %) et stable sur la période. La Banque de France rappelle à ce sujet que « les billets et pièces ont cours légal en France : sauf exception, ils ne peuvent pas être refusés lors d'un achat ». Toutefois, il convient de noter que la progression de l'acceptation des moyens de paiement scripturaux en France a été forte sur la période 2022-2024 (93 %) et que ce niveau d'acceptation a rattrapé celui qui est observé pour les espèces en France (94 % en 2024), « vraisemblablement en raison des efforts d'équipement de petits commerçants en terminaux de paiement légers ou en solution d'acceptation de paiement mobile », analyse le régulateur.

Côté entreprises, la carte est de loin le moyen de paiement préféré (56 %) des sociétés françaises, suivie des espèces (19 %). Toutefois, la préférence pour les espèces enregistre une augmentation de 4 points de pourcentage sur la période 2021-2024. Près de 50 % des entreprises françaises estiment que les espèces se distinguent favorablement (notées « mieux » ou « bien mieux ») en termes de coût total, de fiabilité, et de confidentialité par rapport à l'usage des cartes et des paiements mobiles. En outre, les entreprises françaises sont, avec leurs homologues italiennes, celles qui acceptent le plus les espèces (94 %) dans l'ensemble de la zone euro. La grande majorité des entreprises françaises utilisent les services de dépôts d'espèces

(60 %) et moins du quart d'entre elles utilisent des services de retrait. Si les ménages français effectuent principalement leurs retraits auprès d'un distributeur automatique de billets (DAB, à 79 %), les entreprises françaises privilégient le retrait au guichet (48 %). Enfin, les entreprises françaises ont recours au retrait d'espèces principalement dans le but de posséder du change (89 %), ce qui place la France en deuxième position dans la zone euro pour la mise en avant de cette raison. « Cette disposition des entreprises françaises à vouloir posséder des espèces pour assurer le rendu de monnaie n'est pas sans conséquence sur l'usage des espèces par les consommateurs : l'entreprise facilite l'usage des espèces dans le règlement d'un achat en possédant une quantité suffisante de change », analyse la Banque de France.

Les espèces: entre volet transactionnel et thésaurisation

Bien que l'utilisation des espèces dans le cadre transactionnel semble diminuer, sous l'effet du développement du paiement électronique, l'attrait des espèces pour la population ne semble pas moins présent. En effet, selon plusieurs experts de la filière fiduciaire, il convient de rappeler que l'utilisation transactionnelle ne constitue que l'un des modes d'utilisation des espèces dans le contexte actuel. Face au climat d'incertitude et de crises diverses, les volets thésaurisation et épargne de précaution tendent à prendre de l'importance dans les usages.

Dans un contexte plus international, il convient d'ajouter la création de réserves en euro dans plusieurs régions du monde (Afrique, Amérique Latine, Moyen-Orient…).

1.2 ■ LA PLACE DU FIDUCIAIRE DANS LES STRATÉGIES LIÉES AU PAIEMENT EN EUROPE

Bien qu'engagé dans le développement des transactions électroniques et la modernisation des moyens de paiement, l'écosystème européen n'en reste pas moins soucieux du maintien et du développement de la filière fiduciaire. Cette approche à la fois institutionnelle et opérationnelle se reflète dans les stratégies liées au paiement de bon nombre de Comités nationaux, à l'image du Comité national des moyens de paiement (CNMP) en France.

LA STRATÉGIE NATIONALE DES MOYENS DE PAIEMENT 2025-2030

AXE 1 : CONFIANCE ET DURABILITÉ

OBJECTIF 1 Lutter contre la fraude et maintenir un haut niveau de sécurité des paiements	**OBJECTIF 2** Garantir la robustesse et la résilience de la filière des paiements	**OBJECTIF 3** Renforcer l'acceptabilité et l'accessibilité des différents moyens de paiement	**OBJECTIF 4** Œuvrer à rendre les paiements transfrontières plus rapides, transparents et moins coûteux	**OBJECTIF 5** Maîtriser l'empreinte carbone et environnementale des paiements de détail

AXE 2 : ANTICIPATION ET INNOVATION

OBJECTIF 6 Accompagner le développement des virements instantanés	**OBJECTIF 7** Faciliter la numérisation et l'innovation technologique dans les parcours de paiement	**OBJECTIF 8** Répondre aux enjeux opérationnels de la filière fiduciaire	**OBJECTIF 9** Faire de la donnée un levier d'enrichissement et d'anticipation des usages	**OBJECTIF 10** Se préparer à la circulation de nouveaux actifs de règlement

AXE 3 : ATTRACTIVITÉ ET SOUVERAINETÉ

OBJECTIF 11 Soutenir les solutions paneuropéennes et nationales de paiement	**OBJECTIF 12** Préparer l'éventuelle émission d'un euro numérique de détail	**OBJECTIF 13** Œuvrer au renforcement de l'écosystème SEPA	**OBJECTIF 14** Pérenniser un pôle public de production fiduciaire aux niveaux national et Eurosystème	**OBJECTIF 15** Développer l'influence française en Europe et à l'international

Raymond de Pastor, Banque de France: « Les espèces constituent une priorité pour l'écosystème des paiements français »



Comment évolue l'utilisation des espèces de nos jours ? Quelles sont les typologies de consommateurs qui utilisent ce moyen de paiement ?

La part des espèces dans les paiements est en diminution. Ce mouvement est ancien et régulier. Il est observé dans l'ensemble des Etats européens. Ainsi, selon le Bulletin de la Banque de France publié début 2025, en 2024, le taux d'utilisation des espèces était de 43 % en volume, contre 50 % en 2022. La carte, quant à elle, arrivait derrière les espèces en 2022 (à 43 %), et est passée devant ce moyen de paiement en 2024, avec 48 %. Cette tendance à la baisse de l'utilisation des espèces est liée à la numérisation des usages qui est visible dans l'ensemble des pays européens avec un rythme comparable. En revanche, le niveau de départ peut varier d'un Etat à l'autre. En France, par exemple, on utilise traditionnellement moins les espèces qu'en Allemagne, en Italie et en Espagne. Il convient de noter que malgré cette baisse, la part des espèces dans les paiements reste significative. En outre, rappelons que le volet transactionnel ne constitue que l'un des cas d'usage des espèces. Ce moyen de paiement est ainsi également utilisé pour la thésaurisation ou de l'épargne de précaution, ainsi que pour la constitution de réserves en euro pour des pays situés en dehors de l'Europe. Selon les estimations de la Banque de France, seuls 15 à 20 % des billets en circulation, en valeur, sont utilisés dans les usages quotidiens, confirmant ainsi que la vocation transactionnelle des espèces reste minoritaire.

Concernant les typologies de consommateurs utilisant ce moyen de paiement, les comportements diffèrent en fonction de la catégorie socio-professionnelle. Les populations les plus fragiles socialement et/ou financièrement ont ainsi tendance à beaucoup plus utiliser les espèces. A cela s'ajoute un facteur d'âge et de handicap, les espèces étant un instrument inclusif par essence.

Au regard de la progression des instruments électroniques, quelle est la stratégie de la Banque de France en matière de fiduciaire ? Quels sont vos principaux axes de développement dans ce domaine ?

La Banque de France travaille sur la filière fiduciaire dans le cadre du Comité national des moyens de paiement (CNMP) qui rassemble les acteurs du paiement en France dans un objectif d'échange, de construction de diagnostics partagés et de mise en œuvre d'une stratégie commune en matière de paiements. Pour la partie fiduciaire, cela implique différentes typologies d'acteurs comme les banques, les transporteurs de fonds, les commerçants, les associations de consommateurs, ou encore la Monnaie de Paris. C'est dans ce contexte qu'a été définie, fin 2024, la stratégie nationale des moyens de paiement 2025-2030 qui inclut un certain nombre d'éléments impliquant la filière fiduciaire :

- Accessibilité aux espèces ;
- Acceptation des espèces dans les commerces – les espèces étant le seul moyen de paiement à avoir cours légal ;
- La robustesse de la filière fiduciaire ;
- Le coût environnemental ;
- La souveraineté.

Cette feuille de route est travaillée dans le cadre de quatre groupes de travail intégrant l'ensemble des moyens de paiement de façon à avoir une vision consolidée des outils. Nos deux points de vigilance sur la filière fiduciaire sont le maintien de l'accès de la population aux DAB et le respect du cours légal.

C'est-à-dire ? La filière fiduciaire a une place dans la stratégie 2025-2030 du Comité national des moyens de paiement. Pourriez-vous nous en dire plus sur ce sujet ? Comment le fiduciaire est-il travaillé au sein de ce Comité ?

Le rapprochement entre le fiduciaire et le scriptural, qui est une initiative récente, constitue un point clé pour la vision globale sur l'ensemble des moyens de paiement. L'idée est d'étudier les interactions entre les outils. Parmi les sujets phares que nous identifions pour les prochaines années sur la filière fiduciaire figurent :

- L'accessibilité aux espèces, dans un contexte où le nombre de DAB diminue chaque année : ce qui compte à nos yeux c'est le maintien du niveau d'accessibilité aux espèces, que nous mesurons grâce à un indicateur d'éloignement basé sur la distance entre la population et un point d'accès aux espèces, lequel se maintient à un niveau très satisfaisant ;
- Les modes de retrait d'espèces alternatifs ;
- L'acceptation des espèces dans les commerces : celles-ci étant moins utilisées, un relâchement du cours légal est possible et nous sommes vigilants sur ce point ;
- La robustesse : dans un contexte de crises de toutes sortes et d'incertitude majeure, il est indispensable de s'assurer de notre capacité de résistance et de résilience et les espèces sont au cœur de cette stratégie.

Cette stratégie est-elle similaire à celle observée dans les autres pays européens ? Pourriez-vous nous en dire plus ?
La situation diffère d'un pays à l'autre mais nous observons un mouvement général de diminution de la part des espèces dans les paiements. Les questions que nous abordons, telles que l'accessibilité des espèces et l'acceptation de ce moyen de paiement dans les commerces, sont donc présentes dans tous les pays mais le niveau de réaction en termes de mesures diffère en fonction de facteurs objectifs, comme le niveau et la dynamique des usages, mais aussi de l'historique et de la culture, ainsi que de l'attachement de la population aux espèces dans les Etats. En France, le CNMP constitue un véritable outil politique permettant d'élaborer un diagnostic et de construire une stratégie sur la filière fiduciaire.
Ajoutons à cela que le volet réglementaire participe à l'harmonisation européenne sur ce sujet : d'ici à 2027, nous aurons un règlement européen sur le cours légal des espèces. Cela reflète parfaitement le niveau de mobilisation également élevé au niveau européen sur ce moyen de paiement.

En tant qu'expert de la filière fiduciaire, comment accueillez-vous les évolutions réglementaires liées aux espèces, et notamment la possibilité de proposer des points d'accès alternatifs reposant sur les commerçants ?
Nous accueillons de façon positive tout ce qui permet de faciliter l'accès aux espèces sur le territoire. Rappelons en outre que les points d'accès alternatifs reposant sur les commerçants constituent, à l'heure actuelle, essentiellement un complément, la majorité des retraits d'espèces passant par les DAB. En France, nous enregistrons une hausse régulière de ces points d'accès, démontrant un intérêt croissant de la population et des commerçants. Selon le dernier rapport de la Banque de France sur l'accessibilité aux espèces, 23 200 commerçants proposaient ce service en 2018. Ils sont, en 2024, 28 500. Et ce chiffre devrait augmenter. En effet, « le cash-in-shop » - que nous appelons aussi « points privatifs » - constitue un service proposé par les commerçants mandatés par leur banque pour délivrer des espèces à la clientèle de cette même entité. Ce service est déjà proposé par Crédit Mutuel CIC, La Banque Postale, Crédit Agricole, ainsi que Nickel (membre de BNP Paribas). Une initiative nationale menée par CB vise à interbancariser ce service. Par ailleurs, la prochaine Directive sur les services de paiement (DSP) devrait inclure des éléments sur ce service de façon à le promouvoir. Nul doute que ce dernier aura donc vocation à se développer.

Comment accueillez-vous le projet euro numérique qui vise à doter l'euro d'une version digitalisée ?
L'euro numérique constitue un moyen de paiement qui sera complémentaire aux espèces. Compte tenu de l'état du projet, il est encore un peu tôt pour dessiner précisément les contours de cette complémentarité entre les deux outils. Avant d'étudier les interactions entre euro numérique et autres moyens de paiement, il convient de définir les modalités d'utilisation de cette innovation et notamment le plafond, les cas d'usage… Nous sommes convaincus que l'euro numérique sera essentiel aussi bien en termes de résilience que de souveraineté, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une monnaie de banque centrale, qui se veut complémentaire aux euros physiques. Cette évolution ne suscite donc aucune inquiétude sur le devenir des espèces dans les prochaines années.

Quelle évolution des espèces prévoyez-vous dans l'avenir des paiements face au développement des instruments électroniques tels que les wallets ?
Les espèces ont encore de beaux jours devant elles. En effet, même si le taux d'utilisation du cash tend à diminuer, cet instrument reste important pour certains segments de population, que ce soit par obligation ou par attachement. De nombreuses innovations arrivent sur le marché et des ajustements seront donc à prévoir dans le paysage des moyens de paiement. Toutefois, l'adoption de ces nouveaux instruments prend du temps. Selon le dernier Bulletin de la Banque de France publié fin 2025, les innovations liées au paiement se diffusent de façon progressive et nous n'observons aucun « big bang ».

Les espèces et la filière fiduciaire ont-elles un rôle à jouer dans le domaine de la résilience et de la souveraineté ?
C'est en effet un axe primordial. Les espèces apparaissent comme le moyen de paiement de dernier recours en cas de crise majeure, et cela s'est confirmé en 2025 avec la panne d'électricité en péninsule Ibérique ou encore le cyclone Chido à Mayotte en décembre 2024. Les espèces permettent d'assurer une continuité dans l'activité paiement. Il s'agit d'un moyen de paiement résilient qui, puisqu'il relève de la banque centrale, participe aussi au renforcement de la souveraineté européenne. D'où la nécessité de maintenir une infrastructure fiduciaire efficiente, compétitive et robuste, grâce à un travail collaboratif avec toute la chaîne du fiduciaire – des imprimeries de billets aux banques en passant par les transporteurs de fonds et les commerçants. A ce stade, lorsque l'on se penche sur les crises passées, y compris la Covid-19, on ne peut que constater que la filière fiduciaire a bien résisté, avec des DAB qui ont toujours été alimentés. De quoi confirmer que l'ensemble de la filière est mobilisée et qu'un très gros travail a été fait. Les espèces constituent ainsi une priorité pour l'écosystème des paiements français, et tous les acteurs opérationnels et les autorités publiques sont mobilisés.

« Mercatel participe activement au CNMP qui a fait du fiduciaire un sujet prioritaire », selon Charlotte Pagot



Comment l'organisation Mercatel travaille-t-elle sur le sujet des espèces avec ses membres ? Quid de vos actions sur ce sujet au sein du Comité national des moyens de paiement (CNMP) ?
Mercatel n'a pas de groupe de travail dédié aux espèces mais s'intéresse néanmoins à l'évolution de ce mode de paiement eu égard au contexte économique et géopolitique, ainsi que pour des raisons de résilience (le cash étant le moyen de paiement offline par excellence). Nous participons activement aux travaux du CNMP qui a fait du fiduciaire un des sujets prioritaires au même titre que l'accompagnement des solutions de paiement européennes en cours de construction (compte à compte, euro numérique…). Parmi les éléments qui sont travaillés au sein de cette instance de Place figurent notamment :

• Les sujets liés à l'accessibilité et à l'inclusion qui sont directement corrélés : il s'agit de la possibilité pour les consommateurs d'accéder dans des conditions géographiques satisfaisantes aux distributeurs de billets, qu'ils soient ou non gérés par des établissements bancaires ou par des entités tierces comme les transporteurs de fonds (Points cash by Brinks', par exemple). Tout cela rentre dans le cadre de la PNGE (Politique nationale de gestion des espèces). Il est même prévu par les textes européens (DSP2, DSP3 / Règlement sur les services de paiement) que les commerçants puissent devenir des canaux alternatifs pour les dépôts et les retraits d'espèces aux fins de répondre à des besoins locaux, dans des zones où les agences bancaires s'avéreraient insuffisantes ou inexistantes.

• La notion de résilience : le CNMP considère qu'avoir accès aux espèces constitue un élément de résilience si, demain, un ou plusieurs maillons de la chaîne monétique venai(en)t à faillir ou que nous devions subir une coupure d'électrique d'ampleur ou localisée. Dans l'esprit de cette instance, il est important de disposer d'un plan B solide pour assurer la continuité d'activité des entreprises. Cela implique de reconsidérer les processus de retraits d'espèces avec notamment la capacité à débrayer vers un mode offline pour garantir un fonctionnement même en cas d'interruption de services d'un ACS émetteur ;

• Le respect du cours légal : les espèces sont le seul moyen de paiement libératoire soumis à l'obligation d'acceptation. C'est un élément central pour la Banque de France qui demeure très vigilante au respect de cette obligation légale en s'attachant également à ce que les environnements de paiement physiques répondent à cette disposition (le cas des automates notamment) .

Actuellement, l'écosystème est composé d'une multitude d'instruments digitaux. En tant que représentante d'une association réunissant un corps professionnel qui est en lien direct avec les consommateurs, quel degré d'appétence identifiez-vous, aujourd'hui, sur le paiement en espèces ?
Même si leur usage a sensiblement chuté lors la crise Covid, les espèces restent le second moyen de paiement utilisé en France après la carte. Nous observons une stabilisation de son utilisation depuis le dernier déconfinement, preuve que le digital n'a pas tout emporté et que ce moyen de paiement est toujours plébiscité par les Français dans leur ensemble ; d'autant plus dans un contexte économique et géopolitique compliqué, où il y a un besoin fort de confiance et de réassurance. Par sa capacité à être thésaurisé, le cash répond à ces critères. Certaines typologies de consommateurs trouvent un réel avantage au paiement en espèces pour une meilleure gestion de leur budget (j'ai un billet en poche et n'ai que cela à dépenser), d'autres apprécient l'anonymat conféré par ce moyen de paiement et, enfin, certains consommateurs payent en cash par habitude et/ou en raison de la perception de gratuité qu'offre ce moyen de paiement. Il convient d'ajouter également que la croissance des plateformes e-commerce entre particuliers (Leboncoin par exemple) qui proposent du paiement de main à la main participe à la pérennisation de l'usage des espèces tant qu'une solution digitale n'aura pas été proposée et massivement adoptée.

Quel regard portent les commerçants français sur ce moyen de paiement ? Comment réagissent-ils aux nouvelles modalités d'accès de type « cash back » ?
Dans le commerce dit « organisé », la part des espèces dans le chiffre d'affaires est en moyenne de 12-15% (variable en fonction des secteurs d'activité). Il est donc important de continuer à considérer ce moyen de paiement, de surcroît aussi parce qu'il peut constituer un « plan B » en cas d'interruption de service de la carte. Il s'agit néanmoins d'une filière sur laquelle pèsent de nombreux enjeux, à la fois pour le métier du transport de fonds et pour les commerçants. Le fiduciaire ce sont des frais fixes car faire appel aux

services d'un transporteur de fonds revient au même prix quelle que soit la valeur des fonds à délester.
Concernant le cash back (à ne pas confondre avec les systèmes de remises), il existe deux façons de le proposer :
• En passant par un réseau limité, plus communément appelé « Points verts » (Crédit Agricole) ou « Points bleus » le client et le commerçant étant clients de la même banque. Cette solution existe essentiellement en zone rurale, dans des environnements où il y a très peu de DAB et les commerçants sont rétribués pour le service rendu.
• Un service autrefois conditionné à un achat et qui sera bientôt possible sans condition préalable : introduit avec la DSP2, ce système autorisé à partir de 1 euro et jusqu'à 60 euros permet au client de payer son achat avec un montant plus élevé que le prix du produit et de recevoir la différence en espèces. Actuellement, les transactions de cash back sont assimilées à des actes d'achat et donnent lieu au paiement d'une commission par les commerçants alors que la logique serait au contraire de les rémunérer en qualité d'offreurs de service, comme cela est déjà le cas dans les « Points verts et bleus » évoqués précédemment.
Le commerce, s'il est par nature une activité de vente, est également un espace de lien social et d'échanges au service des zones de chalandise. Il ne saurait durablement se substituer aux établissements financiers sans un minimum de considération et de bénéfices.
Il convient de noter que grâce à la DSP3, ce dispositif va évoluer car de nouveaux critères seront mis en place, comme l'absence d'obligation d'achat. Cela nous amène à considérer que ce système peut être intéressant, notamment dans les zones rurales où il y a très peu de DAB. Ainsi, les petits commerçants y retrouvent leur rôle de « place du village ».
Une autre alternative mérite d'être évoquée : CB réfléchit à permettre aux porteurs de cartes CB de bénéficier de ce service, ce qui est une façon de valoriser le scheme national, même si cela nécessite un encadrement contractuel pour chaque commerçant intéressé. Cette démarche participe aussi au plan de résilience actuellement travaillé par l'écosystème des paiements français.
Cette offre de service apparaît aujourd'hui peu appétente pour les enseignes qui disposent déjà d'un parc de distributeurs de billets dans les galeries commerciales où elles sont implantées.

Le fiduciaire a une place non négligeable dans la stratégie nationale 2025-2030 du CNMP et dans la future législation DSP3/RSP de la Commission européenne. Comment analysez-vous ce point ? Comment y travaillez-vous ?
L'introduction de la notion de « cash back » sans obligation d'achat constitue pour nous une avancée notable, car elle décorrèle la vente de produits et le service rendu. Rappelons-le, le service de remise d'espèces ne doit pas être comptabilisé comme du chiffre d'affaires. Pour que le service soit vertueux, il va de soi qu'il sera nécessaire de réfléchir à un modèle économique rétribuant le commerçant pour le service aux clients.
L'autre aspect clé de la réglementation en matière d'espèces n'est autre que la résilience. De nombreuses réflexions sont menées sur ce sujet et la Banque de France elle-même planche sur un « scénario du pire » dans lequel nous serions confrontés à une interruption totale du service de paiement carte, voire une interruption électrique d'ampleur comme l'Espagne ou le Portugal en ont fait l'expérience en avril 2025. Le rôle central des espèces en tant qu'outil de résilience est ici primordial et implique de travailler sur des solutions de distribution alternatives en misant notamment sur les commerçants.
Concernant le sujet du plafonnement du paiement en espèces à 1 000 euros pour la France, nous ne sommes pas forcément favorables à un relèvement de ce plafond, d'une part pour des raisons d'usages mais aussi de sécurité. Le plafond à 1 000 euros est, en outre, peu gênant car les consommateurs disposent d'une offre pléthorique en matière de moyens de paiement et car le futur euro numérique aura peut-être vocation à aller au-delà de cette somme. Enfin, il n'existe à ce jour aucune demande des consommateurs et des commerçants en ce sens, la France étant un pays « très carte » et réservant les paiements en cash pour de petits montants.

Quels sont les enjeux de la filière fiduciaire à ce jour, selon vous ? Comment y travailler ? Quel rôle pour le commerce sur ces sujets ?
Deux typologies de commerçants sont à considérer sur ce sujet :
• D'une part, le grand commerce organisé : les espèces sont sécurisées dans des machines de back-office chargées de les trier et de les compter avant transmission des indications au transporteur de fonds, lequel crédite le commerçant (crédit sur fichier) en vue de la préparation de sa recette pour délestage.
• D'autre part, le petit commerce, qui selon les secteurs d'activité fonctionne avec des machines en front office (et pas en back-office), afin d'éviter les vols, les erreurs comptables, et pour des raisons sanitaires.
Dans les deux cas, ces fonctionnements confirment que les espèces sont coûteuses mais ce sujet économique est à apprécier en fonction du volume encaissé par les commerçants. L'une des façons d'améliorer la logistique repose sans nul doute sur l'organisation du transport de fonds, d'autant plus dans un contexte de stabilisation du paiement en espèces.
N'oublions pas également que la disparition des

DAB constitue un enjeu non seulement pour les consommateurs, mais aussi pour les commerçants, notamment les petits indépendants qui peuvent être confrontés à des risques en termes de sécurité ou encore à une organisation chronophage lors du transport des espèces à la banque.

Si l'on se projette dans l'avenir des paiements, quel rôle les espèces ont-elles vocation à jouer face aux alternatives digitalisées, selon vous ?
Les espèces vont se maintenir dans les usages car de réels besoins existent. A l'instar des cas d'usage déjà évoqués, citons les paiements de personnes à personnes, qui se sont très développés avec les achats de seconde main du type « Leboncoin » et qui passent essentiellement par ce moyen de paiement. A cela s'ajoute un autre aspect : le maintien de l'accès aux espèces pour garantir une liberté de choix aux consommateurs, sujet essentiel pour la Banque de France.
Ajoutons à cela que les espèces vont perdurer et évoluer avec leur temps en prenant une nouvelle forme grâce au projet d'euro numérique. Les commerçants sont très attentifs à ce sujet car cette innovation, qui émane de la sphère publique, aura cours légal, de sorte qu'ils ne pourront pas la refuser. Ils resteront attentifs aux conditions technologiques et économiques de la distribution et l'acceptation de ce moyen de paiement avec un point essentiel : il faudra qu'il soit avantageux et n'aboutisse pas à un empilement de coûts. Le futur des paiements sera composé d'une variété d'outils avec lesquels les commerçants devront composer et nous avons bon espoir que l'euro numérique trouve sa place.

Dans sa stratégie 2025-2030, le CNMP cite, parmi les enjeux clés suscités par les grandes tendances de marché (croissance de la carte de paiement, développement du virement instantané, maintien des espèces dans les transactions en point de vente, repli du chèque), la modernisation de la filière fiduciaire, qui permet de maintenir à un niveau maîtrisé les coûts associés à l'entretien de la monnaie fiduciaire en circulation. A cela s'ajoute un principe clé, celui de « neutralité quant au libre choix des moyens de paiement », impliquant la préservation de l'universalité des espèces qui doivent demeurer un moyen de paiement facilement accessible et toujours accepté pour tous ceux qui souhaitent les utiliser.

Cela passe par différentes actions, notamment la nécessité de répondre aux enjeux de la filière fiduciaire avec les initiatives suivantes :

• Outre l'homologation et le contrôle des machines de tri qui contribuent à garantir le respect des exigences de qualité, l'un des principaux leviers qui permet d'agir sur la qualité des billets en circulation est leur délai de retour vers les caisses de la Banque de France afin qu'ils soient triés (dans le cas où certaines dénominations présenteraient des niveaux détériorés de qualité, des mesures pourraient être prises pour favoriser leur retour plus fréquent aux caisses de la Banque de France)
• Accompagner le déploiement d'une nouvelle gamme de billets (depuis 2021, l'Eurosystème a entamé des travaux en vue de la conception de nouveaux billets en euro avec pour objectifs de les rendre plus attractifs et inclusifs pour tous les Européens, y compris ceux souffrant de déficience visuelle, et plus durables et respectueux de l'environnement, tout en garantissant un niveau de sécurité toujours aussi élevé)
• La coopération entre acteurs de la filière fiduciaire afin de s'assurer de la continuité des services

A cela s'ajoute une autre mesure centrale : la pérennisation d'un pôle public de production fiduciaire aux niveaux national et Eurosystème. Le CNMP explique ainsi que « dans un souci de conserver le plus haut niveau de souveraineté sur la monnaie, assurer la continuité de la production de billets et de pièces sur le territoire national et européen est une priorité ». En France, la Banque de France a notamment décidé de construire une nouvelle imprimerie à proximité de la papeterie Europafi à Vic-le-Comte (dans le Puy-de-Dôme). « Cet investissement dotera le pays d'un pôle de production publique de billet unique, le plus moderne, efficace et écologique d'Europe », souligne le CNMP. La mise en production du site est prévue en 2026 et inclut également un volet durable, via un processus de production optimisé moins générateur d'émissions de gaz à effet de serre.

Michel Gonzalez, Association du Paiement et AFPAB: « Les espèces restent un instrument indispensable »



En tant que Secrétaire de l'Association française des prestataires d'automates bancaires (AFPAB) et Délégué général de l'Association du Paiement, quelle est votre analyse de l'utilisation des espèces en France ? Ce moyen de paiement est-il toujours en vogue, selon vous ?

Les espèces connaissent une certaine érosion depuis la crise sanitaire liée à la Covid-19, avec des usages qui sont en déclin. Il s'agit d'une réelle tendance de fond, confirmant que le futur des paiements sera électronique, qu'on le veuille ou non. Cette diminution de l'utilisation des espèces, qui a connu une accélération pendant la pandémie, a fait entrer de nouvelles habitudes dans les usages des consommateurs et est directement corrélée à une montée en puissance du paiement par carte, notamment sur les petits montants grâce à la technologie sans contact.

Ces éléments me permettent d'affirmer que la baisse de l'utilisation des espèces résulte de l'effet conjoint entre appétence des consommateurs pour les outils numériques et les innovations de l'industrie des paiements et de la carte. N'oublions pas également le contexte sociétal : cette évolution arrive à un moment où les usages digitaux se multiplient dans différents univers de consommation et stimulent donc l'envie d'utiliser des moyens de paiement modernes, notamment chez les jeunes générations avides d'innovation.

Cependant, les habitudes sont tenaces et, même si les espèces ne constituent pas, actuellement, un moyen de paiement en vogue, leur disparition n'est pas pour demain. Ce constat est lié à plusieurs facteurs :

• L'inertie des comportements, avec des consommateurs qui continuent à payer en espèces par habitude ;

• La perception de liberté et d'anonymat qu'offrent les espèces, qui sont non traçables et perçues comme un rempart contre la surveillance

• Le besoin de solutions de paiement hors ligne qui s'est renforcé par des événements récents comme la panne d'électricité en péninsule Ibérique, le contexte géopolitique instable..., qui rappellent l'utilité rassurante des espèces.

On observe également un « paradoxe des espèces » : bien que leur usage diminue, leur émission par la Banque de France continue d'augmenter, en raison de la thésaurisation des ménages et de la demande des États et des institutions de maintenir des réserves en euro.

Quelles sont, selon vous, les typologies de consommateurs intéressées par ce moyen de paiement ?

Deux grandes catégories d'utilisateurs des espèces méritent d'être distinguées :

• Ceux qui n'ont pas le choix : les personnes non bancarisées qui n'ont donc pas accès aux moyens de paiements scripturaux, les travailleurs non déclarés, rémunérés en liquide, et les acteurs de l'économie informelle ou illégale, pour qui le cash reste un moyen de paiement non traçable et pratique.

• Et ceux qui font ce choix par conviction : Les jeunes, pour des raisons idéologiques (recherche de liberté, rejet de la traçabilité) et les personnes âgées ou celles qui, par habitude ou méfiance envers le numérique, privilégient l'argent liquide.

Quid des commerçants ? Existe-t-il, actuellement, une forme d'appétence pour l'acceptation des espèces en magasin ?

Le positionnement des commerçants sur l'utilisation des espèces est relativement varié. Certains d'entre eux sont friands du paiement en espèces, en pratiquant par exemple un montant plancher pour l'acceptation de la carte ou encore en prétextant que le terminal de paiement est en panne. Cette préférence s'explique souvent par la volonté d'éviter les frais de commission ou par des raisons personnelles. Cependant, le cash pose des défis logistiques et sécuritaires : la gestion des risques, le stockage des fonds, le transport et la sécurisation du point de vente à l'agence bancaire. A cela s'ajoute une complexité organisationnelle pour certains métiers : par exemple pour un buraliste, la gestion des espèces implique des dépôts distincts (jeux, tabac, etc.), ce qui demande du temps et une organisation rigoureuse.

Pour finir, il faut aussi rappeler qu'il y a une obligation légale inhérente à ce moyen de paiement. Les espèces ont cours légal et ne peuvent être refusées, ce qui limite la marge de manœuvre des commerçants.

Comment l'Association du Paiement travaille-t-elle sur la filière fiduciaire ?

L'Association du Paiement se concentre sur le paiement électronique, et plus spécifiquement sur l'acceptation du paiement électronique en magasin et en ligne reflétant les priorités actuelles des professionnels du secteur. Elle n'est donc pas naturellement active sur la filière fiduciaire. Néanmoins, l'Association du Paiement participe à quelques sujets liés aux espèces, notamment du fait de l'investissement de certains membres actifs sur ce moyen de paiement. Elle participe aussi aux travaux de la Banque de France et au groupe de travail sur l'accessibilité du Comité national des moyens de paiement (CNMP) au sein duquel le cash est abordé sur les volets inclusion et accessibilité.

Au regard de votre rôle au sein de l'AFPAB, quels enjeux liés à la filière fiduciaire identifiez-vous, à ce jour ?
Plusieurs enjeux majeurs se dégagent. Le premier concerne le maintien des infrastructures de retraits, dépôts et commandes de monnaies. Les agences bancaires jouent en effet un rôle central dans la distribution et la collecte des espèces. Or, la fermeture d'agences bancaires et la mutualisation des automates modifient l'équilibre de l'accès au cash, ce qui pose un défi pour les usagers. L'inclusion sociale constitue également un enjeu majeur car les espèces restent essentielles pour les populations non bancarisées ou réticentes au numérique. Par ailleurs, elles incarnent un moyen de paiement souverain et universel, renforçant la résilience économique dans un contexte géopolitique instable.

C'est-à-dire ? Comment évoluent les réflexions sur les espèces au sein de l'écosystème des paiements français ?
La Banque de France travaille à maîtriser la décroissance des espèces, en lien avec la disparition progressive des points de retrait. L'enjeu est de repenser le modèle économique de cette filière, dont le coût reste élevé pour un usage en déclin. Cette transition doit s'opérer sans rupture brutale, afin d'éviter un mécontentement de l'opinion publique.
Dans ce contexte, des acteurs comme Loomis et Brink's innovent en proposant des solutions concrètes aux collectivités dépourvues de points de retrait, comme des bornes ou des îlots de retrait dans les centres-villages.

Quels sont les éventuels risques et enjeux suscités par ce moyen de paiement ?
Je pense en particulier au service de dépannage de cash rendu par les commerçants, pour lequel j'ai deux points d'attention : le recyclage des espèces et le risque sécuritaire. Concernant le recyclage, le risque est de voir circuler de la fausse monnaie. En effet les commerçants, peu experts en détection de contrefaçons, pourraient involontairement remettre en circulation des faux billets. La Banque de France doit garantir l'authenticité des espèces pour préserver la souveraineté nationale et la stabilité économique. Et concernant les risques sécuritaires, il s'agit de l'exposition à la délinquance car le stockage des espèces rend les commerçants vulnérables aux vols et aux agressions.

Si l'on considère l'avenir des paiements, quelle place identifiez-vous pour le paiement en espèces face aux alternatives digitalisées ?
Tant qu'il y aura des cas d'usage, les espèces auront toujours leur place dans la société, d'autant plus que les besoins de certaines catégories de la population (personnes non bancarisées, individus effectuant des travaux non déclarés…) sont nécessaires et réels et qu'il est difficile de trouver des solutions de contournement.
A cela s'ajoute un autre facteur : l'enjeu géopolitique, et plus spécifiquement l'instabilité qui demeure et qui peut conduire à quelques réflexions sur notre dépendance à l'égard d'acteurs de paiement américains. Par conséquent, serait-il raisonnable de supprimer les espèces, lesquelles constituent un instrument souverain et universel en Europe ?
Comme je l'ai indiqué, les espèces sont un instrument de résilience face à un événement, elles existent depuis des siècles et peuvent être utilisées sans Internet et sont sans nul doute un plan de continuité d'activité prévu par nos institutions. En ce sens, ce moyen de paiement peut être considéré comme un service essentiel au fonctionnement de notre économie.
Même si leur utilisation va poursuivre son déclin, les espèces restent un instrument indispensable : elles continueront donc à avoir leur place dans le futur des paiements.



Autre exemple de stratégie nationale des paiements : le Portugal, avec le « Forum para os sistemas de pagamentos » qui œuvre sur la définition de la stratégie à mener en matière de paiement dans le pays, en réunissant toutes les parties prenantes du marché. Les espèces y sont également travaillées sous différentes modalités, et notamment :

- L'accès à ce moyen de paiement ;
- L'acceptation de ce moyen de paiement ;
- L'évolution des infrastructures de distribution des espèces.

Bien que l'écosystème des paiements portugais soit globalement positif sur ces trois éléments, compte tenu d'une stratégie d'interbancarité sur la gestion des DAB via le réseau Multibanco, celui-ci est néanmoins conscient qu'une marge de progression existe, notamment en termes d'efficience et de robustesse. En effet, la panne de courant survenue en 2025 a démontré l'importance de ce moyen de paiement et le sujet de la résilience est, comme en France, particulièrement sensible dans cet Etat. Un groupe de travail a ainsi été créé au sein du « Forum para os sistemas de pagamentos » dans ce domaine et les conclusions des travaux seront rendues à la fin de l'année 2026. Le 21 avril 2026, à l'occasion de la présentation de la situation des

paiements de détail dans le pays par Banco de Portugal, les médias économiques du pays ont annoncé la mise en place prochaine d'une initiative nommée « Multibanco social » basée sur le développement de l'accès aux espèces dans les zones géographiques moins bien couvertes. Cette mesure, qui devrait impliquer environ vingt municipalités dans le pays, serait conçue en complément de l'infrastructure DAB et des points d'accès alternatifs passant par les commerçants de type « cash-in-shop ». Le 6 juillet 2026, le projet pilote "Multibanco + Perto" a été lancé dans plusieurs municipalités, avec pour objectif de garantir un service minimum dans des localités éloignées des réseaux bancaires. Parmi les services proposés : retrait d'argent, chargement de mobile, ou encore consultation de soldes. Preuve que le sujet de l'accès aux espèces constitue un élément central de la stratégie nationale des paiements dans le pays.

STRATÉGIE DU « FORUM PARA OS SISTEMAS DE PAGAMENTOS »

AXE 1 : PROXIMITÉ ET TRANSPARENCE

Réaliser des événements informationnels et des actions de pédagogie dédiés aux consommateurs, aux entreprises, aux organismes de l'Administration publique et aux prestataires de services de paiement sur les thèmes liés au paiement		Créer des contenus informationnels sur l'utilisation de l'instant payment
Créer des contenus informationnels sur le projet euro numérique, en lien avec le contenu et l'agenda stratégique communiqué par l'Eurosystème	Monitorer et partager les développements significatifs sur l'émission et l'utilisation des cryptoactifs dans le contexte des paiements (par exemple dans le cadre de MiCA)	Promouvoir des campagnes de communication sur les tendances et types de fraudes et d'arnaques ainsi que les mesures de précaution correspondantes
Elaborer des études sur les coûts sociaux des moyens de paiement de détail	Emettre des recommandations pour éviter les obstacles liés à l'utilisation des moyens de paiement électroniques par des personnes en situation de handicap	Implémenter les recommandations de l'Euro retail payments board (ERPB) sur la transparence des informations de paiement
Réaliser une analyse comparative de l'utilisation des moyens de paiement dans le commerce électronique et en proximité		

AXE 2 : INNOVATION ET EFFICIENCE

Favoriser une plus grande utilisation des virements instantanés, en lien avec les initiatives européennes	Implémenter une solution de « proxy lookup » dans le contexte du SICOI (ndlr. : Interbank clearing system)	Implémenter une solution de « request-to-pay » pour les virements classiques et immédiats dans la communauté nationale, en lien avec les requêtes européennes
Dynamiser les solutions de paiement « tap-to-phone » et associées	Elargir le spectre de solutions électroniques disponibles pour les paiements réalisés par les citoyens et les entreprises nationales et étrangères à l'Etat, en garantissant l'accès généralisé à ces solutions	Etudier une altération législative imposant l'obligation, pour les entreprises, d'accepter, en plus des espèces, au moins un moyen de paiement électronique
Effectuer une étude sur l'implémentation de l'open banking au Portugal, en identifiant les principaux obstacles et opportunités, et en anticipant les potentielles évolutions vers un contexte d'open finance	Etudier les implications de la création d'un cadre harmonisé de QR-codes pour les virements instantanés dans les points d'interaction avec les clients, en identifiant les adaptations nécessaires au niveau national	Soutenir l'implémentation de l'euro numérique dans l'hypothèse où l'Eurosystème décide d'évoluer vers une émission

AXE 3 : SÉCURITÉ ET UTILISATION

Monitorer l'application des requêtes en matière d'authentification forte du client, dans un contexte de commerce électronique avec carte de paiement	Implémenter une solution de confirmation du bénéficiaire dans le contexte du SICOI (ndlr. : interbank clearing system)	Analyser la viabilité de la création d'un mécanisme interbancaire de contrôle des entités créancières peu fiables dans le contexte du prélèvement
Implémenter les mécanismes garantissant l'identification du bénéficiaire dans les paiements passant par la « referência Multibanco » (ndlr. : moyen de paiement national) et le prélèvement		Analyser l'évolution des typologies de fraude et d'arnaque et définir des actions concertées en matière de prévention et de lutte
Participer aux discussions et initiatives visant une action de prévention de la fraude et des arnaques coordonnée au niveau européen	Faciliter l'adoption de la solution d'identité numérique qui sera promue par la Commission européenne, assurant la coexistence avec les solutions du marché national (comme la « Chave Movel Digital » - ndlr. : clé mobile digitale -) et son adoption par les prestataires de services de paiement nationaux	

AXE 4 : RÉSILIENCE ET SOUTENABILITÉ

Dans le contexte de l'implémentation de la réglementation DORA, identifier les principaux liens et opportunités d'amélioration des incidents opérationnels et de la sécurité des paiements		Analyser la législation s'appliquant sur l'impression des tickets papier et échanger sur les actions à entreprendre
Étudier le développement de solutions d'e-invoicing dans les paiements à destination ou en provenance des entités publiques	Identifier et dynamiser les processus de recyclage de cartes de paiement	Analyser l'éventuelle élimination de l'obligation des banques de payer des chèques jusqu'à 150 euros dans des situations d'insuffisance de fonds dans le compte (décret-loi n°454/91)

Focus sur la stratégie 2030 du « Forum para os sistemas de pagamentos »

Ouverte en consultation publique du 16 juin au 28 juillet 2026, la stratégie 2030 du « Forum para os sistemas de pagamentos » suit le fil conducteur défini par cet écosystème national en lien avec l'approche européenne des paiements.

Les quatre piliers sont :
- Proximité et communication
- Innovation et transformation numérique
- Sécurité et efficience
- Résilience et soutenabilité



João Pires, APB: « Au Portugal, le thème de la résilience des paiements est également à l'ordre du jour »



Quelle est la stratégie du « Forum para os sistemas de pagamentos » sur les espèces ? Comment ce moyen de paiement est-il travaillé par le marché portugais des paiements ?

Le "Forum para os sistemas de pagamentos" est une structure consultative de Banco de Portugal qui réunit les principaux intervenants nationaux de l'offre et de la demande de services de paiement et qui a focalisé son activité, ces dernières années, sur l'accompagnement et la coordination de l'implémentation des stratégies nationales pour les paiements de détail. Ce travail a surtout constitué un vecteur d'innovation, d'efficience et de modernisation du marché des paiements, avec une attention spéciale accordée aux solutions digitales. Dans ce contexte, les espèces n'ont pas été au centre de l'agenda des paiements avec la même intensité que les moyens de paiement innovants, bien qu'elles continuent à être reconnues comme un outil important pour assurer la diversité des options de paiement.

Pour autant, cette situation ne signifie pas une dévalorisation des espèces. A contrario, le marché portugais des paiements a travaillé sur les espèces selon une logique de continuité opérationnelle, d'accès et d'acceptation généralisée, dans un contexte où les priorités plus récentes du secteur se concentrent sur l'innovation des paiements de détail, en articulation avec les priorités européennes dans ce domaine. Au Portugal, les espèces restent largement disponibles et acceptées. Elles coexistent avec des solutions numériques de plus en plus développées. L'aspect essentiel est la complémentarité : les efforts de l'écosystème des paiements ont impulsé la modernisation du système sans remettre en cause l'importance des espèces en tant que composant stable de l'architecture des paiements.

Dans beaucoup de pays européens, comme en France, le cash a une place importante dans les réflexions sur la résilience des paiements. Comment ce thème est-il abordé au Portugal ?

Au Portugal, le thème de la résilience des paiements est également à l'ordre du jour et il existe un travail en cours dans le cadre du « Forum para os sistemas de pagamentos », dont la conclusion est attendue pour la fin de l'année 2026. Il s'agit d'un développement très important qui place la résilience des paiements au centre de la réflexion nationale des paiements et qui reconnaît que la solidité du système dépend de l'articulation entre différents instruments, infrastructures et intervenants. Actuellement, le contenu concret de ce plan n'est pas encore connu mais le process démontre que ce thème prend une place croissante et est travaillé de façon structurée et collaborative.

Dans ce contexte, le rôle du cash paraît incontournable. L'expérience récente et la stratégie européenne démontrent que les espèces continuent de jouer un rôle essentiel en tant qu'instrument de contingence, surtout dans des situations de disruption opérationnelle, technologique ou infrastructurelle. La Banque centrale européenne (BCE) elle-même a souligné, dans son étude « Keep calm and carry cash », que les espèces disposent de plusieurs caractéristiques uniques : elles sont résilientes, utilisables « offline » et elles fonctionnent comme réserve de valeur. Cela est particulièrement valorisant dans certains scénarios de crise et d'incertitude. Cette réalité est également présente au Portugal et devra être considérée dans la réflexion nationale en cours dans le domaine des paiements.

Comment l'APB travaille-t-elle sur les espèces au niveau national et européen, notamment dans le cadre des travaux de la Fédération bancaire européenne (FBE) ?

Au niveau national, il est important de souligner que le Portugal bénéficie, depuis plusieurs années, d'un réseau de DAB collaboratif – le réseau Multibanco – et d'un réseau d'agences bancaires bénéficiant d'une forte capillarité et couverture géographique, ce qui confère un niveau de confort important au niveau de l'accès aux espèces. J'ajouterai à cela le fait que l'acceptation des espèces dans le commerce national continue d'être fortement généralisé, sans restriction systémique comparable à ce qui existe dans d'autres géographies européennes. Cette réalité doit être valorisée dans l'analyse nationale, en sachant qu'il y a toujours une marge de progression au niveau de l'efficience de la distribution et de la préparation de scénarios de contingence. Banco de Portugal a ainsi souligné que l'étude la plus récente sur le réseau d'accès aux espèces, datant de 2022, confirme qu'il existe une couverture adéquate au Portugal.

Au niveau européen, l'APB accompagne ce sujet, dans un contexte où les réalités nationales sont très diverses. Il existe des pays où les préoccupations sur l'accès, l'acceptation et le réseau d'infrastructure de

distribution du cash sont plus intenses, ce qui signifie que le débat européen ne peut pas être exclusivement axé sur l'uniformisation. L'analyse doit préserver la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux différents modèles nationaux de distribution, aux diverses habitudes de paiement, et aux différents niveaux d'évolution du marché. Ce sont précisément cette préoccupation, avec la proportionnalité et le respect des spécificités nationales, qui ont été soulignés par le secteur dans le dialogue européen.

L'accès aux espèces constitue un sujet important dans différents pays européens. Comment ce thème est-il abordé par les banques portugaises ? Quels types de stratégies l'APB défend-t-elle sur l'évolution du réseau de DAB ?

Au Portugal, il existe un réseau de DAB particulièrement étendu qui fonctionne selon un modèle collaboratif auquel participe l'ensemble du secteur bancaire, ce qui a permis d'assurer une couverture territoriale adéquate et une disponibilité des services de retraits de cash dans des conditions globalement satisfaisantes. Dans ce contexte, le débat national sur l'accès aux espèces a bénéficié de l'existence d'une infrastructure installée qui répond de façon robuste aux besoins des utilisateurs.

Concernant l'évolution des DAB, il apparaît de façon consensuelle que le modèle collaboratif constitue une des valeurs du marché portugais. Aussi la discussion pourra-t-elle inclure des thèmes liés à l'optimisation de la couverture et du développement des services, mais sans perdre de vue que le modèle existant offre déjà des niveaux élevés d'efficience et de proximité, tout comme une gamme de services d'une variété importante.

La législation européenne sur les espèces est en cours d'évolution. Comment l'APB travaille-t-elle sur ce sujet ?

L'APB accompagne attentivement l'évolution de la législation européenne sur les espèces, notamment via le travail sectoriel développé au niveau européen. Dans ce domaine, il est important de souligner que le panorama européen est très hétérogène : nous observons une coexistence de marchés disposant de niveaux d'utilisation des espèces variés, d'infrastructures de distribution diverses, et de défis propres en matière d'accès et d'acceptation de ce moyen de paiement. Par conséquent, toute évolution normative doit éviter des solutions trop rigides ou uniformes, sous peine de désajuster l'encadrement réglementaire face aux réalités concrètes de chaque Etat-membre.

Dans cette perspective, le positionnement du secteur a considéré, d'une part, l'importance de préserver les espèces comme option effective pour les citoyens et l'économie et, d'autre part, la nécessité de mesures concrètes, proportionnées, flexibles et adaptées aux spécificités nationales. C'est pourquoi la compétence en matière de surveillance de la situation dans chaque pays et, si nécessaire, de mise en œuvre de mesures spécifiques, reste attribuée aux autorités nationales. Celles-ci sont en effet les mieux placées pour évaluer les besoins de chaque marché et l'adéquation des réponses à adopter pour atteindre les objectifs communs européens.

Si l'on se focalise désormais sur l'avenir des paiements, quel sera le rôle des espèces par rapport aux solutions numériques, d'après vous ?

Tout indique que les espèces continueront à avoir une place dans le futur des paiements, même dans un contexte de développement des usages numériques. La multiplication de solutions digitales est sans appel et devrait se poursuivre, mais cela n'élimine en aucun cas l'utilité spécifique des espèces. Le cash continuera à répondre aux besoins que les moyens de paiement électroniques ont des difficultés à adresser, notamment dans des contextes de limitation d'accès aux réseaux de communication ou à l'énergie, ou dans des situations de faible maîtrise ou appétence pour le digital de la part des consommateurs. L'avenir des paiements ne reposera pas sur un scénario d'exclusion, mais sur la coexistence entre différents instruments.

Actuellement, ce que nous pouvons déjà anticiper, c'est le fait que les espèces vont perdurer et maintenir leur importance pendant plusieurs années face aux alternatives disponibles en Europe. Cette situation ne signifie pas une stagnation, mais plutôt le fait que les espèces continueront à s'intégrer dans un écosystème pluriel, incluant les différents moyens de paiement répondant à plusieurs préférences, contextes et besoins.

Comment analysez-vous la relation entre espèces et euro numérique ?

La relation entre espèces et potentiel euro numérique a été présentée par les autorités européennes selon une logique de complémentarité, et c'est cette perspective qui a du sens. Si l'euro numérique est émis, conformément à l'objectif annoncé par les institutions européennes, c'est justement pour renforcer les options, en préservant le rôle de la monnaie de banque centrale dans différents formats.

La vision la plus équilibrée pointe donc vers un modèle où chacun des formats (physique et numérique) coexistent, répondant aux besoins et préférences spécifiques des utilisateurs et renforçant, ensemble, l'autonomie et la solidité du système européen des paiements.

C'est-à-dire ? Quel rôle joue le cash dans les travaux sur la souveraineté européenne en matière de paiement ?
Les espèces peuvent être considérées comme une composante importante des réflexions sur la souveraineté européenne des paiements puisqu'elles ne dépendent pas, pour leur utilisation, des mêmes infrastructures qui supportent les transactions électroniques. Dans des scénarios où l'autonomie, la continuité et la robustesse du système jouent un rôle important, les espèces peuvent contribuer à la capacité de réponse du système européen. Les épisodes récents démontrent ainsi que dans des scénarios de crise ou de perturbation, les espèces, en raison de leurs caractéristiques en matière de résilience, jouent un rôle décisif.

Quelles recommandations aimeriez-vous partager avec vos pairs sur la façon de travailler sur les espèces ?
Ma principale recommandation serait de maintenir une analyse équilibrée, proportionnée et suffisamment flexible pour s'adapter à la diversité des réalités nationales. Au niveau européen, il est important d'éviter les réponses excessivement rigides qui ne tiennent pas compte des spécificités des différents marchés.
Au niveau national, nous devons continuer la surveillance de l'accès aux espèces par les autorités compétentes et poursuivre le dialogue entre les différentes parties prenantes du marché, de façon à accompagner l'évolution de l'accès, de l'acceptation et de l'efficience des réseaux de distribution des espèces. Cet objectif passera notamment par le fait de préserver les espèces comme option effective de paiement, sans créer de charges inutiles ni déconsidérer l'évolution des habitudes de paiement dans le pays.
Dans le cas du Portugal, la situation de départ est globalement positive : l'accès et l'acceptation des espèces sont globalement assurés, et le modèle collaboratif existant pour la distribution des espèces dans les DAB du pays offre une base solide. Néanmoins, il existera toujours une marge de progression, notamment en renforçant l'efficience et la résilience de l'écosystème.

Vinay Pranjivan, DECO: « La résilience des paiements sera l'un des sujets clés de la prochaine stratégie des paiements au Portugal »



Comment évolue l'utilisation des espèces au Portugal ?
Le Portugal est un pays caractérisé par une évolution à deux vitesses en matière de paiement :
- D'une part, des consommateurs (essentiellement de moins de 40 ans) qui sont très à l'aise avec les instruments électroniques et qui utilisent quasiment exclusivement ces outils pour effectuer des paiements. Il s'agit bien souvent d'individus résidant dans des zones urbaines et bénéficiant donc d'une grande connectivité et d'un accès facile au numérique, notamment chez les commerçants de proximité (restaurants, cafés…), où ils se rendent ;
- D'autre part, un certain attrait pour les espèces, aussi bien côté consommateurs que commerçants, d'ailleurs. Ainsi, alors même que beaucoup de professionnels soulignent dans l'opinion publique portugaise que les espèces sont utilisées bien souvent à des fins de fuite des impôts, DECO constate que ce choix s'explique, a contrario, par des raisons de « privacy » du côté des consommateurs, et par des raisons essentiellement économiques du côté des commerçants. Certains segments de consommateurs préfèrent le paiement en espèces ou sont contraints d'utiliser ce moyen de paiement pour des raisons diverses (faible connexion, manque de connaissances financières, fragilité économique…)

C'est-à-dire ? Pourriez-vous nous en dire plus sur cet attrait pour les espèces dans le pays ?
Beaucoup de commerçants, au Portugal, n'acceptent pas les moyens de paiement électroniques – et notamment la carte de paiement –, ou les autorisent à partir d'un certain montant, pour des raisons économiques. En effet, le coût des moyens de paiement électroniques constitue un élément primordial chez les acteurs de la demande au Portugal. En cause : les frais liés au paiement par carte, et notamment les commissions d'interchange. Cela explique que l'un des points de la stratégie du « Forum para os sistemas de pagamentos » repose sur l'incitation à l'acceptation des moyens de paiement électroniques dans les commerces du pays. Côté DECO, cette réalité justifie que nous souhaitions favoriser avant tout la liberté de choix du moyen de paiement.

Concernant cette liberté de choix, que pouvez-vous dire sur la situation du cours légal des espèces au Portugal ?
L'un des sujets sur lequel l'association de consommateurs DECO est particulièrement vigilante n'est autre que l'évolution de l'acceptation des espèces au Portugal, notamment sur certaines verticales. Nous remarquons ainsi que certains événements, comme des festivals, refusent le paiement en espèces et imposent aux consommateurs des bracelets fonctionnant avec le paiement sans contact. Or, DECO rappelle que cela n'est pas autorisé par la loi portugaise car il est obligatoire d'accepter le cash dans le pays. C'est pourquoi nous appelons à la définition de sanctions s'appliquant à l'encontre des professionnels de l'événementiel qui ne respectent pas cette législation. C'est un sujet sur lequel nous avons insisté au sein du « Forum para os sistemas de pagamentos » mais notre régulateur Banco de Portugal nous a renvoyé vers les pouvoirs publics, l'Etat étant le seul décisionnaire sur ce point. Un épisode a notamment marqué l'opinion publique sur ce sujet : le fait qu'une chaîne de boulangerie du pays n'accepte pas les paiements en espèces. Cet aspect a d'autant plus marqué les esprits que l'accès à une denrée alimentaire, a fortiori le pain, constitue un enjeu en termes d'inclusion. De quoi expliquer que l'association DECO soit fortement mobilisée sur le fait que tout consommateur doive pouvoir payer en espèces s'il le désire.

Comment le « Forum para os sistemas de pagamentos » travaille-t-il sur le sujet des espèces ?
Dans sa précédente stratégie, le « Forum para os sistemas de pagamentos », a inclus la volonté d'inciter les commerçants du pays à accepter au moins un moyen de paiement électronique. Nous ne sommes pas opposés à cet axe de travail mais suggérons que la structure de coûts associée aux instruments numériques soit revue pour atteindre cet objectif. De plus, nous sommes particulièrement vigilants sur le fait que cette disposition ne remette pas en cause l'obligation d'accepter les espèces dans le pays.
Un autre sujet clé en lien avec les espèces qui est travaillé au sein de ce comité : l'accès à ce moyen de paiement. C'est un thème qui dépasse le seul écosystème national car il constitue un réel point de vigilance au niveau européen. DECO est convaincu que le maintien de l'accès aux espèces constitue un élément essentiel du développement économique national et ce, même si l'infrastructure fiduciaire est souvent considérée comme coûteuse. Notre régulateur Banco de Portugal a d'ailleurs lancé une étude sur le coût social des moyens de paiement*, incluant les espèces.
Concernant l'évolution de l'accès aux espèces, DECO suggère notamment que le Portugal s'inspire des pratiques observées en Autriche, en Irlande, ou encore en France qui définissent une distance précise entre les citoyens et un point d'accès au cash. Nous proposons également le développement de solution alternatives d'accès aux espèces particulièrement utiles dans les zones rurales comme des agences mobiles, ou encore le partage d'agences entre plusieurs banques (en respectant les règles de confidentialité) qui sont autorisées par Banco de Portugal et permettent en outre de limiter les coûts fixes.

Concernant ces solutions alternatives d'accès aux espèces, comment accueillez-vous les initiatives de type « cash-in-shop » ?
Il s'agit à nos yeux d'une hypothèse intéressante à la condition qu'elle soit profitable aussi bien pour le consommateur que pour le commerçant. Cela implique plusieurs éléments : une garantie en termes de sécurité, aussi bien pour l'utilisateur final que pour l'enseigne qui sera identifiée comme point d'accès aux espèces, et un modèle économique rentable pour les commerçants. Le « cash-in-shop » constitue donc une alternative positive à nos yeux et notre positionnement sur ce point rejoint celui de notre régulateur Banco de Portugal, lequel a cité cette mesure comme potentiellement intéressante pour des territoires marqués par une attrition des agences bancaires.

Dans de nombreux Etats européens, les espèces sont travaillées en lien avec le sujet de la résilience des paiements. Comment le marché portugais des paiements analyse-t-il ce sujet ?
La résilience des paiements sera l'un des sujets clés de la prochaine stratégie des paiements au Portugal. Ainsi, l'un des axes prioritaires du nouveau programme inclut la résilience avec des actions précises sur le sujet des espèces. Cette initiative résulte du « black-out » vécu par la péninsule Ibérique en avril 2025 ainsi que des préoccupations nationales en matière de cybersécurité et de crise énergétique. Il convient de noter sur ce point que l'association DECO considérait déjà ce thème de la résilience avant même l'épisode de 2025 et que cette problématique s'est donc renforcée depuis. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons suggéré aux consommateurs portugais de conserver des espèces chez eux, comme l'ont fait d'autres Etats-membres et la Banque centrale européenne (BCE) elle-même. DECO a ainsi conseillé aux Portugais d'avoir environ entre 70 et 100 euros par adulte et 30 euros par enfant chez soi, et ce en une variété de pièces et de billets de façon à pouvoir procéder à des achats de différente nature en cas de nouvelle coupure d'électricité (radio, bougies, denrées alimentaires…).

D'après vous, quel sera le rôle des espèces dans le futur des paiements face aux instruments

électroniques de type MB Way, qui rencontre un réel succès au Portugal ?
Au Portugal, la tendance est au développement du paiement électronique, comme dans d'autres pays européens, mais cela ne remet nullement en cause l'attrait des espèces qui ne fait que se confirmer. Ainsi, différentes études de la BCE démontrent que même si les espèces sont de moins en moins utilisées pour effectuer des transactions, la population valorise toujours autant ce moyen de paiement. Il est donc essentiel de maintenir cette option qui répond aux préoccupations des consommateurs en matière de « privacy » ou encore de facilité de paiement. D'autant plus que le coût des instruments électroniques n'est pas négligeable pour les commerçants, tout comme, d'ailleurs, pour les consommateurs via les commissions cartes, et ce dans un contexte où le paiement électronique tend à se généraliser, ce qui rendrait légitime une modification de la structure des coûts de ces systèmes dans lesquels ni les uns ni les autres n'ont d'alternative. A cela s'ajoute l'enjeu central de la résilience : il apparaît clairement au Portugal depuis la panne d'électricité survenue en avril 2025 que les espèces constituent l'instrument refuge en cas de crise et ce, même si d'autres solutions peuvent être amenées à voir le jour dans les prochaines années comme l'euro numérique et son cas d'usage « offline ».

C'est-à-dire ? Comment analysez-vous la complémentarité entre euro fiduciaire et futur euro numérique ?
Tout dépendra du design final de l'euro numérique et de la façon dont les consommateurs européens pourront y accéder (sur carte ? sur mobile ? avec quelle limite en termes de montant ? etc.). Ces éléments seront notamment décisifs pour savoir si ce moyen de paiement s'imposera comme instrument du quotidien ou pas. Côté DECO, nous sommes convaincus que si le plafond de paiement est trop bas, il sera difficile pour l'euro numérique de rencontrer un réel succès en termes d'adoption et cela pourrait profiter aux espèces. A cela s'ajoute une problématique en termes de connaissance : il sera probablement plus aisé, dans un premier temps en tous cas, d'utiliser l'euro fiduciaire que l'euro numérique.
Néanmoins, DECO est intéressé par l'euro numérique et est conscient des bénéfices apportés par cette innovation :
- Le renforcement de la concurrence : rappelons ainsi que c'est l'arrivée de l'euro numérique qui a accéléré les initiatives européennes comme EPI Company et EuroPA et qui a motivé l'alliance entre les deux projets ;
- L'autonomie stratégique de l'Europe en matière de paiement, qui est d'autant plus importante par les temps qui courent ;
- La valeur de l'accès à une monnaie publique européenne gratuite pour les consommateurs européens. C'est d'ailleurs pourquoi nous sommes convaincus de l'intérêt du maintien de la gratuité du retrait d'espèces avec cartes de débit dans le pays ;
- La capacité d'innovation de l'Europe : les travaux réalisés actuellement au sein de l'Europe des paiements ont inévitablement une portée internationale et accélèrent la modernisation du marché. A titre d'exemple, je citerai l'une des discussions que nous menons actuellement au sein de l'écosystème portugais sur l'acceptation des paiements, à savoir la nécessité de faire évoluer l'acceptation de schemes internationaux émanant d'Asie ou encore des Etats-Unis chez les commerçants situés dans les zones touristiques du pays.

** Avaliação da cobertura da rede de caixas automáticos e agências bancárias - 2022*

1.3 ■ LES ENJEUX DE LA FILIÈRE FIDUCIAIRE

Le Comité national des moyens de paiement (CNMP) a publié, en juillet 2025, un rapport sur l'accès du public aux espèces, démontrant la réelle structuration de la filière fiduciaire dans l'Hexagone. Avec 98,8 % de la population qui est située à moins de quinze minutes de trajet par route d'un site équipé d'au moins un DAB et quasiment l'ensemble de la population française (99,9%) à moins de quinze minutes d'un DAB ou point d'accès privatif, la France dispose d'un réseau étoffé garantissant l'accès à ce moyen de paiement. « Ce constat d'une accessibilité qui demeure globalement très satisfaisante est confirmé par la dernière enquête de la Banque Centrale Européenne (BCE) relative aux habitudes de paiement des consommateurs de la zone euro », souligne le CNMP.

Interrogés sur la perception de l'accessibilité aux espèces, les Français font part d'un très haut niveau de satisfaction : 91% d'entre eux, soit l'un des meilleurs scores au sein de la zone euro, considèrent que l'accès aux espèces est « facile » ou « très facile ». « La satisfaction plus marquée des Français par rapport aux autres Européens se retrouve dans les résultats des enquêtes depuis les dix dernières années. Ces résultats

sont également homogènes d'une région française à l'autre, que cette région soit très urbanisée ou plus rurale », analyse le régulateur.

A noter que les travaux liés au maintien et développement de la filière fiduciaire se poursuivent. Le CNMP indique ainsi que « les banques poursuivent l'ajustement de leurs parcs de DAB. Celui-ci porte sur les zones urbaines les plus densément peuplées et les mieux équipées : dans ces zones où il existe plusieurs DAB proches les uns des autres, la désinstallation d'un automate n'affecte pas le niveau d'accessibilité aux espèces pour la population. En revanche, cet ajustement permet à la filière de maîtriser le coût de gestion des espèces et, ce faisant, contribue à leur pérennité ». Le nombre de sites équipés d'au moins un DAB a connu en 2024 une légère baisse par rapport à l'année précédente, à - 1,9 %, contre - 3,9 % en 2023. « Ces ajustements interviennent également dans un contexte de repli de l'utilisation des espèces comme moyen de paiement et de baisse tendancielle des flux fiduciaires et des retraits d'espèces aux DAB. Il se développe sans impact significatif sur le niveau d'accessibilité géographique aux automates », rappelle la Banque de France, ajoutant que « globalement, on observe, depuis 2018, une certaine stabilité du nombre de communes françaises équipées d'au moins un site avec un DAB, soit environ 6 500 communes. Ce nombre a même connu en 2024 une très légère hausse (+ 24 communes, soit + 0,4 %) ». À côté des automates, le nombre de points privatifs continue de progresser, à un rythme plus soutenu que l'année précédente (+ 3,9 % en 2024, contre + 1,7 % en 2023), atteignant 28 479 points à fin 2024. Diverses initiatives tendent également à renforcer l'accessibilité aux espèces, témoignant de la forte mobilisation de l'ensemble de la filière et des autorités françaises et européennes sur ce sujet. Ainsi, dans son rapport présenté en juillet 2026, portant sur l'année 2025, le CNMP fait notamment état d'une stabilité du temps de trajet moyen vers un point de paiement (DAB et point privatif).

Jérôme Raguénès, FBF : « Le secteur bancaire français a engagé, il y a plusieurs années, une réflexion structurante relative à la filière fiduciaire »



Comment la Fédération bancaire française (FBF) travaille-t-elle sur le sujet des espèces ? Comment cette thématique est-elle traitée au sein du Comité national des moyens de paiement ?

Auparavant, les filières scripturales et fiduciaires faisaient l'objet de traitements distincts, respectivement au sein du Comité national des paiements scripturaux (CNPS) et du Comité de pilotage de la filière fiduciaire (CP2F). Désormais, ces deux dimensions sont appréhendées de manière intégrée dans le cadre du Comité national des moyens de paiement (CNMP). Cette évolution revêt une importance particulière en ce qu'elle permet d'inscrire les espèces dans une approche globale, en interaction avec l'ensemble des autres moyens de paiement.

S'agissant de la Fédération bancaire française, le principal axe de travail relatif aux espèces concerne l'accessibilité à ce moyen de paiement. À ce titre, les réseaux bancaires définissent chacun des stratégies adaptées aux besoins des clients. Dans un contexte marqué par une diminution de l'usage des espèces, la filière (Banque de France, transporteurs et réseaux bancaires) a engagé des changements profonds pour rationaliser l'infrastructure et garantir un niveau très satisfaisant d'accès aux espèces sur l'ensemble du territoire que confirme le rapport annuel de la Banque de France.

Par ailleurs, des solutions complémentaires aux DAB ont été développées, telles que les points d'accès privatifs, ainsi que, plus récemment, le dispositif de « cash-in-shop ». Ces évolutions contribuent à maintenir un niveau d'accessibilité élevé. Pour reprendre les chiffres de la Banque de France, plus de 99 % de la population métropolitaine réside soit dans une commune équipée d'au moins un point d'accès aux espèces, soit dans une commune située à moins de quinze minutes en voiture de la commune équipée la plus proche. Ce constat d'un très bon niveau d'accessibilité est confirmé par les Français lorsqu'on les interroge sur leur perception de l'accessibilité aux espèces puisque, selon la dernière enquête de la BCE, 91 % d'entre eux, soit l'un des meilleurs scores au sein de la zone euro, considèrent que l'accès aux espèces est « facile » ou « très facile ». Depuis 2018, le nombre de communes françaises équipées d'au moins un site avec un DAB est très stable et a même connu en 2024 une hausse.

Pour autant, cette situation positive ne dispense pas de poursuivre les travaux engagés. Le maillage territorial et l'infrastructure de distribution ne sont pas figés et doivent évoluer en fonction des dynamiques démographiques et géographiques.

Que pouvez-vous nous dire sur l'évolution de l'utilisation de ce moyen de paiement en France ? Quels principaux cas d'usage distinguez-vous ?

Les espèces connaissent une diminution progressive de leur utilisation. Cette évolution ne traduit pas un désamour de la population à l'égard de ce moyen de paiement, mais s'explique principalement par l'essor de solutions de paiement innovantes, fluides et sécurisées, telles que le paiement sans contact, les portefeuilles électroniques (Wero par exemple) ou encore les dispositifs permettant l'acceptation des paiements par carte via des terminaux mobiles de type softPOS.

À ces transformations structurelles s'ajoute un facteur conjoncturel lié à la crise sanitaire de la Covid 19, qui a contribué à accélérer le développement des paiements électroniques. La combinaison de ces éléments a entraîné une réduction de l'usage des espèces. Dans ce contexte, la Banque de France a été conduite à adapter son réseau de centres-forts, lequel constitue une infrastructure relevant de la sphère publique, tout en veillant à maintenir un niveau de service élevé, notamment en matière d'accessibilité des espèces sur l'ensemble du territoire, dans une logique de résilience.

Par ailleurs, contrairement à certaines analyses qui attribuent la baisse de l'usage des espèces à la diminution du nombre de distributeurs automatiques de billets (DAB), le rapport cause-conséquence est inverse. Ces évolutions résultent avant tout d'une nécessaire adaptation des infrastructures aux nouveaux comportements de paiement. À ce titre, certains établissements financiers procèdent à des ajustements stratégiques concernant leurs réseaux d'automates.

Plus largement, l'ensemble des acteurs de l'écosystème des paiements s'inscrit dans cette dynamique d'adaptation aux évolutions des usages. Ces transformations font également l'objet d'un suivi attentif à l'échelle européenne, notamment dans le cadre des travaux conduits par la Banque centrale européenne (BCE).

Les espèces font actuellement l'objet, dans certains pays européens, de travaux et de réflexions dans le domaine de la résilience. Comment analysez-vous ce sujet ? En quoi les espèces constituent-elles un élément de résilience ?

Le rôle des espèces en tant qu'instrument de résilience constitue une notion complexe, dans la mesure où son appréciation dépend étroitement de la nature, de l'intensité et de la durée des crises considérées. À cet égard, les enjeux de résilience associés aux catastrophes naturelles se distinguent sensiblement de ceux liés à des perturbations d'ordre énergétique, telles que les situations de coupure massive d'électricité.

À titre d'illustration, lors d'un épisode cyclonique à Mayotte, les espèces ont constitué le principal, voire l'unique, moyen de paiement mobilisable. À l'inverse, lors de la panne de courant survenue en 2025 dans la péninsule Ibérique, l'indisponibilité des distributeurs automatiques de billets (DAB) a limité l'usage des espèces aux seuls détenteurs de liquidités préalablement conservées. Ces exemples mettent en évidence la diversité des configurations et des réponses possibles selon les contextes de crise.

Dans cette perspective, si les espèces peuvent constituer un levier de résilience, elles ne sauraient être considérées comme l'unique réponse. D'autres instruments de paiement, tels que la carte bancaire, présentent également des atouts, notamment à travers des fonctionnalités permettant des transactions en mode dégradé (« offline »), en particulier dans les pays disposant de schémas domestiques, comme la France avec le système CB.

Il apparaît dès lors nécessaire d'adopter une approche globale et différenciée de la résilience des moyens de paiement, intégrant la diversité des instruments disponibles ainsi que les caractéristiques propres à chaque type de crise, notamment en termes de profondeur et de durée.

Concernant l'accès à ce moyen de paiement, comment évolue la stratégie des banques françaises en matière de DAB ?

Le secteur bancaire français a engagé, il y a plusieurs années, une réflexion structurante relative à la filière fiduciaire. Celle-ci s'est appuyée sur un constat économique : le coût d'accès aux espèces excède les commissions perçues par les établissements bancaires, conférant à cette activité un caractère structurellement déficitaire.

Dans ce contexte, l'analyse des opportunités de mutualisation a conduit à l'émergence de plusieurs stratégies différenciées :

- La mise en commun des réseaux de distributeurs automatiques de billets (DAB) de plusieurs établissements — notamment BNP Paribas, Crédit Mutuel CIC et Société Générale — ayant abouti à la création d'une marque commune, 2SF ;
- Le développement d'un partenariat entre le Groupe BPCE et Brink's ;
- Le choix, par Crédit Agricole et La Banque Postale, de maintenir une gestion individualisée de leurs réseaux de DAB.

Certains acteurs spécialisés dans la gestion des automates préconisent, outre la stratégie de mutualisation, un développement des services sur ces appareils suivant certains exemples européens comme SIBS au Portugal. Qu'en pensez-vous ?

Ce sujet relève du champ concurrentiel et, comme indiqué précédemment, la définition des orientations stratégiques en matière de filière fiduciaire incombe aux établissements bancaires. Dans ce cadre, il n'apparaît pas opportun d'exprimer de position normative sur cette question.

En revanche, d'un point de vue analytique, il peut être observé que la France bénéficie d'un niveau d'équipement particulièrement développé en matière de moyens de paiement. Les consommateurs recourent largement à cette gamme diversifiée d'instruments, tels que les prélèvements, les virements ou encore les paiements par carte.

Dans ce contexte, il existe des interrogations quant à l'appétence des usagers pour des fonctionnalités supplémentaires sur les automates, au-delà des services actuellement proposés, dans la mesure où les besoins essentiels semblent d'ores et déjà couverts par les dispositifs existants.

L'évolution de l'accès aux espèces inclut également les commerçants avec le « cash back ». En tant que représentant des banques françaises, comment accueillez-vous ce dispositif ? A-t-il vocation à se généraliser ?

Ce sujet n'est pas nouveau. Les réflexions relatives aux solutions alternatives de distribution des espèces via les commerçants trouvent leur origine dans les travaux menés dans le cadre de la Directive sur les services de paiement (DSP). À ce stade, ce type de service ne s'est pas développé de manière significative en France.

Cette situation s'explique notamment par la qualité du maillage territorial existant en matière d'infrastructures d'accès aux espèces, incluant les distributeurs automatiques de billets (DAB) ainsi que les points d'accès privatifs, maillage qui contribue à limiter le besoin de solutions complémentaires.

Néanmoins, dans un pays comptant plus de 36 000 communes, ces dispositifs alternatifs pourraient présenter un intérêt dans certaines configurations locales, sous réserve de l'adhésion des commerçants concernés. Il convient en effet de rappeler que de tels services soulèvent des enjeux spécifiques, notamment en matière de sécurité physique des personnes ainsi que de gestion du risque lié à la circulation de fausse monnaie.

Dans ce contexte, si ces solutions alternatives peuvent constituer un complément pertinent, notamment dans un environnement marqué par les travaux sur l'interopérabilité menés par le GIE CB, elles ne se substituent pas aux DAB et demeurent avant tout des dispositifs de dépannage, venant en appui de l'écosystème existant.

D'un point de vue prospectif, quelle sera, selon vous, la place des espèces dans l'avenir des paiements par rapport aux solutions électroniques de type instant payment ou encore Wero ? Comment envisagez-vous la relation entre euro fiduciaire et futur euro numérique ?

La Fédération bancaire française (FBF) n'est pas favorable au projet d'euro numérique, compte tenu de son coût de mise en œuvre élevé pour un besoin qui n'apparaît toujours pas évident au regard des solutions de paiement existantes.

Si le discours porté par la Banque centrale européenne (BCE) met actuellement l'accent sur les enjeux de souveraineté monétaire, nous pensons que le secteur privé est le plus à même d'apporter des réponses adaptées aux problématiques de souveraineté des solutions de paiement comme le montre CB en France. À cet égard, les initiatives de rapprochement entre European Payments Initiative (EPI) et certaines solutions d'Europe du Sud et du Nord illustrent la dynamique en cours, susceptible de fournir des solutions opérationnelles avant même l'éventuelle émission d'un euro numérique.

S'agissant plus largement de l'évolution des moyens de paiement, il est vraisemblable que l'euro fiduciaire poursuive sa diminution au profit de solutions modernes, fluides et sécurisées. Des instruments tels que Bizum ou Wero se sont déjà imposés sur certains cas d'usage historiquement associés aux espèces, notamment les paiements entre particuliers (P2P). Leur développement devrait se poursuivre, y compris sur les usages liés au commerce en ligne et au paiement en point de vente, porté notamment par l'adoption croissante de ces solutions par les jeunes générations.

Les espèces ont-elles vocation à jouer un rôle dans le domaine de la souveraineté européenne ?

Tous les acteurs du marché partagent le constat de la nécessité de renforcer la souveraineté européenne, même si les approches divergent quant aux modalités permettant d'y parvenir. Dans ce contexte, il apparaît essentiel d'éviter une logique de compétition entre interprétations de la souveraineté.

Cette difficulté est d'autant plus marquée que la notion même de souveraineté appliquée au secteur des paiements peut recouvrir des réalités multiples. Elle peut, par exemple, renvoyer à la maîtrise des infrastructures de paiement, ou encore au recours à des schémas et dispositifs opérés à l'échelle européenne.

Dès lors, une approche coordonnée apparaît nécessaire afin d'appréhender de manière globale les

différents volets de la souveraineté, qu'elle soit numérique, technologique ou industrielle. Dans cette perspective, l'ensemble des acteurs et des instruments de paiement, y compris les espèces, ont vocation à contribuer à cet équilibre et à trouver leur place dans l'écosystème.

Quelles recommandations aimeriez-vous partager avec l'écosystème des paiements sur la façon de travailler sur la filière fiduciaire ?
Il apparaît souhaitable que l'échelon européen veille à ne pas adopter une approche excessive dans l'encadrement des modalités de gestion de la filière fiduciaire, et plus particulièrement de l'accès aux espèces, lesquelles relèvent historiquement des organisations nationales. De fait, l'accès aux espèces est d'abord un enjeu local.
Cette considération est d'autant plus pertinente dans un pays comme la France, où la filière est structurée de manière organisée et coordonnée entre l'ensemble des parties prenantes, notamment dans le cadre du Comité national des moyens de paiement (CNMP).
Dans ce contexte, bien que différentes stratégies coexistent en matière d'accès aux distributeurs automatiques de billets (DAB), le marché demeure caractérisé par un niveau de régulation satisfaisant, ainsi que par une complémentarité entre acteurs historiques et nouveaux entrants. Cette organisation contribue à garantir un haut degré de confiance et de liberté d'usage pour les utilisateurs finaux.
Pour autant, cette situation n'exclut pas la nécessité de maintenir un haut niveau de vigilance. À ce titre, les travaux conduits par la Banque de France relatifs à l'accessibilité des espèces sont accueillis favorablement, dans la mesure où ils contribuent à objectiver les évolutions du maillage territorial et à en assurer le suivi dans la durée.

Aux yeux de certains professionnels des paiements, la filière fiduciaire n'est pas sans susciter certains enjeux, parmi lesquels :

• Le coût, le cash étant considéré comme une charge par certaines entités financières ;
• La logistique, les aspects organisationnels liés au cash étant considérés comme fastidieux et chronophages (multiples intermédiaires, nécessité de gérer des caisses physiques pour les commerçants…) ;
• La sécurité, notamment pour les commerces qui restent une cible aux yeux de certains délinquants potentiellement attirés par l'accès aux espèces.

Conscients de cette réalité, les professionnels de la filière multiplient les travaux pour rationaliser le coût de la gestion des espèces et faciliter la logistique. Parmi les solutions proposées figurent notamment :

• La mutualisation des DAB en externalisant l'activité ou en créant des partenariats entre entités financières à l'image de 2SF en France ;
• L'automatisation des process (coffres-forts connectés, back-offices optimisés…) de façon à assurer fluidité et sécurité dans la gestion de ce moyen de paiement.

Accessibilité, sécurité et maîtrise des coûts de l'infrastructure DAB constituent les enjeux clés de la filière fiduciaire

Actuellement, l'utilisation du cash diminue de 3 à 5% par an. Tel est le constat d'un expert de la filière fiduciaire avec qui nous avons échangé dans le cadre de ce livre blanc. Néanmoins, les utilisateurs d'espèces restent très diversifiés. « Aux plus de 60 ans peu appétents au paiement électronique s'ajoutent ainsi des individus âgés de 20 à 60 ans qui continuent d'utiliser les espèces par habitude », indique-t-il. D'où la nécessité de se pencher sur l'infrastructure d'accès à cet outil. « Les services qui justifient l'existence des DAB/GAB sont liés aux espèces et aux chèques. Or, ces deux usages déclinent. Il est donc évident que l'on ne pourra pas maintenir le même niveau de service sans voir les coûts exploser, les coûts liés à l'installation, à l'alimentation et à la maintenance de ces appareils étant très importants », analyse l'expert. D'où la stratégie de mutualisation opérée par BNP Paribas, Société Générale et Crédit Mutuel – CIC qui a mené à

la création de la structure 2SF. « La volonté est d'optimiser le service offert aux clients des quatre banques via un accès plus large au cash sur l'ensemble du territoire », déclare l'intéressé, indiquant que l'initiative permettra l'accès à plus de 6 000 automates. Si l'ajout de services n'est pas encore à l'ordre du jour, ces appareils reposent sur un programme commun permettant de répondre aux besoins des clients particuliers et professionnels/commerçants où qu'ils se trouvent dans le territoire. « Accessibilité, sécurité et maîtrise des coûts de l'infrastructure DAB constituent les enjeux clés de la filière fiduciaire », analyse l'expert. D'où une certaine réserve sur la distribution des espèces par les commerçants : « les solutions de type cash-in-shop supposent que les commerces aient des espèces en magasin ou disposent d'une infrastructure susceptible de les alimenter en billets et en pièces. Or, la France étant de moins en moins utilisatrice de cash, cela sera difficile à mettre en place. D'autant plus que le modèle économique de ce type de solutions n'est pas encore abouti ». Quid des espèces dans l'avenir des paiements ? La réponse de l'expert converge avec les observations réalisées auprès de la plupart des acteurs de l'écosystème : l'utilisation des espèces va poursuivre sa diminution mais nous n'aboutirons pas pour autant à un arrêt brutal. « Les espèces continueront d'exister pendant un certain temps et nous serons probablement confrontés à un choix politique sur l'arrêt ou pas de ce moyen de paiement », analyse-t-il, rappelant que d'ici là, plusieurs cas d'usage devront être étudiés comme le segment des touristes – qui sont très utilisateurs d'espèces – ou encore les individus souhaitant sortir des circuits digitaux pour préserver la confidentialité des paiements. A cela s'ajoute un autre volet inhérent à ce moyen de paiement : la matérialité, qui en fait un outil propice à la gestion des dépenses et à l'apprentissage budgétaire.

Michel Tresch, USP Valeurs: « Le transport et le stockage des espèces évoluent en prenant en compte les enjeux de la filière fiduciaire »



En tant qu'expert de la filière fiduciaire, comment décririez-vous l'évolution de l'utilisation des espèces en France ? Quels cas d'usage observez-vous sur ce moyen de paiement ?

Même si les espèces sont moins utilisées de nos jours, nous notons une forte appétence des Français à l'égard de ce moyen de paiement. Ainsi, la réalité des usages n'empiète en rien sur l'attachement des consommateurs à cet instrument. Même si les espèces sont moins utilisées en point de vente, leur circulation dans l'économie se poursuit et tend à se développer. Et pour cause, rappelons que l'utilisation du cash diminue en raison de l'existence d'un panel pléthorique de moyens de paiement électroniques et de la percée des achats en ligne. Il n'existe donc pas de réel désamour des Français à l'égard des espèces. Il s'agit plutôt d'une évolution des modes de consommation.

Parmi les principaux cas d'usage liés aux espèces que nous observons figurent notamment les achats de petit montant en proximité de type restauration rapide et épicerie, ou encore les achats liés à l'artisanat ou au bricolage.

Quels sont les principaux enjeux de ce moyen de paiement, à ce jour, que ce soit en termes de logistique, de coût, ou encore de sécurité ?

Nul ne peut nier que le fait de détenir des espèces peut susciter des convoitises, et donc présenter un risque en termes de sécurité. Néanmoins, le transport et le stockage des espèces évoluent en prenant en compte cet enjeu. Le marché du fiduciaire est ainsi de plus en plus composé de coffres-forts connectés reliés à un back-office permettant une valorisation automatique. L'objectif est de décorréler les flux physiques des flux logistiques. A cela s'ajoutent des modalités d'accès aux coffres-forts qui s'avèrent de plus en plus complexes, avec des systèmes dans lesquels seul le transporteur de fonds peut entrer.

Parmi les autres enjeux liés à la filière fiduciaire nous observons que le sujet de la charge est maintes fois cité mais il doit être rattaché à une réalité : certes, le cash génère des frais de fonctionnement et de distribution, mais il dispose d'un avantage que n'ont pas les autres moyens de paiement, à savoir sa gratuité aussi bien pour le consommateur que pour le commerçant. Rappelons également que la mutualisation des DAB, qui est une tendance que nous observons de nos jours parmi les grandes entités bancaires, contribue à la diminution de la charge de ce moyen de paiement. Enfin, ce coût peut aussi être rattaché à l'utilisation de

ce moyen de paiement : moins il y a de billets, plus les frais de fonctionnement de ces valeurs augmentent. D'où l'intérêt de maintenir une filière fiduciaire solide.

La réglementation relative aux espèces est en passe d'évoluer sous l'effet de la Commission européenne qui souhaite en préserver l'accès malgré l'avènement des transactions électroniques. Comment analysez-vous cet aspect ?
Le premier point d'analyse qu'il convient de souligner est l'intérêt que porte la Commission européenne au sujet des espèces. C'est un élément majeur. Car en réalité, auparavant, les espèces étaient bien souvent le parent pauvre des stratégies liées au paiement en Europe. L'évolution du positionnement de nos institutions sur ce sujet est à rattacher à deux éléments majeurs : le contexte géopolitique et la panne énergétique survenue en 2025 en péninsule Ibérique, qui rappellent que les espèces ont un rôle primordial à jouer en tant qu'outil de résilience et instrument souverain.
Outre l'aspect cours légal, les espèces font également l'objet d'une autre réglementation spécifique : le plafonnement de leur utilisation. La Commission européenne a défini un plafond commun en Europe étant entendu que les différents pays ont eu la possibilité d'adapter ce montant. En France, la décision date de 2015, dans le contexte des attentats terroristes, avec un plafonnement à 1 000 euros. Ce montant nous semble trop faible à ce jour et peu corrélé aux réalités des usages et de l'inflation. C'est pourquoi nous recommandons qu'il soit revu.

L'évolution de la distribution des espèces est marquée par des alternatives impliquant les commerçants comme le « cash back » et le « cash-in-shop ». Comment analysez-vous cette évolution ?
Toute initiative qui peut contribuer à faciliter l'accès aux espèces est la bienvenue. Ainsi, l'axe stratégique des professionnels de la filière fiduciaire, que je représente en tant que Président d'USP Valeurs, repose sur l'idée de maintenir un réseau de distribution des espèces important. C'est pourquoi nous accueillons positivement la création de ces alternatives, en sachant que celles-ci interviendront en complément – et non en remplacement – des solutions existantes proposées par les institutions bancaires.

Comment accueillez-vous le projet euro numérique qui vise à proposer une version digitalisée de l'euro fiduciaire ?
Avant d'évoquer le sujet des espèces, il convient de rappeler qu'il est déjà difficile de savoir quelle sera la place de l'euro numérique par rapport aux moyens de paiement électroniques existants. Nous notons également l'absence d'un réel engouement de la part des banques pour ce projet. De quoi confirmer qu'il est difficile de se prononcer. Ce que nous souhaitons, côté USP Valeurs, c'est que l'euro numérique, qui est vu comme une version numérique de l'euro, propose les mêmes garanties en termes d'anonymat et d'inclusion que les espèces. Rappelons ainsi que qui dit euro numérique dit smartphone, application bancaire, compte courant… Ce qui signifie par exemple que les populations peu digitalisées et/ou sous bancarisées pourraient rencontrer des difficultés d'accès à ce moyen de paiement. Mais nous verrons comment ce projet évoluera. L'autre question essentielle n'est autre que le sujet de l'adoption par les consommateurs. Nous serons particulièrement vigilants sur le fait que l'euro numérique n'aboutisse pas à une diminution de l'acceptation des espèces en magasin, ce qui serait dommageable pour les consommateurs.

En tant que Président d'une association dédiée au transport de valeurs, quelles recommandations auriez-vous à partager sur les travaux à entreprendre pour assurer le maintien de l'accès aux espèces en Europe ?
Les espèces constituent souvent le plan B des autres moyens de paiement et les incidents récents, tels que la panne d'électricité en péninsule Ibérique ou les catastrophes naturelles, ont rappelé qu'elles fonctionnent tout le temps, même sans Internet, électricité ou connexion à un réseau, et constituent donc un outil de résilience. Il convient néanmoins de rappeler que le cash ne pourra pallier les autres moyens de paiement et jouer ce rôle clé que si les volumes restent importants. Le message sur lequel nous alertons souvent les institutions, et notamment la Banque de France, est que les stocks, les ressources humaines et les caisses des commerçants sont décisifs pour la résilience des espèces. Garantir un usage des espèces en quantité suffisante est une condition essentielle pour assurer que ce moyen de paiement puisse prendre le relais, en cas de besoin.

A l'instar des axes stratégiques évoqués, une autre approche émerge parmi certains professionnels : l'investissement dans les automates comme support de services. Cette stratégie est déjà développée dans certains Etats européens à l'image du Portugal où le réseau Multibanco propose plus de 90 services sur les DAB du pays (NDLR : *cf. entretien avec SIBS pp.64-65)*

Grégoire Basquin et Arnaud Fredon, Diebold Nixdorf: « Il existe une réelle possibilité de redynamiser la filière fiduciaire en France, en créant de nouveaux services sur les DAB »



Grégoire Basquin



Arnaud Fredon

Comment analysez-vous l'évolution de l'utilisation des espèces en France et en Europe ? Ce moyen de paiement est-il, selon vous, encore en vogue ?

Grégoire Basquin : En France, la situation du paiement en espèces est relativement claire : tous les rapports convergent vers le même constat, à savoir une diminution de la part des transactions en espèces de 60 % à moins de 50 % en quelques années. L'incidence de la crise liée à la Covid-19 est importante : le paiement en espèces a diminué de 10 à 20 % par rapport à la période précédant la pandémie. Cela explique que de nombreux acteurs bancaires aient souhaité rationaliser leur parc de DAB : les opérations sur ces appareils sont en diminution, bien que les montants retirés soient plus élevés.

Un autre phénomène est à citer sur le sujet du paiement en espèces en France : la hausse du nombre de billets en circulation. Si l'on analyse cette tendance dans le contexte de diminution du paiement en espèces, on ne peut que constater que le cash est utilisé dans deux cas d'usage précis : la thésaurisation et le transfert d'argent dans d'autres régions du monde. En tant qu'experts de la filière fiduciaire, nous observons ainsi que l'euro devient une valeur refuge, au même titre que l'or, et est souvent conservé comme devise concurrente du dollar dans certaines régions du monde, à l'image de l'Afrique et, surtout, plus récemment, de l'Amérique Latine. Enfin, en Europe, les consignes de différents Etats sur la nécessité de conserver un peu d'argent en espèces, notamment dans les kits de survie conseillés à la population, alimentent également ce phénomène de thésaurisation. C'est une tendance que l'on observe notamment dans les pays qui se trouvent à proximité d'une zone de conflit, comme la Pologne ou encore la Roumanie, qui sont proches de l'Ukraine. L'expérience et l'histoire du paiement nous démontrent ainsi qu'en cas de guerre ou de crise majeure, la population a tendance à se tourner vers les espèces et à délaisser ponctuellement les instruments électroniques.

Comment la société Diebold Nixdorf travaille-t-elle sur ce moyen de paiement ?

Grégoire Basquin : Les espèces sont au cœur de l'activité de Diebold Nixdorf depuis un siècle. Ainsi, rappelons que la création de notre société repose à l'origine sur le concept de fabrication de coffres. Ces vingt dernières années, nous avons travaillé sur la mise à disposition de la technologie pour faciliter la gestion des espèces pour nos clients. Nous proposons ainsi des solutions reposant sur l'automatisation des process. Cela se matérialise par une approche centrée sur l'optimisation des coûts en réponse à une problématique centrale : comment un automate va-t-il permettre de gérer plus de services et de générer plus de revenus, que ce soit pour la banque ou pour un retailer ? Partant de cette interrogation, nous avons à cœur de proposer de nouveaux parcours clients et de nouveaux process de services afin de rentabiliser les investissements de nos clients selon une promesse d'amortissement de sept à dix ans. Cela passe par une véritable stratégie sur l'implémentation et la maintenance des DAB, sans oublier l'investissement dans le recyclage des billets. Ce dernier point constitue pour nous un élément central car il permet d'avoir une machine qui s'auto-alimente en utilisant le dépôt des commerçants pour la distribution d'argent aux consommateurs, évitant ainsi le coût inhérent au transport de fonds. Actuellement, nous proposons à l'ensemble de nos clients bancaires ce système de recyclage des billets, d'autant que c'est une démarche qui s'inscrit dans une logique compatible avec les exigences RSE. Nous optons pour une stratégie similaire du côté de nos clients retailers avec l'idée d'optimiser les coûts et de fluidifier les passages en caisse en permettant au client final de choisir un point d'encaissement traditionnel ou un paiement sur automate sur lequel il pourra sélectionner le moyen de paiement qui lui convient.

Au regard de votre expertise, quels sont, selon vous, les principaux enjeux de la filière fiduciaire, de nos jours (logistique, coût, sécurité…) ?

Grégoire Basquin : Aux yeux de nos clients bancaires, la filière fiduciaire est une charge. Et pour cause, rappelons que les entités financières ne gagnent pas d'argent sur les espèces, ce moyen de paiement étant gratuit pour les consommateurs. Cette situation se vérifie même si les process sont optimisés. C'est d'ailleurs pourquoi certains acteurs, à l'image de SIBS au Portugal, ont misé sur une stratégie de rentabilisation

des DAB via la proposition de services autres que le simple retrait d'argent ou la consultation du solde. Cette approche est également visible dans d'autres régions du monde, comme en Asie où les services de loterie nationale sont disponibles sur les automates. Certains Etats vont jusqu'à la transformation des DAB en véritables agences autonomes en proposant par exemple la distribution de cartes de paiement.
En France, le choix stratégique des acteurs de la filière fiduciaire s'est orienté vers la rationalisation des DAB. Nous sommes ainsi passé de 57 000 DAB en France à environ 40 000 en 2026, en sachant qu'il faudra bien évidemment conserver une couverture territoriale nécessaire aux citoyens, d'où l'émergence de solutions alternatives comme le « cash back » ou les points verts, bleus etc. En tant qu'expert de la filière fiduciaire, je suis néanmoins convaincu que cette stratégie de rationalisation ne sera pas suffisante et qu'il va falloir entrer dans une autre phase de développement impliquant la création de nouvelles fonctionnalités pour les automates.
Arnaud Fredon : Je confirme les propos de mon collègue et j'ajouterai même qu'aujourd'hui, l'utilisation des DAB n'est pas limitée d'un point de vue technologique mais plutôt d'un point de vue stratégique. Limiter les DAB au retrait d'espèces et à la consultation de l'historique et du solde résulte d'un choix stratégique des banques françaises. A titre d'illustration, je citerai, en complément du cas déjà mentionné de SIBS au Portugal, l'exemple de l'Espagne où les DAB sont utilisés pour des usages intrafamiliaux (un père donne un QR code à son fils pour qu'il puisse retirer de l'argent…) ou pour payer des factures. A cela s'ajoutent les initiatives des nouveaux acteurs, comme Revolut, qui tendent à se développer dans l'environnement physique pour renforcer la qualité de service et honorer leur stratégie omnicanale. Cela démontre qu'il est possible de réfléchir à de nouveaux modèles sur les DAB, d'autant que pour des populations peu appétentes au digital, ces automates peuvent constituer un canal sécurisé et rassurant pour effectuer des opérations financières. Ma recommandation à l'attention des banques françaises serait donc de croiser les canaux et d'utiliser les DAB comme un outil à part entière. Les entités financières envisagent les DAB comme un centre de coûts mais ces derniers peuvent être optimisés et devenir profitables.

Comment analysez-vous l'évolution de la réglementation en matière de paiement en espèces en France et en Europe (cours légal, plafonnement…) ?
Grégoire Basquin : Le plafonnement du paiement en espèces n'a que peu d'incidence sur l'évolution de l'utilisation du cash et n'influe pas sur notre métier. Néanmoins, nous sommes conscients que ce sujet peut être important dans certains pays européens, comme en Allemagne où les espèces sont très appréciées. Plus généralement, nous concevons les sujets réglementaires comme étant essentiellement politiques et cela n'influence en rien notre stratégie de gestion du cash et notre métier.
Arnaud Fredon : En effet, rappelons qu'en France, les espèces sont essentiellement utilisées pour des paiements de petit montant et que plus la valeur de la transaction augmente, plus les outils électroniques sont utilisés. Cette situation ne se vérifie cependant pas dans tous les pays européens : certains Etats sont même équipés en DAB dédiés au retrait de gros montants. Mais côté Diebold Nixdorf, ce sujet n'a pas d'incidence sur notre stratégie car nous avons la capacité de paramétrer nos machines pour les adapter aux besoins des clients.

Si l'on se focalise sur l'évolution de l'accès aux espèces, le marché est actuellement marqué par la mutualisation des DAB. Comment analysez-vous cette évolution ?
Grégoire Basquin : La mutualisation des DAB n'est pas un sujet nouveau. Cette tendance vient du nord de l'Europe, et plus spécifiquement de la Suède qui a été le premier pays à n'avoir qu'un seul acteur dédié à cette activité. La tendance s'est progressivement étendue au sud de l'Europe dans une perspective d'optimisation des coûts et d'adaptation aux usages des consommateurs. C'est une dynamique qui va se poursuivre et qui va prendre de l'importance. Actuellement, en France, nous comptons ainsi trois grands acteurs dédiés à la gestion des DAB :
• Société des Services Fiduciaires (2SF), réunissant BNP Paribas, Crédit Mutuel Alliance Fédérale et Société Générale, qui va devenir un acteur important ;
• Le groupe BPCE ;
• Le groupe Crédit Agricole.
Les autres acteurs, comme La Banque Postale ou encore Arkéa, vont devoir choisir : soit ils continueront à être indépendants et à porter les coûts inhérents à cette activité, soit ils trouveront des partenariats et s'intégreront à l'une des trois initiatives. Ainsi, je ne suis pas convaincu qu'un quatrième bloc puisse émerger dans ce domaine, d'autant que 2SF est un acteur important qui aura sans nul doute envie d'agréger d'autres banques.

Quid de votre analyse des modes d'accès alternatifs reposant sur les commerçants ?
Grégoire Basquin : A mon sens, ces solutions de type « cash back » auront un avenir à la condition que l'on puisse définir une rémunération convenable pour les commerçants distribuant ce service. En effet, rappelons qu'aux yeux de beaucoup d'entre eux, ce type d'option génère un lot de contraintes en termes d'organisation et de sécurité.

L'autre condition de succès de cette initiative est la nécessité d'intégrer de grandes enseignes. Ainsi, le « cash back » ne pourra pas prendre de l'ampleur s'il est proposé uniquement par des petits commerçants indépendants. En Allemagne, où ce service est largement développé, des grands noms du retail comme Aldi et Lidl proposent ce dispositif, ce qui n'est pas le cas en France.

L'euro numérique est souvent présenté comme une innovation susceptible de proposer une version digitalisée de l'euro fiduciaire. Comment analysez-vous ce projet ? Comment a-t-il vocation à compléter les espèces ?

Grégoire Basquin : Avant que l'on puisse se pencher sur cette question, il convient de savoir quel sera le coût de ce projet et si les banques le porteront. Ainsi, actuellement, je n'observe pas une réelle volonté d'investissement de leur part dans l'euro numérique d'autant que des solutions de paiement électroniques existent déjà.

L'autre interrogation que j'aimerais soulever est celle des cas d'usage. En tant que société positionnée sur les DAB, nous nous interrogeons par exemple sur le mode de chargement des comptes en euro numérique : est-ce que les automates pourront devenir un canal utilisé à cet effet ? Diebold Nixdorf sera prêt à se mettre en ordre de marche pour développer la solution technologique nécessaire si c'est le choix des institutions et du marché.

Quelles recommandations aimeriez-vous partager avec l'écosystème des paiements sur les travaux à réaliser sur la filière fiduciaire de nos jours ?

Arnaud Fredon : Le principal message clé que j'aimerais partager est le fait qu'il existe une réelle possibilité de redynamiser la filière fiduciaire en France, en créant de nouveaux services sur les DAB. Rappelons ainsi que le cas de la Suède, qui a revu son positionnement sur les espèces, est lié au fait que les acteurs se sont rendu compte qu'en misant sur le « cashless », ils excluaient inévitablement près d'un million de personnes vivant isolées socialement et sans accès à la technologie !

En tant qu'acteur industriel de renom, nous avons la capacité technologique d'améliorer les choses pour les consommateurs mais il faut qu'il y ait une réelle volonté stratégique de la part des banques. Dans la mesure où certains acteurs, comme Revolut, « disruptent » le marché, il va y avoir un réel besoin de se réinventer et l'une des solutions pourrait venir de la filière fiduciaire et des DAB. Ainsi, au même titre que « l'Airbus des paiements » qui pourrait naître du rapprochement entre EPI Company/Wero et l'alliance EuroPA, nous pourrions à notre tour apporter une brique aux travaux sur la souveraineté européenne en matière de paiement pour la partie espèces. D'autant plus qu'il existe une corrélation importante entre le cycle économique et l'utilisation des espèces : certaines études montrent ainsi que dans les pays développés, la diminution de l'utilisation des espèces tend à renforcer la croissance à court terme mais à la faire stagner voire à la faire diminuer à moyen/long terme surtout en période d'inflation forte. De quoi expliquer que nous souhaitions que les instances européennes aient une véritable réflexion de fond sur l'évolution de la filière fiduciaire.

D'un point de vue contextuel, cette réflexion sur le développement des services sur les DAB prendrait son sens dans l'environnement sociétal actuel, marqué par un développement exponentiel des usages digitaux dans tous les pans de l'économie, ce qui engendre inévitablement des problématiques d'inclusion numérique pour certaines populations (NDLR : *voir étude « Paiement & inclusion numérique : Etat de l'art », parue en septembre 2023*).

Dans cet environnement spécifique, le DAB pourrait apparaître aux yeux de certains professionnels comme une alternative aux canaux digitaux classiques du type site Internet ou application mobile. Parmi les éléments serviciels pouvant être explorés par les acteurs figurent notamment les services à l'attention de l'administration publique, le paiement de factures, ou encore « l'entertainment ». A supposer néanmoins qu'une étude approfondie soit réalisée sur les degrés et domaines d'appétence des consommateurs en la matière. Point de vue convergent de l'écosystème des paiements français : si une telle évolution pourrait avoir du sens dans certains Etats européens marqués par des problématiques d'inclusion et/ou de connaissances et d'autonomie financière des individus, en France, la pénétration et l'utilisation des canaux digitaux – et en particulier des applications bancaires – sont telles que ce type d'évolution de services sur les DAB pourrait difficilement voir le jour.

Espèces: « Le sujet de l'optimisation de la chaîne est clé », selon Adriana Saitta et Stéphane Bourdin, La Banque Postale



Adriana Saitta



Stéphane Bourdin

Comment évolue l'utilisation des espèces en France ? Quels cas d'usage identifiez-vous ? Quels segments de consommateurs sont, d'après vous, utilisateurs de ce moyen de paiement ?

Adriana Saitta : Nous constatons une diminution constante de l'utilisation des espèces, même si cette baisse n'est pas de la même ampleur que celle observée sur le chèque. Cette tendance est visible sur nos deux canaux principaux dédiés à l'accès aux espèces : les DAB et les guichets. Rappelons ainsi que La Banque Postale est l'une des seules banques à proposer encore le retrait d'espèces aux guichets, de façon à répondre aux besoins de certains segments de clients. Cette diminution de l'utilisation des espèces observée en France est en outre cohérente avec l'évolution des usages liés au paiement en Europe. Concernant les segments de clients particulièrement appétents aux espèces, alors même que l'on pourrait penser que ce moyen de paiement est particulièrement apprécié de segments précis – tels que les populations fragiles – il est en réalité « cross segment » et séduit l'ensemble de la population.

Stéphane Bourdin : C'est effectivement la tendance que nous observons sur l'utilisation des espèces. A noter que nous avons connu une réelle rupture dans l'utilisation des espèces au moment de la crise liée à la Covid-19, notamment en raison de la hausse du plafond du sans contact à 50 euros. Depuis lors, l'utilisation des espèces connaît une diminution de 5% par an environ.

Comment La Banque Postale travaille-t-elle sur le sujet des espèces ? Quels sont vos principaux axes stratégiques sur ce moyen de paiement en 2026 ?

Adriana Saitta : Compte tenu de notre positionnement de banque citoyenne proposant encore des services au guichet et accompagnant une clientèle fragile dans le cadre de notre mission d'accessibilité bancaire, nous réfléchissons régulièrement à l'évolution de notre stratégie sur les espèces. Ainsi, nous travaillons quotidiennement sur la puissance de notre maillage territorial (composé de 17 000 points de contact) incluant un accès aux guichets et 5 500 DAB. Nous nous focalisons actuellement sur le positionnement de notre réseau de DAB dans un contexte de diminution de l'utilisation des espèces. L'idée est de rationaliser les coûts de ces automates en évitant de desservir nos clients particuliers. A noter que ce type de réflexion s'applique également à nos clients professionnels et entreprises, ces derniers étant également utilisateurs d'espèces.

C'est-à-dire ? Comment faites-vous évoluer l'accès à ce moyen de paiement : quelle stratégie sur le réseau de DAB et autres points d'accès ?

Adriana Saitta : Notre stratégie repose sur deux axes :

• D'une part, nous devons investir dans des réseaux alternatifs et appuyons fortement, en ce sens, les initiatives de type « cash-in-shop » permettant aux commerçants de distribuer des espèces. Notre confrère Crédit Agricole est également très moteur dans cette initiative de Place. Cela est d'autant plus intéressant que si l'on observe nos voisins européens, on constate que le « cash-in-shop » fonctionne bien dans certains pays et peut réellement devenir une alternative pertinente pour la distribution des espèces. Ainsi, cela permet de donner davantage d'accessibilité à ce moyen de paiement dans un contexte marqué par la réduction du nombre de DAB, qui constitue une chaîne avec des coûts importants côté build et run. Le « cash-in-shop » constitue donc, à nos yeux, une solution gagnant/gagnant pour les banques et les commerçants, lesquels peuvent ainsi optimiser la gestion de leur « working capital » ;

• D'autre part, nous regardons avec intérêt les possibilités en termes de mutualisation, sujet sur lequel la France est un précurseur notamment avec l'initiative 2SF. La Banque Postale a également un historique en

> **Compte tenu de notre positionnement de banque citoyenne proposant encore des services au guichet et accompagnant une clientèle fragile dans le cadre de notre mission d'accessibilité bancaire, nous réfléchissons régulièrement à l'évolution de notre stratégie sur les espèces. "**

termes de mutualisation avec l'initiative Transactis que nous partageons avec Société Générale et qui œuvre sur les autres moyens de paiement, avec une extension récente à l'instant payment et à EPI Company/ Wero. La mutualisation est donc bien présente dans l'ADN de la stratégie paiements de La Banque Postale.
Stéphane Bourdin : La Banque Postale est caractérisée, sur la stratégie en matière de DAB, par un modèle plus internalisé que celui de nos confrères. Cela s'explique aussi par notre présence dans les territoires et notre proximité avec les clients : deux tiers de nos DAB sont en zone urbaine et un tiers sont en zone rurale.

Avez-vous ou comptez-vous étudier la diversification des services sur les DAB qui est par ailleurs mise en place dans certains pays européens comme le Portugal avec SIBS et le réseau Multibanco ?
Adriana Saitta : Le Portugal constitue un cas très spécifique. Les DAB ont été clés dans la réduction des transactions au guichet et cette stratégie est née il y a 25 ans. Elle s'est accompagnée d'une réelle approche incitative avec une politique de « pricing » cohérente et une communication à l'attention des clients. Actuellement, le marché est très différent et il est difficile, en France, d'avoir une volumétrie importante de fonctionnalités sur les DAB, notamment en raison du succès des applications bancaires qui proposent déjà beaucoup de services.

Quels autres enjeux identifiez-vous sur la filière fiduciaire de nos jours ? Comment y travaillez-vous ?
Adriana Saitta : A l'instar de la nécessité de définir des modalités d'accès alternatives aux espèces et de la stratégie de mutualisation ou « d'outsourcing » à l'image de l'initiative Brink's/Groupe BPCE, sujets que nous étudions actuellement notamment dans le cadre de pilotes, une réflexion de Place est nécessaire sur le sujet des néo-banques. Ainsi, rappelons que le réseau de DAB a été constitué par les banques traditionnelles. Or, contrairement à d'autres Etats européens comme l'Espagne et l'Italie où les retraits sont payants pour les consommateurs qui ne sont pas clients de la banque détenant le DAB, en France, ils sont gratuits et les néo-banques profitent donc de ce maillage territorial. Cette réflexion est d'autant plus primordiale que ces entités sont importantes en termes de présence et de nombre de cartes en circulation et que leur poids dans l'écosystème va se renforcer.
Stéphane Bourdin : Je partage les propos d'Adriana Saitta et j'ajouterai que de plus en plus d'opérateurs alternatifs comme Loomis, Brink's ou Euronet proposent des solutions DAB, cherchent à s'implanter sur ce marché, et nous sollicitent en ce sens. Il s'agit à mon sens d'une réelle opportunité qui mérite d'être étudiée.
Adriana Saitta : Tout à fait. D'autant plus que la hausse constante de l'investissement nécessaire à la gestion de la filière fiduciaire est un sujet qui va prendre du poids, notamment en raison de l'augmentation du coût du transport de fonds et du matériel. Cela renforcera la nécessité d'une optimisation de ces structures et la recherche d'économies en misant sur les différents leviers précédemment cités.

D'un point de vue prospectif, considérez-vous que les espèces puissent jouer un rôle dans l'avenir des paiements face aux alternatives numériques telles que Wero ?
Adriana Saitta : La montée en puissance des solutions électroniques va inévitablement cannibaliser les moyens de paiement historiques que sont le chèque et les espèces. Nous le voyons aussi bien en France que dans d'autres pays européens. Alors même que certains professionnels du paiement craignaient, au moment du lancement de Wero, que cette solution puisse cannibaliser la carte en France, c'est en réalité le chèque et les espèces qui seront d'abord touchés. La décroissance de ce moyen de paiement va donc se confirmer, avec une limite néanmoins : la résilience. Ainsi, elles ont un vrai rôle à jouer en Europe dans le domaine de la résilience. Si, en France, nous disposons d'un scheme local, en l'occurrence CB, qui nous permet d'être résilients à court terme, ce n'est pas forcément le cas dans d'autres pays, et les espèces restent un moyen de paiement utilisable en cas de crise et qui nous permet donc d'assurer une continuité d'activité. Cela est également observé dans les pays du nord de l'Europe qui ont récemment émis des recommandations à l'attention de la population sur la nécessité de détenir des espèces. Cette fonction des espèces en tant qu'instrument de résilience se vérifie aussi dans un contexte incluant l'euro numérique, d'autant plus que le cas d'usage « offline » de cette innovation n'est pas encore clair.
Stéphane Bourdin : La volonté forte de la Banque de France de garantir le cours légal des espèces confirme bien que ce moyen de paiement a un rôle à jouer dans l'avenir des paiements. A cela s'ajoutent des travaux européens sur la résilience des paiements qui ont confirmé l'importance de la conservation de liquidités, ainsi que le renforcement de l'effet thésaurisation

> La volonté forte de la Banque de France de garantir le cours légal des espèces confirme bien que ce moyen de paiement a un rôle à jouer dans l'avenir des paiements. ”

propre aux espèces, qui est visible non seulement en Europe mais également dans d'autres régions du monde, soulignant le rôle de l'euro en tant que valeur refuge. Cela me pousse à analyser que si l'utilisation des espèces va continuer à diminuer, notamment du fait du renouvellement générationnel impliquant un recours de plus en plus important aux solutions électroniques de type Wero, le déclin de ce moyen de paiement se heurtera inévitablement à un plancher en dessous duquel il ne pourra plus aller.

Comment analysez-vous le rôle des espèces dans les travaux sur la résilience des paiements ? Pensez-vous que le cash puisse jouer un rôle dans la souveraineté européenne en matière de paiement ?

Adriana Saitta : Comme indiqué précédemment, je suis convaincue de l'utilité des espèces en tant qu'instrument de résilience. En revanche, bien que l'euro constitue une devise souveraine et apparaisse ainsi comme un élément de souveraineté, la bataille se jouera, dans ce domaine, avec d'autres moyens de paiement. Et pour cause, ce ne sont pas les espèces qui vont répondre aux initiatives internationales de type XPay ou schemes globaux. D'où la nécessité de créer des solutions de paiement européennes comme EPI Company/Wero que nous avons déjà en France.

Stéphane Bourdin : Effectivement. Lorsque l'on observe les transactions au niveau européen, la part des espèces est en réalité mineure. Le sujet de la souveraineté porte donc plus sur les systèmes de paiement électroniques caractérisés par un certain volume. Les espèces, quant à elles, permettent de répondre localement à des problématiques de résilience de façon très pragmatique.

Quelle complémentarité identifiez-vous entre espèces et le futur euro numérique ?

Adriana Saitta : Comme l'euro numérique ne crée pas de cas d'usage en plus de ceux auxquels répondent déjà les moyens de paiement existants, il sera caractérisé par la même complémentarité qu'avec les autres instruments. Ainsi, je ne suis pas convaincue que l'euro numérique conduise à une accélération de la diminution des espèces.

Quelles recommandations aimeriez-vous partager avec les professionnels de l'écosystème des paiements sur la façon dont nous devons travailler sur les espèces et la filière fiduciaire ?

Adriana Saitta : Le sujet de l'optimisation de la chaîne est clé. Ainsi, la filière fiduciaire est très onéreuse pour les banques traditionnelles alors même qu'elle tient grâce à ces dernières. D'où la nécessité de travailler sur toutes les pistes d'optimisation (diffusion et investissement dans les réseaux alternatifs passant par les commerçants et mutualisation sous différentes nuances). Les espèces constituent un moyen de paiement dont les coûts de logistique sont extrêmement importants.

Stéphane Bourdin : Je confirme les trois axes clés soulignés par Adriana Saitta et qui sont à travailler par l'écosystème des paiements :

- Le modèle économique et financier de la filière fiduciaire ;
- La mutualisation des DAB sous différentes nuances ;
- Le sujet des néo-banques (qui est une question d'ordre stratégique).



2 | La place des espèces dans les usages liés au paiement

Universel et gratuit pour l'utilisateur final, le cash est considéré comme un outil inclusif par excellence. Outre cet avantage fédérateur, plusieurs qualités émanant de segments spécifiques de consommateurs lui confèrent un rôle essentiel dans le quotidien.

Les espèces sont ainsi de plus en plus appréciées dans le contexte actuel pour des raisons d'anonymat. Face au renforcement des usages numériques, certains segments de consommateurs peuvent être confrontés à des interrogations en termes de « privacy », voire à un certain degré de défiance compte tenu des différents épisodes de l'actualité liés à des problématiques de fuite de données, ou encore de cyberattaques. La valeur des espèces prend ici tout son sens.

A cela s'ajoute un autre avantage lié au contexte actuel, économique cette fois : l'avantage des espèces en tant que moyen de paiement tangible et physique pour la gestion des dépenses personnelles, voire pour l'apprentissage financier des jeunes générations, via l'argent de poche, et ce, même si ces dernières sont de plus en plus appétentes au digital.

Enfin, l'écosystème des paiements confère également aux espèces un rôle clé dans le domaine de la résilience, notamment en cas de crise ou de catastrophe naturelle. De quoi confirmer que ce moyen de paiement a toute sa place dans le secteur.



2.1 UN OUTIL INCLUSIF PAR ESSENCE

Instrument universel et accessible à l'ensemble de la population, le cash a une place importante dans l'esprit des consommateurs européens. Selon différentes études sur les usages en matière de paiement et le livre blanc « Paiement & inclusion numérique : état de l'art » publié par Partelya Consulting en septembre 2023, ce moyen de paiement est assorti d'un certain nombre d'avantages de plus en plus prisés par les consommateurs finaux et notamment :

- Le caractère anonyme, particulièrement apprécié dans un monde de plus en plus connecté ;
- Un aspect tangible, qui se veut dans l'esprit des consommateurs adapté à la gestion des dépenses ;
- Un volet symbolique, pouvant être rattaché aux enjeux de souveraineté européenne ;
- Une image de résilience, notamment en cas de crise ou de catastrophe naturelle ;
- N'oublions pas également le volet pédagogie financière, notamment pour les jeunes générations, l'apprentissage budgétaire via des billets de banque et des pièces de monnaie tangibles étant plus adapté que les instruments numériques pouvant avoir un effet invisible.

Dès lors, sa place dans un contexte économique de plus en plus digitalisé est loin d'être remise en cause, l'heure étant à la complémentarité entre les instruments.

Hervé Mondange, AFOC : « Nous constatons une certaine valorisation de l'anonymat conféré par les espèces, dans un monde ultra-connecté »



Comment décririez-vous l'évolution de l'utilisation des espèces en France ? Quels principaux cas d'usage observez-vous ?

La perception que nous en avons, côté AFOC, qui émane de notre vision et de notre expérience terrain plus que d'une réelle enquête, est que les espèces sont caractérisées par une diminution de leur utilisation. L'ensemble des études réalisées sur les paiements convergent en ce sens. Deux tendances sont ainsi visibles :

• D'une part, les individus qui sont très attachés aux espèces et qui continuent de les utiliser régulièrement ;

• D'autre part, les consommateurs très appétents aux outils numériques et donc très peu utilisateurs d'espèces.

L'opposition entre ces deux catégories de population est très présente au sein de l'écosystème européen, avec un facteur générationnel qui entre en ligne de compte, mais pas seulement. Ainsi, la catégorie socio-professionnelle entre également en considération.

A noter que j'identifie aussi un segment intermédiaire, à savoir des individus qui ont du mal à vivre sans avoir une certaine quantité d'argent en cash mais qui utilisent beaucoup leur carte de paiement.

Concernant les cas d'usage, comme cela a été relevé par le Comité national des moyens de paiement (CNMP), la production des billets a augmenté alors même que l'utilisation des espèces diminue. Cela signifie que le cash constitue un élément de thésaurisation. Cette tendance est étroitement liée à la conjoncture internationale et aux différents épisodes vécus ces derniers mois qui ont confirmé le rôle des espèces comme instrument de résilience (panne d'électricité en péninsule Ibérique, cyclone à Mayotte, polémique sur les kits de survie…). Tous ces éléments ont créé un certain émoi au sein de la population, laquelle identifie de plus en plus les espèces comme un instrument de paiement de secours en cas de grosse crise ou de panne majeure.

Quelles typologies de consommateurs sont, selon vous, intéressées par le paiement en espèces ?

Comme évoqué plus tôt, le facteur générationnel et la catégorie socio-professionnelle interviennent beaucoup dans le choix des espèces comme moyen de paiement principal. Ainsi, les populations non bancarisées et les migrants n'ont pas d'autre choix que de se tourner vers ce moyen de paiement. Les individus en difficulté financière, quant à eux, plébiscitent souvent les espèces en raison de la propension de cet instrument à faciliter la gestion des dépenses

personnelles. Enfin, n'oublions pas les segments de population entrant dans les circuits de la délinquance ainsi que ceux qui recherchent l'anonymat, même si leur activité n'a rien d'illégal. En tant qu'association de consommateurs, nous constatons une certaine valorisation de l'anonymat conféré par les espèces, dans un monde ultra-connecté. C'est un noyau de consommateurs qui est réel et qui s'inscrit tout à fait dans les préoccupations actuelles.

En tant que juriste de l'association AFOC, comment analysez-vous la réglementation en vigueur sur le paiement en espèces en France (cours légal, plafonnement…) ?
L'association AFOC est très attachée au cours légal des espèces et accueille favorablement sa généralisation au niveau européen. Ainsi, bon nombre d'Etats européens sont le théâtre de commerces sans cash, ce qui équivaut selon nous à un défaut de liberté pour le consommateur. D'autant plus si l'euro numérique a cours légal. En effet, il serait curieux d'avoir une obligation d'acceptation de cette innovation alors même que le cours légal de l'euro fiduciaire serait à géométrie variable en Europe.
Concernant le plafonnement des paiements en espèces, nous comprenons tout à fait cette logique, qui s'inscrit dans une quête de sécurité. Néanmoins, nous sommes vigilants sur le fait que ce plafonnement n'évolue pas vers un montant résiduel car nous sommes convaincus de la nécessité de maintenir les espèces comme moyen de paiement essentiel au sein de notre économie.

En quoi le paiement en espèces constitue-t-il, selon vous, un atout de la gestion des dépenses ?
L'ensemble des travailleurs sociaux et les spécialistes de la gestion familiale convergent sur le fait que les espèces constituent un réel atout pour la réappropriation du budget, notamment auprès des populations en difficulté financière. Cela s'explique par l'aspect très visuel et tangible du cash, ainsi que par une certaine facilité à organiser ses dépenses autour de lui : le système des enveloppes dédiées à chaque poste de dépenses est, par exemple, souvent conseillé. Ce type d'organisation est beaucoup plus difficile à tenir avec des solutions dématérialisées. Les espèces participent ainsi à une forme de pédagogie financière pour les populations en difficulté. Néanmoins, nous sommes convaincus que ce moyen de paiement ne doit pas devenir l'alpha et l'oméga de la gestion des dépenses car certains consommateurs gèrent très bien leurs dépenses avec les instruments électroniques.
L'autre aspect essentiel, également lié à la pédagogie financière, est le rôle du cash dans l'apprentissage des enfants et des adolescents. Les espèces sont ainsi beaucoup plus parlantes que les outils numériques pour enseigner les principes de la gestion budgétaire aux jeunes générations et ce, même si celles-ci sont particulièrement appétentes au digital. Ainsi, recevoir de l'argent de poche en cash et répartir ses dépenses par poste de consommation avec des espèces constituent des actes conscients et tangibles.
Ces éléments expliquent pourquoi bon nombre d'associations de consommateurs, dont celle que je représente, n'accueillent pas forcément favorablement les magasins sans caisses dans lesquels les produits achetés ne sont pas individuellement scannés. Cela confère à nos yeux un effet anesthésiant à l'acte d'achat et peut représenter un piège pour certains segments de consommateurs en matière de surconsommation et de surendettement.

Quels sont les principaux enjeux de la filière fiduciaire de nos jours ?
En tant qu'association de consommateurs, les principaux enjeux que nous identifions sur la filière fiduciaire sont l'acceptation de ce moyen de paiement et le sujet de l'accessibilité. Ainsi, nous sommes très attentifs au maintien et au renforcement du cours légal des espèces et nous déplorons qu'il existe, encore aujourd'hui, un certain nombre de commerçants qui refusent les paiements en espèces. A cela s'ajoute le sujet de l'accessibilité de ce moyen de paiement. La Banque de France présente régulièrement des rapports sur cet aspect et nous sommes toujours très vigilants sur les fermetures d'agences bancaires et les suppressions de postes. En effet, l'AFOC est convaincu de la nécessité de sauvegarder les DAB et ce, même si des alternatives existent en matière de distribution, comme le « cash back » et le « cash-in-shop », qui reposent sur les commerçants. A nos yeux, ce sont des mesures qui peuvent compléter l'infrastructure existante mais en aucun cas la remplacer. En effet, rien ne vaut un DAB adapté au retrait d'espèces avec distribution de ticket et choix des coupures. L'entretien et la sécurité des DAB sont deux sujets sur lesquels il convient d'investir, bien plus que sur des solutions alternatives qui, selon moi, doivent rester à la marge.

Quelles sont vos recommandations sur les actions à entreprendre pour assurer le maintien de l'accès à ce moyen de paiement, de nos jours ?
Tout d'abord, une vigilance accrue sur le maintien des DAB, avec une analyse fine permettant d'assurer que chaque citoyen se trouve à une distance correcte d'un distributeur de billets. Ensuite, assurer que l'euro numérique soit une brique de plus dans l'offre des moyens de paiement mais pas une solution de remplacement des espèces. Cette innovation doit être un complément et en aucun cas un outil de substitution

du cash. Bien que cela ne soit pas présenté comme tel dans les rapports de la Banque centrale européenne (BCE), nous estimons que c'est une préoccupation qui est légitime, d'autant plus si l'euro numérique a cours légal. Enfin, nous recommandons de continuer à surveiller de près l'acceptation des espèces car, même si ce moyen de paiement a cours légal, un certain nombre de commerçants et de restaurateurs décident de ne pas accepter ce moyen de paiement, ce qui nuit à la liberté de choix des consommateurs.

Mireia Llambrich, BEUC: « Les espèces constituent une option de paiement à part entière qui arrive en complément des solutions numériques »



Comment décrivez-vous l'évolution de l'utilisation des espèces en Europe ? Quels principaux cas d'usage observez-vous sur ce moyen de paiement de nos jours ?
Les espèces continuent d'être largement utilisées et valorisées par les consommateurs européens, et ce même si leur utilisation tend à diminuer. Selon l'étude SPACE 2024 de la Banque centrale européenne (BCE), les espèces restent le moyen de paiement le plus utilisé en point de vente avec 52 % des transactions – contre 59 % en 2022, une part en baisse mais toujours significative. L'association BEUC a mené, en 2025, une étude sur les préférences des consommateurs en matière de paiement. Celle-ci indique que 85 % des sondés affirment que les espèces devraient être acceptées partout sans coût additionnel, et un peu moins de la moitié (48 % des adultes et 49 % des adolescents) déclarent préférer les paiements digitaux lorsque cela est possible.
Concernant les cas d'usage, cela dépend de la situation du consommateur. Certains usages des espèces sont liés à la gestion du budget ou à une recherche de confidentialité, tandis que d'autres sont liés à l'accessibilité et à l'inclusion – problématique qui n'est pas seulement observée chez les personnes âgées : les adolescents, par exemple, utilisent beaucoup les espèces car ils n'ont pas toujours de compte bancaire.

Comment l'organisation BEUC travaille-t-elle sur les espèces ? Quelles actions menez-vous au sein de l'écosystème européen sur ce moyen de paiement ?
Les membres de BEUC sont très actifs dans la protection des espèces à des échelles nationales, dans la mesure où ils perçoivent directement les préoccupations des consommateurs. A l'échelle européenne, notre principal focus est le processus législatif en cours sur les espèces. Nous suivons assidûment les négociations en cours afin d'assurer que les intérêts des consommateurs sont bien pris en compte. En tant que partie prenante de cette réflexion, nous menons également des recherches sur ce sujet et nous nous coordonnons avec les autres acteurs participant aux négociations.

Quels sont, d'après vous, les principaux enjeux et défis des espèces actuellement en Europe ? Comment travaillez-vous sur ces sujets ?
Les principaux enjeux des espèces portent sur l'accès et l'acceptation. Nous observons, en Europe, une diminution des DAB et des agences bancaires, une augmentation du coût de ces services, et de plus en plus de stratégies « no cash ». Tous ces éléments rendent plus difficile l'utilisation des espèces par les consommateurs.
Ce que nos membres constatent à des échelles nationales est que les accords sur la base du volontariat ne suffisent pas : la situation ne s'améliore que lorsqu'une réglementation est mise en place. C'est pourquoi l'établissement d'un cadre réglementaire ambitieux en la matière est important.

D'après votre expertise, qui sont les consommateurs européens qui ont besoin de ce moyen de paiement dans le contexte actuel ?
Tout le monde devrait avoir la possibilité d'utiliser les espèces, et notre étude démontre que 52 % des adultes craignent la perte de possibilité de choisir entre différents moyens de paiement dans l'avenir. Mais certains consommateurs n'ont pas qu'une préférence pour les espèces : ils dépendent de cet instrument pour payer. C'est notamment le cas pour des personnes disposant de faibles compétences en usages numériques, qui ne possèdent pas de smartphone ou de compte bancaire, qui n'ont pas d'accès Internet, ou qui souffrent de handicaps rendant difficiles les usages électroniques. L'étude menée par BEUC démontre que 39 % des adultes et 46 % des adolescents ont déjà aidé un ami ou un proche à réaliser un paiement digital, le plus souvent parce que cela est très compliqué pour la personne ou parce qu'elle ne sait pas comment procéder. Ces consommateurs ne

devraient pas être forcés à payer avec un outil électronique si cela ne leur convient pas.

Comment décrivez-vous l'évolution de la position des différents écosystèmes nationaux sur l'accès aux espèces ? Quels sont les pays qui sont le plus impliqués dans l'accès à ce moyen de paiement ?
Le débat sur les espèces est présent dans l'ensemble des pays européens, et nous avons observé une réelle évolution de la politique volontariste de l'industrie vers la création d'une législation, car les mesures n'ont pas toujours fonctionné. D'après l'étude BEUC, le soutien de l'acceptation universelle des espèces est très présent en Espagne (88 %), en Allemagne (87 %), en Autriche (87 %) et aux Pays-Bas (87 %). Ces pays sont caractérisés par des degrés différents de maturité sur le paiement électronique et se trouvent dans des zones géographiques distinctes.
Les pays du nord de l'Europe, par exemple, ont rapidement évolué vers le paiement « cashless » et se sont rendu compte par la suite que certains consommateurs avaient inévitablement été exclus de cette modernisation. Une étude réalisée par notre membre de BEUC basé en Norvège a par exemple indiqué, en 2022, que 10 à 25 % des consommateurs rencontrent des obstacles lorsqu'ils règlent leurs paiements avec un outil électronique. De la même manière, aux Pays-Bas, l'organisation DNB note qu'un adulte sur six ne peut pas gérer ses services bancaires de façon autonome. Ces pays travaillent désormais sur le développement de l'accès et de l'acceptation des espèces.

Les institutions européennes travaillent actuellement sur l'évolution du cadre réglementaire lié à ce moyen de paiement. Comment accueillez-vous cette évolution ?
L'organisation BEUC accueille très favorablement la proposition de la Commission européenne ainsi que les négociations sur le cadre juridique des billets et pièces en euro, menées parallèlement à la proposition relative à l'euro numérique, pour renforcer l'accès et l'acceptation de ce moyen de paiement.
Cependant, nous devons le faire correctement. BEUC appelle à l'acceptation des espèces sans surcharges ni refus unilatéraux tels que les inscriptions « no cash ». S'agissant des exceptions, elles doivent être définies étroitement dans le cadre de la loi. Les Etats-membres devraient également être amenés à assurer un accès suffisant et effectif aux espèces selon des indicateurs européens et nationaux. Enfin, une application stricte est nécessaire, incluant des pénalités harmonisées ainsi qu'une information claire pour les consommateurs sur les mécanismes de plaintes.

D'après votre expertise, quel sera le rôle des espèces dans l'avenir des paiements face aux solutions digitalisées telles que Wero ou encore l'euro numérique ?
Les espèces constituent une option de paiement à part entière qui arrive en complément des solutions numériques telles que Wero et le potentiel euro numérique. Chaque instrument répond à des besoins et cas d'usages différents et les consommateurs devraient pouvoir choisir la méthode de paiement qui fonctionne le mieux pour eux, ou celle à laquelle ils peuvent accéder. Nous estimons que les espèces continueront à jouer un rôle clé et que les consommateurs auront la liberté de choisir leur moyen de paiement. L'innovation digitale est la bienvenue, mais elle ne doit pas se faire au détriment des espèces.

2.2 ■ LES ESPÈCES COMME INSTRUMENT PHARE DE LA GESTION DES DÉPENSES

A l'instar de l'aspect inclusif, les espèces sont également appréciées, en Europe, pour leur rôle dans la gestion des dépenses personnelles. Ainsi, selon de nombreuses associations de consommateurs, le paiement électronique, bien qu'efficient et sûr, pourrait potentiellement avoir, sur certains individus, un « effet anesthésiant » rendant difficile une gestion stricte des finances. A contrario, les espèces, en raison de leur caractère tangible, constituent un outil phare de la budgétisation. Cela a d'ailleurs été démontré récemment, dans l'opinion publique, par les recommandations portant sur la gestion financière à partir d'enveloppes de cash permettant de répartir les différents postes de dépenses.

A noter que la matérialité des espèces en fait également un outil phare de pédagogie financière. Une autre qualité relevée par les associations de consommateurs sur ce moyen de paiement étant sa propension à permettre l'éducation financière des jeunes générations, via le système d'argent de poche.

Nul doute qu'en dépit de la forte progression du paiement électronique, ces qualités reconnues des espèces sont loin de s'estomper, d'autant plus dans un contexte économique marqué par un recul du pouvoir d'achat des ménages.

L'appétence à l'égard des espèces est « cross-générationnelle », selon BEUC

Dans sa publication « What consumers expect from the digital euro », publiée en 2025, l'association de consommateurs européenne BEUC souligne que malgré les paiements électroniques, il existe un fort soutien pour les espèces parmi toutes les générations de consommateurs.

Au rang des données clés de cette enquête réalisée par BEUC en collaboration avec treize associations de consommateurs européennes sur la population âgée de 14 à 74 ans de dix Etats-membres (Autriche, Belgique, France, Allemagne, Grèce, Italie, Portugal, Slovénie, Espagne et Pays-Bas), on retiendra notamment :



85 %
des consommateurs pensent que les espèces doivent continuer à être acceptées partout sans coût additionnel (ce chiffre atteint 88 % pour les 55 -74 ans et 85 % pour les 14 – 17 ans)

48 %
des adultes affirment préférer les paiements électroniques (chiffre qui s'élève à 54 % pour les 18 – 34 ans)

46 %
des adolescents

39 %
des adultes ressentent que l'utilisation des moyens de paiement électroniques leur fait dépenser plus d'argent que l'utilisation des espèces

52 %
Plus de la moitié des adultes indiquent, concernant l'avenir des paiements, qu'ils craignent de perdre la liberté de choisir parmi différents modes de règlement.

Source : BEUC-X-2025-085_What_consumers_expect_from_the_digital_euro-copy.pdf

Pauline Dujardin, Fondation Crésus: Les espèces sont « un instrument que nous conseillons énormément dans des contextes de gestion budgétaire »



En tant qu'association soutenant les populations en difficulté, quels cas d'usage sur le paiement en espèces identifiez-vous auprès de ce segment de consommateurs ?
Actuellement, le paiement en espèces ne constitue pas l'usage que nous observons le plus, dans la mesure où la plupart des consommateurs, y compris ceux en difficulté, tendent à utiliser les instruments digitaux. Néanmoins, certains usages liés aux espèces perdurent, et notamment certains que nous conseillons aux consommateurs en difficulté : la technique des enveloppes, permettant de gérer les dépenses du reste à vivre sur le mois, par exemple. Nous constatons ainsi que contrairement au paiement électronique qui peut avoir un effet anesthésiant, les espèces, du fait de leur caractère physique et tangible, sont plus propices à la gestion des dépenses. Rappelons ainsi que bon nombre de consommateurs ne font pas les comptes et considèrent bien souvent que le solde qui figure sur l'application bancaire suffit pour avoir la notion de l'état de leurs finances. Toujours sur le volet gestion des dépenses, certains consommateurs utilisent le paiement en espèces pour déconnecter les achats « plaisir » des dépenses

de la vie courante : ils retirent x euros par semaine pour les dépenses de loisirs.
A cela s'ajoute un autre usage, sur des populations hyper-dégradées, à savoir le retrait de l'argent pour éviter la saisie sur compte. Ce n'est pas une pratique que nous conseillons mais nous l'observons régulièrement. Enfin, une pratique que je n'observe pas mais que j'imagine aisément : les dépenses liées aux addictions ou à l'économie parallèle, qui passent bien souvent par les espèces pour éviter toute trace.

Comment expliquez-vous l'appétence de certains Français et Européens pour cet instrument ? Quels avantages identifiez-vous sur le paiement en espèces par rapport aux instruments électroniques ?
Je l'explique notamment par l'image de liberté véhiculée par ce moyen de paiement. Dans un monde où tout devient dématérialisé, certains consommateurs apprécient de ne pas laisser de traces. C'est notamment le cas de personnes âgées qui ont vécu la majorité de leur vie sans les outils digitaux. Ajoutons à cela les populations qui n'ont pas confiance dans le système numérique : ce n'est pas la majorité mais c'est une tendance réelle qui est notamment alimentée par le complotisme et les épisodes récents de cyberattaques ou encore de pannes. Enfin, dans le remboursement, beaucoup d'usages passent par les espèces, par exemple les achats en commun ou les remboursements de crédit. Enfin, les espèces sont également appréciées dans l'économie grise comme la sous-location d'appartements.

Comment travaillez-vous sur ce moyen de paiement à titre individuel et avec les acteurs de l'économie ?
Les espèces sont essentiellement travaillées, chez Crésus, dans le cadre de nos relations avec nos bénéficiaires. C'est un instrument que nous recommandons vivement dans des contextes de gestion budgétaire.
Concernant nos relations avec les acteurs de l'économie, les espèces ne sont que très peu abordées, contrairement aux instruments électroniques et notamment l'euro numérique, qui reste très vague à nos yeux.
A noter qu'au sein du Comité consultatif du secteur financier (CCSF), nous évoquons la notion de maintien de l'accès aux espèces mais ce n'est pas le sujet majeur de cette instance.

C'est-à-dire ? quelles sont vos recommandations sur l'évolution de l'infrastructure et du maillage fiduciaire en France et en Europe ? Comment réagissez-vous aux différentes évolutions de l'accès à ce moyen de paiement (mutualisation des DAB, points d'accès alternatifs…) ?
Le maintien de l'accès aux espèces constitue un véritable enjeu à nos yeux. Si la mutualisation des DAB permet de garantir cette prérogative, nous l'accueillons avec plaisir. Il en va de même pour les initiatives de type « cash back » et « cash-in-shop », très évoquées dans les comités auxquels nous participons, alors même que nous n'observons pas une généralisation de ces points d'accès pour le moment en France. Rappelons ainsi que ces alternatives peuvent être utiles dans certaines zones géographiques en France. Il existe par exemple un réel défi dans l'accès aux espèces dans les milieux ruraux. Cet enjeu lié à l'accès aux espèces constitue également une préoccupation en termes d'image et de confiance, les consommateurs étant confrontés à de multiples fermetures d'agences.

D'après vous, quel sera le rôle des espèces dans le futur des paiements par rapport aux instruments électroniques ? Quid de la relation entre euro fiduciaire et futur euro numérique ?
Concernant l'euro numérique, bien que nous comprenions l'enjeu de souveraineté, nous avons beaucoup de difficultés à saisir cette innovation et l'objectif et le besoin qu'elle vient couvrir.
Concernant l'ensemble des instruments électroniques, nous constatons que le paiement dématérialisé se développe mais que pour des raisons de traçabilité, une partie de la population restera inévitablement attachée aux espèces. Bien que ce noyau ne constitue pas la majorité, il aura probablement vocation à se développer du fait de l'instabilité géopolitique et des différentes pannes et cyberattaques vécues en France et en Europe. Cela confirme que la liberté de choix et la variété des moyens de paiement sont essentielles.

> **Le maintien de l'accès aux espèces constitue un véritable enjeu à nos yeux. Si la mutualisation des DAB permet de garantir cette prérogative, nous l'accueillons avec plaisir. ”**

2.3 ■ LE MAINTIEN DE L'ACCÈS AUX ESPÈCES : UNE PRÉOCCUPATION CENTRALE EN EUROPE

Dans de nombreux Etats européens, y compris ceux caractérisés par une maturité importante sur les usages digitaux (exemples : Luxembourg, Suède…), la nécessité d'accorder une place aux espèces malgré une tendance à la digitalisation des transactions se fait de plus en plus sentir. Illustration : le cas de la Suède, qui est revenue sur sa stratégie « cashless » pour adopter un positionnement un peu plus « less cash », en accord avec les besoins de la population.

Plusieurs éléments contextuels expliquent cette évolution :

• Les enjeux liés à l'inclusion numérique, impliquant que certains segments de population (exemples : personnes âgées, populations en difficulté financière…) rencontrent des problèmes dans l'accès ou l'utilisation des moyens de paiement digitaux et nécessitent donc de pouvoir utiliser des espèces ;
• Les crises et catastrophes naturelles vécues par certains Etats (exemple : panne énergétique en péninsule Ibérique en 2025) ont fait émerger des problématiques de résilience dans lesquelles le cash, en tant que moyen de paiement utilisable par tous y compris dans un contexte de coupure électrique ou Internet, prend toute sa place ;
• Les questions de souveraineté, notamment dans des pays ne disposant pas de scheme carte local et dans lesquels la dépendance à l'égard d'outils internationaux implique des problématiques d'ordre économique et/ou géopolitique ;
• Le sujet des usages dans des pays où l'utilisation des espèces et/ou des DAB est très ancrée dans les habitudes des consommateurs (exemples : Allemagne, Portugal), impliquant que la filière fiduciaire doive conserver une place importante dans les stratégies en matière de paiement.

Espèces : « Il est important de conserver une infrastructure robuste »

8%. Tel est le taux de croissance médian du cash en circulation sur la moyenne de 144 devises en 2024, selon un rapport de la Banque centrale européenne (BCE). Ce chiffre, qui a été souligné par une experte de la filière fiduciaire avec qui nous avons échangé dans le cadre de ce livre blanc, était de 16 % pendant la Covid-19. De quoi démontrer que les espèces restent un moyen de paiement utilisé en Europe et ce, malgré la progression des transactions électroniques. Ainsi, selon l'intéressée, « le montant des retraits en espèces augmente partout dans le monde, tandis que le nombre de retraits baisse, notamment en raison de la diminution du nombre de DAB ». Dans un pays particulièrement mature sur les usages numériques, en l'occurrence le Royaume-Uni, les retraits d'espèces ont atteint le record de 4,2 milliards de livres sterling en 2025, selon Nationwide. « C'est un pays où les retraits peuvent même être effectués via un instant payment en destination d'un DAB, grâce à la standardisation du Faster Payments dans le pays », illustre l'experte. Autre Etat cité par ses soins : l'Allemagne, dont le taux d'utilisation des espèces demeure important malgré la hausse des paiements digitaux. En France, ce moyen de paiement est également toujours utilisé aussi bien pour le paiement que pour la budgétisation des dépenses. D'un point de vue prospectif, entre 2024 et 2029, la hausse de la valeur des retraits en espèces en Europe de l'Ouest devrait atteindre presque 30 %, contre 10 % à l'échelle mondiale, selon le RBR Data Services. Preuve que ce moyen de paiement a encore de beaux jours devant lui.
Interrogée sur les typologies de consommateurs particulièrement appétentes à ce moyen de paiement, l'experte cite en premier lieu ceux qui souhaitent budgéter leurs dépenses. « D'après la Fed, un consommateur dépense 40 % de plus lors d'une sortie lorsqu'il paye par carte que lorsqu'il paye en cash », illustre-t-elle. Autre exemple : selon le journal « Les Echos » dans son édition de septembre 2023, « le montant des retraits aux distributeurs automatiques a augmenté de l'ordre de 5 % entre le premier semestre 2022 et le premier semestre 2023, selon les données du GIE Cartes Bancaires. Un phénomène lié à l'inflation et aux tensions sur le pouvoir d'achat ». Ce souhait de mieux gérer son budget n'est d'ailleurs pas forcément propre aux populations en difficulté financière, l'ensemble des consommateurs étant concernés par cette vigilance sur les dépenses. La peur de la fraude, les problématiques de confidentialité ainsi que le sujet de l'inclusion apparaissent également comme des

préoccupations expliquant que certains segments de population souhaitent recourir aux espèces, tout comme le sujet de la résilience, notamment dans des zones géographiques ayant connu des pannes ou des catastrophes naturelles. L'aspect souveraineté européenne entre également en ligne de compte, notamment dans les pays ne disposant pas de scheme carte local. Illustration précise : « en Suède, la Riksbank a compris qu'elle risquait de privatiser les paiements et que les commissions des schemes internationaux devenaient hors de prix. C'est l'une des raisons pour lesquelles elle est revenue sur son positionnement « cashless », d'autant plus que 20 % de la population n'arrivait pas à suivre cette tendance », illustre l'experte. Enfin, n'oublions pas le volet « sustainability » : « si les espèces génèrent de la consommation de papier et de l'énergie, ce volet est réparti sur l'ensemble des transactions qui sont réalisées à partir de la distribution d'une seule liasse de billets, impliquant donc que le cash pourrait être potentiellement moins émetteur de CO2 que les instruments électroniques », analyse l'experte.
Interrogée sur les grands enjeux de la filière fiduciaire à ce jour, l'intéressée cite notamment la nécessité de conserver une infrastructure robuste et de travailler sur les volets résilience et souveraineté qui ont du sens à l'heure actuelle. « La réglementation européenne va évoluer dans le sens de l'accès et de l'acceptation des espèces mais il faut faire attention ne pas dénaturer l'infrastructure cash », alerte-t-elle, citant, en guise de métaphore, que « si un immeuble est en feu, ses habitants ont besoin d'un escalier pour l'évacuer en cas d'incendie et ce, même s'il dispose d'un ascenseur ». De quoi expliquer que le futur des paiements soit marqué par la coexistence entre espèces et instruments électroniques.

Si l'ensemble des Etats européens connaissent la même tendance sur la diminution du paiement en espèces dans un contexte de digitalisation de l'économie et identifient les problématiques d'accès et d'acceptation des espèces comme majeures pour le futur des paiements, le rythme et le type d'actions peut différer en fonction de plusieurs éléments comme :

- Le niveau d'utilisation des espèces et l'attachement de la population à cet instrument ;
- L'histoire et la culture de l'Etat ;
- Le modèle de l'écosystème paiement concerné ;



EN ALLEMAGNE, LES ESPÈCES CONSERVENT UNE PLACE IMPORTANTE MALGRÉ LA DIGITALISATION DES TRANSACTIONS

Souvent cité comme pays européen très utilisateur d'espèces, l'Allemagne connaît depuis un certain nombre d'années une progression des usages électroniques. L'utilisation de Paypal en e-commerce et la récente percée du wallet Wero dans le pays témoignent de cette évolution des usages. Néanmoins, les espèces demeurent un moyen de paiement incontournable dans le pays.

Dirk Mayer, Risk Ident : « Les espèces constituent, encore aujourd'hui, le moyen de paiement de base en Allemagne »



Comment évolue l'utilisation des espèces en Allemagne ? Quels sont les principaux cas d'usage de ce moyen de paiement dans le pays ?
Les espèces constituent, encore aujourd'hui, le moyen de paiement de base en Allemagne. A tel point que dans certaines zones, les acteurs du marché déplorent que les moyens de paiement électroniques ne soient pas suffisamment utilisés. Néanmoins, nous anticipons une diminution de l'utilisation des espèces dans le pays, même si de nombreux consommateurs continuent de les apprécier. Cela est dû à deux éléments précis : l'évolution des usages, notamment au sein des jeunes générations, avec une appétence grandissante à l'égard d'instruments numériques comme le wallet Wero proposé par EPI Company, et le plafonnement des paiements en espèces au niveau européen à 10 000 euros qui limite le champ des possibles en Allemagne.

Vous avez mentionné l'appétence des jeunes générations à l'égard des instruments numériques. Quelles sont actuellement les typologies de consommateurs qui utilisent les espèces en Allemagne ?
Je démarrerai ma réponse en distinguant deux catégories de cas d'usage liés au paiement en espèces que nous relevons en Allemagne. D'une part, 98 % de l'utilisation de ce moyen de paiement entre dans le circuit légal. D'autre part, le pourcentage restant, qui s'inscrit dans les activités non déclarées, voire criminelles.
Concernant la première catégorie, il convient de souligner que les populations plus âgées – et notamment les 40 ans et plus – tendent à payer plus en espèces que les jeunes générations, qui sont appétentes au digital. Parmi les raisons expliquant cette distinction figurent deux arguments précis, qui sont très présents en Allemagne :
• La volonté de réduire son empreinte digitale et d'éviter le partage de données ;
• L'idée qu'il est plus facile de payer en espèces que de se déplacer avec de multiples supports de paiement.
Cela confirme que les espèces bénéficient toujours, en Allemagne, d'une image de simplicité et de confort.

Les espèces ne sont cependant pas dénuées de certains enjeux, que ce soit en termes de logistique ou encore de coût. Quelle vision avez-vous sur ce sujet, en Allemagne ?
Votre question me permet de souligner un point intéressant : les espèces ont toujours été associées à l'image d'une filière fiduciaire onéreuse, notamment en raison du coût de fabrication et de logistique lié aux billets de banques. Néanmoins, une récente étude de la Bundesbank a démontré que les espèces figurent en réalité parmi les moyens de paiement les moins chers. Ainsi, l'acceptation des espèces par un commerçant ne suppose aucun coût et se révèle souvent plus intéressante économiquement qu'un paiement électronique, notamment pour les petites enseignes. De même, cet instrument bénéficie d'une image de gratuité pour les consommateurs. Là où la notion de coût se justifie, c'est dans le prix de la filière fiduciaire pour l'Etat. Mais rappelons que les épisodes récents, et plus particulièrement la panne d'électricité survenue en péninsule Ibérique, ont rappelé les bénéfices associés à ce moyen de paiement en tant qu'instrument de résilience. En Allemagne, notre vision sur les espèces repose sur le fait que c'est un standard accessible et utilisable par tous et sans alternative. C'est donc un outil de résilience sur lequel l'économie peut compter en cas de panne ou de crise majeure.

En tant qu'expert de la sécurité des paiements, quels risques identifiez-vous sur le sujet des espèces ?
Si les espèces ont été maintes fois rattachées aux problématiques de faux billets, c'est en réalité un problème de moins en moins fréquent en raison de la qualité de nos régulateurs. Ainsi, il est de plus en plus difficile de compromettre les systèmes. Néanmoins, plusieurs enjeux sont toujours d'actualité, à commencer par la vulnérabilité des personnes ou entités étant identifiées comme détenant du cash, avec des risques de vol et d'agression, ainsi que le blanchiment de capitaux et les activités criminelles. Mais il convient de préciser que ce sont des problèmes que l'on retrouve également dans les instruments numériques.

Comment analysez-vous la réglementation liée aux espèces en Europe ? La Commission européenne semble vouloir poursuivre le développement des paiements électroniques tout en conservant une place pour les espèces. Comment analysez-vous cet équilibre ?
Cette volonté de vouloir créer un équilibre entre scriptural et fiduciaire nous semble judicieuse, car les deux filières sont souvent travaillées en parallèle. Ainsi, il existe une différenciation claire, au sein de l'écosystème et chez les consommateurs, entre ce que l'on peut faire avec un wallet – souvent rattaché à un compte courant – et les espèces qui sont retirées à un distributeur. De la même manière, ces deux éléments sont rattachés à des problématiques distinctes : tandis que les espèces bénéficient d'une image d'outil résilient, les wallets, quant à eux, et notamment le nouveau venu Wero, répondent à la problématique de souveraineté. Or, il est essentiel de créer un équilibre et une combinaison entre ces univers pour assurer le développement d'un écosystème des paiements solide.

Comment analysez-vous le projet euro numérique qui se veut un complément de l'euro fiduciaire en version digitale ?
Il m'est difficile de répondre à cette question à ce stade car il s'agit d'un sujet très prospectif. Néanmoins, je constate que le discours de la Bundesbank a évolué sur ce point. Depuis quelques mois, le régulateur allemand insiste sur le volet résilience de l'euro numérique notamment face aux stablecoins ou encore aux projets de monnaie digitale de banque centrale émanant d'autres régions du monde. Cette innovation est ainsi analysée sous un angle international, avec l'idée d'éviter la dépendance à l'égard des stablecoins basés sur d'autres monnaies, comme le dollar, et de proposer une monnaie digitale de banque centrale européenne. Cela paraît essentiel mais relativement éloigné des préoccupations quotidiennes des consommateurs. Il y a quelques années, l'Allemagne avait tenté de numériser le cash en lançant un porte-monnaie électronique mais ce projet n'a pas été adopté par les consommateurs. De quoi confirmer que si les sujets de résilience et d'autonomie européenne sont essentiels, il convient

aussi de se pencher sur la définition des cas d'usage réels et de travailler à l'adoption de la solution par les consommateurs finaux.

Quelles recommandations aimeriez-vous partager avec l'écosystème des paiements sur la façon dont le cash doit être travaillé au niveau national et européen ?
Tout d'abord, il me semble essentiel de développer le cours légal du cash et de favoriser le maintien de son acceptation en Europe. En effet, rappelons que certaines typologies de consommateurs, comme les populations non ou sous bancarisées ou les individus peu à l'aise avec le digital, peuvent avoir besoin de ce moyen de paiement. A cela s'ajoute une autre recommandation : une nécessaire prise de conscience sur l'aspect résilient du cash. C'est un outil qui fonctionne depuis longtemps et qui continue à séduire les consommateurs en raison d'une image de simplicité et de gratuité et ce, même si d'autres moyens de paiement se développent comme Wero. Ces aspects de résilience et de simplicité justifient la pertinence du cash au sein de notre écosystème.

Comment réagissez-vous aux nouveaux modes de distribution des espèces, passant notamment par les commerçants ?
Les solutions de « cash back » et de « cash-in-shop » permettant aux retailers de distribuer des espèces sont monnaie courante en Allemagne. A tel point que le nombre de DAB a tendance à diminuer dans le pays, la plupart des consommateurs se tournant vers ce type de dispositif. A titre personnel, je dirais que 80 % des espèces que j'utilise proviennent des retailers. Ces derniers travaillent ainsi de plus en plus avec les sociétés spécialisées dans la filière fiduciaire et sont aujourd'hui, en Allemagne des acteurs clés de la distribution des espèces. Cela explique d'ailleurs qu'ils souhaitent réfléchir au modèle économique de ce type de solutions. Ainsi, les commerçants allemands critiquent notamment la structure des coûts liés au retrait d'espèces pour les clients, car ils paient généralement pour offrir ce service.

EN BELGIQUE, LES ESPÈCES SONT APPRÉCIÉES POUR DES RAISONS DE CONFIDENTIALITÉ

Malgré la progression du paiement électronique, le maintien de l'accès aux espèces via une infrastructure solide constitue un point d'attention majeur de l'écosystème belge. Ainsi, considérées comme un instrument inclusif par essence, les espèces sont perçues comme un outil complémentaire aux solutions existantes et adaptées à des usages spécifiques.

Bernard Nicolay, Solvay Brussels School of Economics and Management : « Le dénominateur commun de l'appétence des consommateurs belges à l'égard des espèces n'est autre que la confidentialité »



Comment évolue l'utilisation des espèces en Europe ? Quid du cas de la Belgique ?
L'utilisation des espèces connaît une certaine tendance à la diminution en Europe avec des différences entre les pays. A titre d'exemple, je citerai le cas de l'Allemagne qui est encore très utilisatrice d'espèces, avec une population attachée à ce moyen de paiement.
En Belgique, en 2024-2025, les espèces représentaient 39 % des transactions en magasin. Ce chiffre est moins important que celui observé les années précédentes, avec un taux de 45 % environ en 2022. Il reste néanmoins significatif par rapport à d'autres Etats comme le nord de l'Europe où les espèces sont très peu utilisées. Les pays du Benelux sont toutefois moins consommateurs d'espèces que d'autres Etats européens, comme les pays du sud et l'Allemagne, citée précédemment. Ainsi, le Luxembourg connaît par exemple une situation comparable à celle de la Belgique avec un taux de 35 à 40 % de transactions en espèces en magasin et une appétence de certains consommateurs pour le cash et ce, malgré la progression du paiement électronique.
A cela s'ajoute un autre constat : lorsque l'on interroge les Belges sur leur moyen de paiement préféré, seuls

15 à 20 % d'entre eux plébiscitent les espèces, ce qui confirme que la Belgique aura de plus en plus tendance à privilégier les moyens de paiement électroniques. Cela ne remet cependant nullement en cause l'appétence de la Belgique à l'égard des espèces : la confidentialité et la protection des données apparaissent ainsi comme deux avantages majeurs véhiculés par ce moyen de paiement. Je note d'ailleurs avec un grand intérêt que l'euro numérique, présenté comme un complément des espèces, est de plus en plus présenté non seulement comme un élément géopolitique, permettant de renforcer la souveraineté européenne en matière de paiement, mais aussi comme une innovation participant à la préservation des données en Europe. Cela cadre parfaitement avec les préoccupations de la population.

C'est-à-dire ? Quels sont les points de vigilance de l'écosystème des paiements belge sur les espèces ?
L'un des principaux enjeux de la filière fiduciaire repose, aux yeux de l'écosystème des paiements belge, sur la disponibilité et l'accès à ce moyen de paiement via les DAB du pays. Cette préoccupation s'applique d'ailleurs aussi bien au grand public qu'aux commerçants qui connaissent parfois des difficultés pour déposer leurs espèces. Ainsi, la Belgique a fait l'objet d'une réorganisation de son réseau de distributeurs de billets : avant, les banques avaient chacune leurs propres DAB et elles se sont alliées pour une externalisation de ce dispositif à un prestataire baptisé « Batopin ». Cela a mené à l'élaboration d'un plan de développement des infrastructures dans un contexte où le réseau d'agences bancaires a tendance à diminuer.

Quels principaux cas d'usage distinguez-vous sur ce moyen de paiement ?
Les espèces sont particulièrement appréciées pour la gestion du budget, la thésaurisation, ainsi que le règlement de certains postes de dépenses comme le paramédical, qui sont traditionnellement peu utilisateurs de moyens de paiement électroniques. Néanmoins, ce dernier cas d'usage pourrait évoluer avec le lancement de Wero, déjà très adopté dans ce secteur. Le dénominateur commun de l'appétence des consommateurs belges à l'égard des espèces n'est autre que la confidentialité, qui est très chère à la population.

Comment analysez-vous le cadre réglementaire de ce moyen de paiement ?
L'euro a cours légal et les espèces vont continuer à être acceptées par l'ensemble des commerçants européens. Ce moyen de paiement va perdurer car il répond à un réel besoin de la population et est important pour l'inclusion financière. Ainsi, rappelons qu'un certain nombre d'individus ne sont pas équipés en moyens de paiement numériques et doivent donc recourir aux espèces pour effectuer des transactions. En Belgique, il n'existe pas d'enjeux sur l'acceptation des espèces chez les commerçants. En effet, ce moyen de paiement est largement répandu. Les défis portent plutôt sur l'acceptation des paiements électroniques. L'arrivée de Wero a d'ailleurs été perçue comme une évolution positive car elle a permis d'accélérer la transformation digitale de certaines transactions, comme celles réalisées auprès de professions libérales.

Quid du sujet du plafonnement des paiements en espèces en Belgique ?
En Belgique, le paiement en espèces est plafonné à hauteur de 3 000 euros. A cela s'ajoute l'interdiction du fractionnement des transactions en espèces – qui permettrait à un consommateur de dépasser le plafond autorisé en scindant les montants -. Autre élément : aucune transaction en espèces ne doit être effectuée pour un achat immobilier, l'objectif étant d'éviter la dissimulation des informations et le non-paiement des taxes. En revanche, le paiement en espèces est autorisé entre particuliers en Belgique.
Il est intéressant d'observer que dans un pays voisin, en l'occurrence le Luxembourg, le paiement en espèces n'est pas limité en termes de montant, à l'exception des marchands de biens. Cependant, au-delà de 10 000 euros, une identification est nécessaire.
Malgré la persistance des habitudes locales en matière de paiement, une harmonisation des plafonds pour les transactions en espèces aurait du sens en Europe, en sachant qu'un équilibre serait à trouver pour éviter tout seuil restrictif.

Les espèces sont travaillées dans plusieurs écosystèmes nationaux comme un instrument de résilience. Comment analysez-vous cette évolution ? Qu'en est-il en Belgique ?
Ces travaux ont beaucoup de sens. En effet, les moyens de paiement digitaux peuvent à tout moment être à l'arrêt et certains consommateurs peuvent donc momentanément être coupés de ces dispositifs électroniques. D'où l'intérêt de ces réflexions. En Belgique, la résilience est évoquée sous l'angle du maintien de l'accès aux espèces via les DAB du pays. Ainsi, les pouvoirs publics belges se sont accordés avec Febelfin sur un plan dédié à l'infrastructure d'accès au fiduciaire. Celui-ci inclut un volet dédié à la couverture du territoire impliquant l'obligation, pour les banques, d'assurer l'accessibilité du cash et de garantir que suffisamment de cash est en stock pour subvenir aux besoins de la population en cas de crise.

En quoi les espèces participent-elles également aux travaux sur la souveraineté des paiements ?
L'obligation, pour les commerçants, d'accepter les

espèces et le fait que les billets et pièces en euro restent accessibles sur l'ensemble du territoire européen constituent bel et bien un élément de souveraineté. Ainsi, le cash doit être vu comme un complément du digital, d'autant plus si l'on souhaite que l'écosystème des paiements soit totalement inclusif.

Comment les espèces sont-elles travaillées au sein de la communauté des paiements belge ?
En Belgique, la chaîne logistique du fiduciaire est similaire à ce que l'on peut observer dans les autres pays européens avec des systèmes de comptage, de tri et de sécurisation et des acteurs qui interviennent à différentes étapes (transporteurs de fonds, gestionnaires de DAB…). Le sujet du coût est essentiel dans cette verticale et c'est d'ailleurs pourquoi la stratégie de mutualisation et d'externalisation de la gestion des DAB a été choisie par les banques du pays. Le principal point d'attention de la communauté des paiements repose sur les points de collecte et le maillage mis en place pour l'accès aux espèces. Sur ce point, l'écosystème a souhaité rompre avec la stratégie historique (DAB au sein d'agences bancaires) et dissocier les DAB des agences en privilégiant les points de passage du grand public.
Concernant le « cash back » et le « cash-in-shop », certains commerçants belges, notamment les grandes surfaces, proposent ce dispositif mais il n'est pas encore généralisé.

Quelle place identifiez-vous pour les espèces dans le futur des paiements face aux solutions numériques de type Wero ?
Les espèces resteront un moyen de paiement complémentaire aux solutions numériques. Ainsi, elles peuvent constituer un « back up » en cas de crise et répondre à des problématiques d'inclusion et d'accessibilité. Bien qu'il existe un réel besoin d'éviter les usages illicites liés au cash, ce moyen de paiement reste un véritable véhicule d'inclusion.

Quelle relation prévoyez-vous entre euro fiduciaire et euro numérique ?
Si l'euro numérique est pensé pour être un complément des espèces et des instruments existants, il doit rencontrer les usages des espèces et permettre de contourner les inconvénients des autres moyens de paiement. A titre d'exemple, je citerai deux éléments clés :
• Il faudra s'accorder sur des solutions techniques permettant une utilisation en cas de coupure électrique et/ou Internet : d'où l'intérêt du « offline » ;
• Il faudra intégrer des limites en termes d'utilisation (comme pour le paiement en espèces).

Quelles recommandations aimeriez-vous partager avec l'écosystème des paiements sur la façon dont nous devons travailler sur les espèces ?
Il est essentiel de trouver le bon équilibre entre souhaits et besoins des différentes parties prenantes, que ce soient les particuliers, les commerçants, les prestataires de services, les banques ou encore les pouvoirs publics. A cela s'ajoute l'enjeu de la réglementation, impliquant également un travail de concertation entre les acteurs concernés. En effet, il paraît essentiel d'éviter toute position dogmatique qui risquerait de générer des coûts supérieurs à ceux déjà observés sur la filière fiduciaire.



AU LUXEMBOURG, LA PALETTE DE MOYENS DE PAIEMENT DISPONIBLES DOIT TENIR COMPTE DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE DU PAYS

Comme ses voisins européens, le Luxembourg est confronté à une diminution de l'utilisation des espèces dans les paiements de proximité. Néanmoins, le cash est toujours utilisé dans le pays comme outil de thésaurisation. Malgré une certaine appétence à l'égard des instruments digitaux, le Luxembourg est composé d'une population active riche en transfrontaliers et doit, de ce fait, tenir compte des différentes préférences en matière de paiement pour proposer une offre variée et une liberté de choix aux consommateurs.

Ananda Kautz, ABBL: « Le futur des paiements sera sans nul doute composé d'une combinaison de moyens de paiement, avec la persistance d'un attachement aux espèces d'autant plus présent au Luxembourg qui est un pays à la croisée de différentes cultures »



Comment évolue l'utilisation des espèces au Luxembourg ? Quels principaux cas d'usage observez-vous sur ce moyen de paiement ?

Le Luxembourg s'inscrit dans la même tendance que les autres Etats européens : une diminution de l'utilisation des espèces en point de vente, qui est parallèle à un fort développement de la carte de paiement observé depuis 2019. Dans le domaine du P2P, le Luxembourg dispose déjà d'une solution bien établie, à savoir Payconiq. Les consommateurs utilisent donc peu les espèces pour ce type d'usage. Cette tendance devrait d'ailleurs se renforcer avec l'arrivée de Wero, dans la mesure où non seulement les résidents mais aussi les travailleurs frontaliers sont potentiellement intéressés par une solution de paiement européenne. Rappelons ainsi que 50 % de la population active du Luxembourg réside en France, en Belgique ou en Allemagne, ce qui implique que nous devions intégrer cette diversité culturelle dans notre stratégie en matière de paiement. Wero, en tant qu'outil facilitant les transactions transfrontalières en Europe, devrait être un sérieux atout pour le développement des paiements électroniques au Luxembourg.

A cela s'ajoute un autre cas d'usage qu'il convient d'ajouter sur les espèces : la thésaurisation. Le Luxembourg figure ainsi parmi les pays européens ayant le taux de réserve en espèces le plus important en Europe.

Le Luxembourg a été marqué par une mobilisation de l'opinion publique au sujet de l'accès aux espèces. Pourriez-vous nous expliquer cet épisode ? Comment a-t-il impacté la stratégie du Luxembourg sur ce moyen de paiement ?

Le Luxembourg est, comme beaucoup d'autres pays européens, confronté à une crainte sur la disparition des espèces du fait de la fermeture des agences physiques et du développement du numérique. Cette préoccupation est très présente dans le pays – même si dans une moindre mesure par rapport à d'autres Etats - car les citoyens sont très attachés à l'autonomie et à la confidentialité conférée par les espèces. Ainsi, selon l'étude SPACE de la Banque centrale européenne, 50 % des résidents luxembourgeois estiment qu'il est important de conserver la possibilité de payer en espèces (contre 62 % en moyenne dans la zone euro). Seuls 13% jugent l'accès aux retraits d'espèces assez difficile ou très difficile — preuve d'une excellente couverture en distributeurs et agences.

L'écosystème des paiements luxembourgeois a pris cette situation en compte et a, en dépit d'un très bon réseau de DAB dans le pays, entrepris une réelle stratégie de mutualisation des agences bancaires. Baptisée « LuxConstellation », cette initiative repose sur la mise en commun des DAB de nos cinq banques de détail de façon à proposer une présence mieux répartie et plus fluide sur le territoire.

A cela s'ajoute l'application d'une règlementation très stricte en matière de blanchiment de capitaux, qui est très lié aux espèces. Le retrait et le dépôt d'espèces restent ainsi très contrôlés par les banques dans le pays.

Vous avez abordé le sujet de la sécurité. Quels sont les principaux enjeux de la filière fiduciaire au Luxembourg ?

Le coût et la logistique sont deux enjeux prédominants au Luxembourg sur ce moyen de paiement, d'autant plus que nous devons gérer des flux frontaliers ce qui amène une plus grande complexité. Bien que le Luxembourg soit un petit pays, nous comptons beaucoup de distributeurs, ce qui implique une problématique lourde d'un point de vue logistique (transport de fonds, maintenance des DAB). D'où la stratégie de mutualisation.

Enfin, n'oublions pas la sécurité : bien que le Luxembourg soit moins affecté que ses pays voisins sur les attaques physiques et les destructions de DAB, nous sommes tout comme eux confrontés à des risques importants de fraude (exemples : installation de caméras dans les faux plafonds des DAB pour la captation des codes de cartes…).

Comment l'ABBL travaille-t-elle sur la filière fiduciaire, que ce soit au niveau national ou européen avec la FBE ?

Au niveau national, les banques sont focalisées sur la

stratégie de mutualisation des DAB précédemment décrite. L'objectif est de créer une infrastructure partagée plus adaptée pour les consommateurs et moins chère pour les banques.
Au niveau européen, les réflexions de la FBE sont focalisées sur l'avenir des paiements et incluent notamment des travaux sur la digitalisation, le paiement instantané ou encore l'euro numérique. Les espèces sont abordées dans les réflexions sur la résilience des paiements.

C'est-à-dire ? Beaucoup d'écosystèmes paiements nationaux développent effectivement des travaux sur la résilience des paiements incluant les espèces. Qu'en est-il au Luxembourg ?
Nous avons créé un groupe de travail sur la résilience des paiements. Ainsi, un plan de continuité passant par les DAB et les espèces est déjà prévu en cas de crise. Nous envisageons d'étudier des solutions alternatives de distribution du cash, comme le « cash back », qui ne sont pas encore déployées au Luxembourg.

En tant qu'experte du monde bancaire, comment analysez-vous les espèces en tant qu'outil de résilience et de souveraineté ?
Le cash est la solution la plus simple et la plus inclusive, les solutions de paiement électronique n'étant utilisées que par une partie, certes en constante augmentation, de la population. Les espèces constituent un moyen de paiement universel et accessible à tous. C'est d'ailleurs pourquoi en période de crise, la Banque centrale européenne (BCE) recommande aux citoyens de garder de l'argent liquide sur eux. C'est la conclusion principale qui ressort de l'analyse de quatre crises récentes.

Comment évolue l'accès aux espèces dans le pays ? Les solutions alternatives reposant sur les commerçants de type « cash back » et « cash-in-shop » ont-elles vocation à se développer ?
Nous n'avons pas encore travaillé sur ces solutions, car l'accès aux espèces ne pose pas de problème au Luxembourg. Nos consommateurs sont de plus en plus utilisateurs d'instruments électroniques et disposent d'une proposition pléthorique de solutions : cartes de débit, cartes de crédit (les Luxembourgeois disposent en général de plusieurs cartes de paiement), paiement mobile, Payconiq, etc. Nous estimons qu'avec notre projet de mutualisation des DAB, la stratégie évolue dans le bon sens pour encore renforcer l'accès aux espèces au bénéfice des consommateurs. Mais nous n'écartons pas le fait de travailler sur ce sujet à l'avenir. Nous sommes pour l'instant dans une phase de transition et nous étudierons le sujet lorsque nous aurons des retours des pouvoirs publics et des citoyens sur « LuxConstellation ».

D'un point de vue prospectif, comment analysez-vous le rôle des espèces dans le futur des paiements par rapport à des solutions numériques de type Wero ?
Bien que leur utilisation soit en baisse, les espèces conserveront sans nul doute leur importance dans le futur des paiements. Ainsi, à la différence des instruments électroniques, elles disposent d'une dimension physique et symbolique les rendant utiles dans des contextes de gestion budgétaire ou encore d'éducation financière. Au Luxembourg, certains consommateurs, y compris les jeunes, tendent à valoriser le cash en tant qu'instrument tangible facilitant la gestion des finances personnelles contrairement aux instruments électroniques rendant le paiement « invisible » et ayant de ce fait un « effet anesthésiant ». De ce fait, le futur des paiements sera composé d'une combinaison de moyens de paiement. Bien que la palette d'outils numériques s'étoffe, les espèces resteront importantes car nous devons tenir compte de ce mélange culturel qui compose le pays. A plus long terme, nous envisageons qu'éventuellement l'euro numérique, visant à compléter les espèces, renforcera la diminution de l'utilisation du cash car il reprendra ses caractéristiques.

Quelles recommandations aimeriez-vous partager avec l'écosystème sur la façon de travailler sur ce moyen de paiement ?
La stratégie du Luxembourg sur la mutualisation des DAB constitue un exemple à suivre pour optimiser l'accès aux espèces. Ainsi, il est important de construire un modèle durable afin de garantir un accès aux espèces adapté aux évolutions des usages, notamment la baisse de la fréquentation des agences bancaires. A cela s'ajoute un autre sujet auquel l'ABBL est très attaché : l'éducation financière. Les espèces jouent un rôle important dans cet apprentissage, car elles permettent de mieux visualiser et comprendre les dépenses au quotidien, même si elles comportent leur lot de risques. La Fondation ABBL pour l'éducation financière a créé la « semaine de l'argent » et se rend régulièrement dans les écoles du pays avec un programme spécifique dédié aux jeunes recevant de l'argent de poche. Ce projet est décliné sous différents modèles correspondant à plusieurs tranches d'âge, en sachant qu'au Luxembourg l'ouverture d'un compte bancaire est possible à partir de 12 ans. L'objectif est de travailler sur la valeur de l'argent et d'étudier les avantages et les inconvénients de chaque moyen de paiement, y compris les espèces. C'est un sujet sur lequel l'ensemble des écosystèmes paiements nationaux doivent travailler, d'autant plus que l'éducation financière n'est pas encore considérée comme une matière à part entière dans beaucoup d'Etats européens. Cela fait une dizaine d'années que la Fondation ABBL se bat pour que cet enseignement devienne

partie prenante du curriculum de chaque écolier. 2025 a marqué une grande avancée dans ce domaine avec la volonté du Ministère de l'Education nationale d'abonder dans notre sens. Après avoir marqué les esprits en étant le premier pays à instaurer la gratuité des transports en commun, nous espérons faire de l'éducation financière pour tous également un élément de fierté nationale et de distinction à l'international.

La mutualisation des DAB: focus sur le Luxembourg avec « LuxConstellation »

La France n'est pas le seul pays européen à réfléchir à la mutualisation de ses DAB. Au Luxembourg, par exemple, le projet « LuxConstellation » lancé il y a quelques années par la Spuerkeess, la Banque Internationale à Luxembourg (BIL), BGL BNP Paribas, Raiffeisen, Post Luxembourg et ING Luxembourg, a démarré en 2026. Il vise à optimiser le réseau de DAB dans le pays et à réduire les coûts de ces infrastructures pour les banques. D'après l'article publié par Ecorama.lu le 23 octobre 2025, « bien que les retraits d'argent liquide dans les distributeurs automatiques de billets aient baissé de 7 % en 2024, les Luxembourgeois restent attachés à l'argent papier. D'après une étude de la Banque centrale européenne (BCE), la moitié des résidents luxembourgeois veulent garder la possibilité de payer en espèces. Seuls 13 % d'entre eux rencontrent des difficultés d'accès au cash ». Et de fait, le média rappelle que le Luxembourg compte « 58 distributeurs et 26 agences bancaires pour 100 000 habitants ».



EN ESPAGNE, LES ESPÈCES CONTINUENT D'ÊTRE UN MOYEN DE PAIEMENT PHARE POUR LA POPULATION

En Espagne, malgré le succès de Bizum, les espèces continuent d'être un pilier des usages paiement, notamment du fait des populations senior qui tendent à privilégier cet instrument. Néanmoins, fort du développement de la transition numérique dans le pays, l'écosystème local anticipe que des solutions telles que Bizum prennent du poids dans les prochaines années du fait des usages des jeunes générations urbaines appétentes à l'égard du paiement électronique. Face à cette tendance, les régulateurs et acteurs opérationnels de l'écosystème des paiements espagnol travaillent aussi bien le scriptural que le fiduciaire et entendent respecter la liberté de choix du consommateur final.

Utilisation des espèces en Espagne: chiffres clés *

• Les espèces continuent d'être le moyen de paiement prédominant en Espagne, bien qu'elles connaissent une diminution progressive. 57 % des Espagnols l'utilisent comme moyen de paiement principal, en baisse depuis l'année dernière, tandis que les dispositifs mobiles progressent de façon significative avec un taux d'utilisation de 15 % (+ 4 points) ;
• Il existe une brèche générationnelle très marquée : les plus de 55 ans maintiennent une préférence claire pour les espèces (66 % des 55 – 64 ans et 79 % des plus de 65 ans) tandis que les jeunes de 18 – 24 ans préfèrent le mobile (39 %) et seuls 32 % d'entre eux utilisent les espèces ;
• Dans les paiements entre particuliers, on observe un changement substantiel : Bizum est le grand gagnant avec une croissance de 28 % à 37 %, tandis que les espèces ont baissé de 63 % à 57 % ;
• Dans le petit commerce, bien que les espèces soient acceptées, les opérations en cash diminuent, avec seulement 30 % des enseignes qui enregistrent une majorité de paiements en espèces (contre 37 % l'année dernière) ;
• Concernant l'avenir, 80 % de la population espagnole prévoit que l'utilisation des espèces demeure identique l'année prochaine, et seuls 7 % des individus envisagent de moins utiliser le cash ;
• En conclusion, bien que les espèces connaissent une diminution de leur utilisation du fait, notamment, des jeunes urbains qui les remplacent par des dispositifs mobiles, elles restent un prérequis indispensable particulièrement dans des zones géographiques déterminées et pour des segments de population senior.

** Source : Bizum (d'après les données de Banco de España)*

Fernando Rodriguez Ferrer, Bizum: « L'évolution des espèces en Espagne n'est pas une histoire de disparition mais d'adaptation dans un environnement de plus en plus hybride et diversifié »



Comment évolue le paiement en espèces en Espagne ?
L'Espagne est actuellement beaucoup plus confrontée à une transformation qu'à une disparition des espèces. Il est important de le souligner : les espèces ne cessent pas d'exister mais redéfinissent leur rôle dans un écosystème des paiements de plus en plus vaste et numérique. Bien que de nombreuses transactions quotidiennes soient passées à des formats digitaux, surtout depuis la pandémie de Covid-19, les espèces continuent d'avoir une valeur réelle, surtout pour des transactions de petit montant réalisées par certains segments de population. Selon l'étude SPACE de la Banque centrale européenne (BCE), 63 % des Espagnols considèrent qu'il est important de pouvoir payer en espèces. Cela signifie qu'en plus de l'utilisation, il existe une attention forte sur la nécessité de maintenir les espèces comme moyen de paiement disponible. Ainsi, nous constatons que les préférences en matière de paiement sont toujours plus diverses et contextuelles. Bien qu'au sein de l'UE, la préférence pour les espèces dans les transactions en point de vente diminue de dix points selon SPACE, ce moyen de paiement demeure un instrument significatif, avec plus de 20 % de préférence. En Espagne, nous observons une tendance similaire : certains profils de clients donnent la priorité à l'instantanéité et à la commodité du numérique tandis que d'autres valorisent le contrôle et l'aspect tangible du cash. De ce fait, nous ne sommes pas confrontés à un remplacement mais à un modèle de complémentarité. Les espèces et les paiements électroniques ne se concurrencent pas car ils répondent à des besoins distincts : inclusion financière, résilience face aux incidents techniques, habitudes générationnelles ou type d'achat. Le grand point d'inflexion a été sans nul doute le confinement lié à la Covid-19. Pendant cette période, de nombreux individus se sont familiarisés, pour la première fois, avec les solutions numériques, et des outils tels que Bizum ont joué un rôle clé pour faciliter les transactions entre particuliers et commerçants face aux contraintes sanitaires. Cela a considérablement accéléré la transformation numérique en Espagne mais n'a pas éliminé le cash. En résumé, l'évolution des espèces en Espagne n'est pas une histoire de disparition mais d'adaptation dans un environnement de paiements de plus en plus hybride et diversifié.

Comment les banques espagnoles et les acteurs comme Bizum travaillent-ils sur le sujet des espèces ?
Lorsque l'on évoque le travail commun des banques espagnoles et de Bizum, deux aspects sont à retenir : la collaboration sectorielle et le principe de liberté de choix du client. Les banques espagnoles partent d'une idée très claire : les citoyens doivent pouvoir décider de quelle façon ils souhaitent payer à chaque moment, que ce soit en espèces, par carte, avec Bizum ou avec tout autre outil. C'est d'ailleurs pourquoi elles ont décidé de s'allier pour créer Bizum : une solution simple, rapide et sécurisée en mesure de proposer une variété d'options aux clients. Il est important de souligner que Bizum n'a pas été créé pour remplacer les espèces, mais pour coexister avec elles. Le focus n'est pas la substitution mais la complémentarité. Les espèces continuent de remplir une fonction importante dans des contextes déterminés, tandis que Bizum apporte de l'instantanéité et de la commodité dans le paiement entre particuliers et en e-commerce. De plus, le système bancaire espagnol a travaillé sur ces deux sujets en parallèle : d'une part, il maintient une infrastructure fiduciaire solide, avec un réseau de DAB et d'agences bancaires garantissant l'accès au cash, et, d'autre part, il impulse une innovation digitale universelle et interopérable. L'universalité est, de fait, l'un des aspects différenciants de Bizum : plus de 99 % des clients espagnols l'ont à leur disposition directement via l'application bancaire de leur banque. Et la prochaine étape repose sur le renforcement de cette accessibilité avec le lancement de Bizum Pay, un portefeuille électronique autorisant l'accès au service en dehors de l'application bancaire et l'intégration d'autres moyens de paiement via la même plateforme. Le modèle espagnol est ainsi caractérisé par une collaboration entre les banques pour construire des infrastructures communes, garantissant à la fois l'inclusion, la liberté de choix et une transition orientée vers un écosystème des paiements de plus en plus électronique et diversifié.

Que pouvez-vous nous dire sur la réglementation liée aux espèces en Espagne ?
En Espagne, la réglementation sur les moyens de

paiement garantit la coexistence et la protection légale des espèces et des paiements électroniques. Ces deux domaines sont ainsi reconnus comme moyens de paiement valables et leur utilisation est soutenue par la loi. Depuis 2022, le recours aux espèces en Espagne est limité à un plafond de 1 000 euros. Le régulateur Banco de España joue un rôle central : il veille à la circulation encadrée des espèces, assurant que ce moyen de paiement est toujours disponible pour ceux qui en ont besoin. Parallèlement à cela, la réglementation protège les citoyens, garantissant le droit d'utiliser des espèces et d'accéder à des services de paiement électroniques, sans valoriser l'un par rapport à l'autre. Le cadre réglementaire est neutre et se focalise sur l'établissement de standards en termes de sécurité et de confiance. Par exemple, les plateformes comme Bizum opèrent dans ce cadre, en respectant la coexistence entre différents moyens de paiement en lien avec les standards européens. Au niveau paneuropéen, nous évoluons également vers une homogénéisation du paiement qui se traduit par des bénéfices pour le monde numérique : Bizum collabore avec des solutions de paiement mobile d'autres pays dans un objectif d'interopérabilité entre les plateformes européennes, ce qui permettra aux consommateurs d'utiliser les moyens de paiement mobile de façon plus flexible et universelle, renforçant ainsi la connexion entre les pays. En résumé, la réglementation espagnole garantit liberté de choix, sécurité et confiance, permettant que les espèces et les outils électroniques coexistent de façon complémentaire dans un contexte de développement de l'innovation et de l'interopérabilité européenne.

D'un point de vue prospectif, quel sera, selon vous, le rôle des espèces dans le futur des paiements face aux solutions numériques ?
Le futur des paiements ne sera pas centré, en Espagne, sur la disparition des espèces mais plutôt sur une coexistence équilibrée entre les différentes options de paiement et des innovations à venir. La clé repose sur la liberté de choix : chaque individu pourra décider comment payer en fonction de ses préférences, de ses besoins et des circonstances. Les banques continueront à jouer un rôle fondamental, notamment en offrant les alternatives qui permettront à chaque citoyen de choisir l'option de paiement la plus adéquate selon la transaction donnée. Nous espérons que les espèces maintiennent leur rôle différenciant, en étant particulièrement adaptées pour les transactions en point de vente de faible montant ou pour les consommateurs qui ne sont pas à l'aise avec les solutions numérique. La diversité des moyens de paiement génère ainsi une concurrence saine qui apporte des bénéfices aux consommateurs (meilleurs services, plus grande sécurité et plus d'options adaptées à la diversité des profils). L'un des éléments différenciants de Bizum repose par exemple sur le renforcement de la souveraineté européenne en matière de paiement : en étant contrôlée par des institutions nationales et européennes, cette solution réduit la dépendance à l'égard des alternatives globales, assurant que l'Espagne maintienne un certain contrôle sur son écosystème de paiements. De plus, Bizum est fortement engagé dans le domaine de l'inclusion. Son objectif est que tous les citoyens puissent utiliser la plateforme, quels que soient leur âge, leur condition sociale ou leur lieu de résidence, en respectant toujours leurs préférences en matière de paiement. Enfin, le futur viendra aussi de l'innovation continue. Bizum continuera à développer ses fonctionnalités pour apporter de la valeur aux citoyens, aux commerces et aux institutions dans le respect de la liberté de choix de tous les utilisateurs et pour alimenter le développement d'un écosystème de paiement flexible, sûr et inclusif.



AU PORTUGAL, LES DAB RESTENT UN CANAL DE SERVICES INCONTOURNABLE ET LE CASH EST TOUJOURS UTILISÉ

Fort du succès du wallet MB Way lancé par SIBS (6,5 millions de consommateurs en 2025), l'écosystème des paiements portugais a connu ces dernières années une nouvelle étape majeure dans la digitalisation des transactions. Néanmoins, l'acteur monétique portugais SIBS continue d'investir dans l'infrastructure des DAB en tant qu'outils multi-services dépassant les seules opérations financières pour devenir un réel canal d'accès à différents univers de consommation et, demain aux services aux citoyens. En termes d'usages, les espèces conservent une place honorable notamment pour des populations senior et des consommateurs rencontrant des problématiques d'inclusion et soucieux de gestion des dépenses.

Teresa Mesquita, SIBS: « Nos automates autorisent plus de 90 opérations, dépassant ainsi le seul retrait d'espèces »



Comment évolue l'utilisation des espèces au Portugal ? Quelles sont les typologies de consommateurs intéressées par ce moyen de paiement dans le pays ?

L'évolution de l'utilisation des espèces au Portugal n'est pas très différente de ce que nous observons au niveau européen. La diminution du paiement en cash est constante et s'est accélérée pendant la phase Covid. Entre 2019 et 2024, nous enregistrons, au Portugal, une baisse de 27 % du paiement en espèces, en sachant que la moyenne européenne est de 20 % – un signe clair de convergence.

Autre chiffre clé : 39 % des paiements (en valeur) sont réalisés en espèces, derrière les cartes bancaires qui pèsent 45%, confirmant la percée des instruments électroniques. Concernant la préférence en matière de paiement, seuls 18 % des Portugais affirment préférer les espèces.

De quoi confirmer que le Portugal, qui figurait parmi les principaux utilisateurs d'espèces en Europe il y a quelques années, a connu une accélération du paiement électronique.

Néanmoins, les espèces restent un moyen de paiement primordial pour deux typologies de clients :

• Les populations confrontées à des problématiques d'inclusion ou d'accessibilité ;

• Les personnes âgées – étant relativement nombreuses puisque le Portugal est un pays à la population vieillissante.

A cela s'ajoutent d'autres cas de figure dans lesquels les consommateurs portugais recourent aux espèces : les difficultés financières, ou une volonté de mieux gérer ses dépenses personnelles. Enfin, les interrogations liées à la privacy peuvent également entrer en ligne de compte, le cash étant un moyen de paiement anonyme.

SIBS a beaucoup investi dans le développement des DAB. Pourriez-vous expliquer les fondamentaux de cette stratégie ?

Le réseau Multibanco vient de fêter ses quarante ans. Ce dispositif interbancaire est très mature et développé. Depuis l'installation du premier automate il y a quarante ans à Lisbonne, SIBS est animé par une stratégie orientée vers l'innovation et l'accès aux services financiers - allant ainsi bien au-delà du seul service de retrait d'argent – dans le cadre d'un engagement fort en matière de sécurité et d'inclusion financière. Avec 12 000 terminaux Multibanco, SIBS constitue l'un des réseaux les plus développés d'Europe. Nous comptons ainsi 1,2 DAB par habitant, ce qui est le double de la moyenne européenne. Nos automates autorisent, en outre, plus de 90 opérations, dépassant ainsi le seul retrait d'espèces. Ainsi, nous concevons les DAB comme des automates susceptibles de faciliter la relation banque/client et les opérations du quotidien, ainsi que comme un vecteur propice au renforcement de l'adoption des outils digitaux au Portugal. Grâce à la confiance à l'égard de la marque Multibanco, les DAB apparaissent aux yeux des consommateurs comme des intermédiaires entre les opérations bancaires réalisées en agence physique et les canaux digitaux. Ce positionnement constitue un réel bénéfice à la fois pour les institutions financières et pour la population : un réseau développé et inclusif, permettant à chaque citoyen d'avoir accès à des espèces et à des services bancaires partout sur le territoire, via des automates accessibles dont les interfaces sont conçues avec les utilisateurs eux-mêmes.

Actuellement, les DAB Multibanco permettent d'effectuer des retraits d'argent mais aussi de payer des factures, de gérer le wallet MB Way… Comment décririez-vous la fonction des DAB aujourd'hui au Portugal ? Avec le développement des usages digitaux, et notamment le succès du wallet MB Way, comment envisagez-vous le futur de ces automates dans le pays ?

Les DAB Multibanco permettent effectivement d'effectuer de multiples opérations. Et si l'on se réfère à la réalité des usages : moins de 50 % des opérations réalisées sur nos DAB sont des retraits d'espèces ! Nos clients portugais plébiscitent ainsi les opérations du type paiement des factures (électricité, gaz…) et paiement à l'attention de l'administration publique, chargement du pass de transport et du téléphone, adhésion au système « Via Verde » dédié au paiement des péages et parkings, ou au wallet MB Way, voire des services dédiés aux jeunes générations comme l'achat de vouchers pour la Playstation. Plus qu'un simple automate bancaire, il s'agit réellement d'un concept multi-serviciel et c'est là l'une des clés de l'évolution de ces appareils. Ainsi, nous sommes conscients que l'avenir sera marqué par certains défis, notamment en raison du développement des usages numériques et des jeunes générations qui sont naturellement mobiles et connectées. C'est pourquoi nous investissons déjà dans certaines verticales qui seront selon nous les piliers de l'évolution des DAB dans le futur des paiements :

• L'inclusion et l'accessibilité : il est important pour les segments plus vulnérables de bénéficier d'un réseau interbancaire universel, sécurisé et efficient ;
• Les services financiers spécifiques qui peuvent permettre de faciliter la relation banque/client notamment pour l'entrée en relation (exemple : à la fin d'une opération de retrait, il est possible d'inviter le client à adhérer au service de banque à domicile ou à un service financier). Ce canal devient ainsi un moyen sûr et authentifié de communication segmentée avec les clients ;
• La création ou l'adhésion à des services digitaux : un canal physique sécurisé qui renforce la sécurité des canaux numériques, une alternative intéressante aux processus traditionnels de type call centers ou agences physiques ;
• Toujours dans cette optique de sécurité, le DAB peut lire la carte d'identité nationale et est déjà utilisé aujourd'hui pour vérifier les données des clients.
• Le renforcement des services liés à l'intégration de valeurs (dépôts de billets, de pièces, de chèques ; services d'authentification…)
• L'accès aux services DAB via le wallet MB Way, ce qui permettra aux consommateurs de se passer de la carte de paiement pour effectuer des opérations sur les automates.
De plus, avec la numérisation croissante des services publics, ce canal présente un potentiel très important pour proposer des prestations aux usagers, en complément des espaces physiques d'accueil.

L'évolution de l'accès aux espèces est également marquée, en Europe, par le développement de services alternatifs comme le « cash back » passant par les commerçants. Comment analysez-vous cette évolution ? Qu'en est-il au Portugal ?
C'est effectivement une tendance que nous observons dans beaucoup d'Etats européens. Cependant, au Portugal, cet usage n'est pas très présent actuellement car le réseau DAB est très développé et utilisé par les citoyens, lesquels bénéficient par conséquent d'un bon niveau d'accès aux espèces via des canaux efficients et sécurisés. Ainsi, au Portugal, 87 % des espèces sont obtenues par les DAB Multibanco. Cependant, la situation pourrait évoluer car il pourrait s'agir d'une solution efficace et pertinente pour compléter le réseau de DAB, par exemple, dans des zones rurales. Il sera néanmoins important de cadrer cela d'un point de vue réglementaire, et nous attendons donc impatiemment les évolutions de la Directive sur les services de paiement (DSP), le cadre réglementaire actuel imposant certaines restrictions à ce type de service.

Si l'on se penche sur l'avenir des paiements, quel sera selon vous le rôle des espèces par rapport aux solutions de paiement électroniques comme le wallet MB Way et l'euro numérique ?
La digitalisation va se poursuivre et nous observerons une complémentarité (et non une substitution) entre les différents moyens de paiement. Ainsi, nous sommes convaincus que les espèces ne vont pas disparaître.
Concernant la complémentarité avec MB Way, il convient de rappeler que ce wallet a connu un fort développement ces dernières années, avec une croissance du nombre d'utilisateurs de + 124 % entre 2020 et 2025. Plus significatif encore, les usages progressent également : le nombre de transactions a été multiplié par 7 et celui des achats en magasin par 18 ces dernières années. Les espèces jouent un rôle décisif sur deux aspects précis :
• L'inclusion ;
• La résilience, et notamment la possibilité de réaliser des paiements « offline ».
Par conséquent, il est essentiel d'assurer une continuité dans la distribution des espèces.
Concernant l'euro numérique, selon la BCE, cette innovation serait un complément du cash. Elle s'intégrera donc à la palette des autres moyens de paiement.

Comment la société SIBS travaille-t-elle sur le futur des espèces au niveau individuel et dans le cadre du « Forum para os sistemas de pagamentos » ?
SIBS et le réseau Multibanco jouent un rôle important dans les paiements au Portugal. SIBS travaille en permanence avec les banques, les commerçants, les partenaires technologiques et les régulateurs pour assurer le développement des solutions de paiement. Un des sujets clés abordés en ce moment, en lien avec le thème des espèces, n'est autre que la résilience des systèmes de paiement et la nécessité d'assurer un maintien du système en cas de crise ou de catastrophe naturelle. Le Forum des paiements réunit périodiquement les principaux acteurs nationaux de l'offre et de la demande de services de paiement, constituant ainsi un espace de collaboration entre tous les acteurs de l'écosystème des paiements. Dans ce contexte, un groupe de travail dédié au thème de la résilience, par exemple, est en cours de constitution. L'un des thèmes importants pour les systèmes de paiement au Portugal et en Europe concerne précisément les moyens de faciliter l'accès à l'argent et la manière dont les acteurs doivent s'organiser en cas de crise, sur la base d'expériences vécues sur le terrain, notamment la panne d'électricité survenue en avril 2025 en péninsule Ibérique et les récentes intempéries de janvier/février 2026.

SIBS est également actif à l'échelle internationale, notamment dans les pays de langue et culture portugaise. Comment travaillez-vous avec ces Etats sur le sujet des espèces ?
SIBS fournit effectivement des solutions de paiement

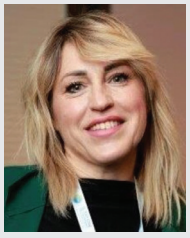
à l'échelle internationale à des pays proches culturellement du Portugal comme l'Angola ou encore Timor-Leste. Notre stratégie dans ces zones géographiques est de répliquer le concept de réseau interbancaire tel que conçu avec Multibanco de façon à favoriser la rationalisation des coûts et la multiplication des services. Ce rôle a permis de développer les systèmes de paiement dans ces pays et d'assurer à la population un accès efficient et sécurisé aux systèmes de paiement électroniques et à l'argent, même si les réalités locales sont parfois différentes de ce que nous observons au Portugal et plus généralement en Europe.

Quelles recommandations aimeriez-vous partager avec l'écosystème des paiements sur la façon de travailler sur les espèces de nos jours ?
Nous assistons actuellement à une transition du cash vers le paiement électronique. C'est une évolution inévitable qui est en lien avec la mutation de la société. Notre stratégie est d'embrasser cette évolution en misant sur des innovations numériques garantissant inclusion, simplicité, sécurité et privacy. Bien que ce mouvement soit réel, il convient d'assurer une continuité de l'accès aux espèces pour des raisons d'inclusion sociale et financière, et de résilience. Il est donc nécessaire de continuer à investir dans les canaux tels que les DAB du réseau Multibanco et de travailler à l'efficacité de ces automates. Le Portugal bénéficie déjà d'un premier niveau d'expérience sur une tendance que l'on observe dans d'autres Etats européens, à savoir la mutualisation des DAB, ce qui lui confère une certaine expertise dans le développement de solutions alternatives de type « cash back ». De plus, dans le cadre plus large des paiements électroniques, l'Europe accorde une grande importance à son autonomie stratégique dans le secteur des paiements numériques. Grâce à MB Way, SIBS joue un rôle moteur au sein d'initiatives d'envergure comme l'alliance EuroPA (European Payments Alliance), dont elle est l'un des membres fondateurs. Ce réseau permet déjà aux utilisateurs d'effectuer des transferts d'argent instantanés, simplement et en toute sécurité, en utilisant uniquement leur simple numéro de téléphone portable. Il est donc essentiel de développer une vision commune, en Europe, sur le sujet de l'argent et des paiements électroniques.

EN ITALIE, LES ESPÈCES CONSTITUENT UN ENJEU EN TERMES DE SÉCURITÉ

Comme dans d'autres pays européens, l'Italie est confrontée à la forte progression des transactions électroniques mais un attrait toujours présent pour les espèces. Considéré comme un instrument d'inclusion sociale et un atout de stabilité, ce moyen de paiement demeure apprécié par les Italiens. Fait notable : l'accès à ce moyen de paiement passe non seulement par les banques, mais également par le réseau postal du pays. A cela s'ajoutent les réflexions similaires à celles observées dans d'autres Etats-membres sur les points d'accès alternatifs, lesquels semblent appropriés dans des zones difficiles d'accès. Autre élément notable dans le pays : l'enjeu de la sécurité, qui est particulièrement souligné par l'Association bancaire italienne.

"L'Associazione Bancaria Italiana (ABI) s'engage à garantir sécurité, efficience, accès et continuité opérationnelle dans l'offre d'espèces", selon Barbara Pelliccione



Comment évolue l'utilisation des espèces en Italie ?
Nous observons, depuis plusieurs années, une réduction de l'utilisation des espèces en Italie, qui est parallèle à la croissance des paiements électroniques (+ 11 % en 2024, contre + 8 % pour la moyenne de la zone euro). Les cartes de paiement enregistrent la croissance la plus significative en nombre d'opérations avec une propension toujours plus importante pour les transactions sans contact via smartphone ou objet connecté.
Néanmoins, le recours aux espèces reste élevé en Italie, comparé à l'utilisation des instruments de paiement électronique, cette dernière restant inférieur à la

moyenne européenne (249 opérations par habitants en Italie contre 424 pour la moyenne de la zone euro en 2024). En termes de nombre de transactions, les billets et les pièces restent les instruments de paiement les plus utilisés en point de vente physique, en particulier pour les dépenses de petit montant. L'étude « Rapporto sulle abitudini di pagamento dei consumatori in Italia » publiée par Banca d'Italia en octobre 2025 sur la base de l'enquête « Study on the payment attitudes of consumers in the euro area » (SPACE) 2024 de la Banque centrale européenne (BCE) indique ainsi que les espèces sont utilisées pour 64 % des transactions jusqu'à 30 euros (76 % en 2022 et 89 % en 2019) ; pour 56 % des paiements entre 30 et 50 euros (54 % en 2022 ; 61 % en 2019) ; et pour 44 % des paiements entre 50 et 100 euros (45 % en 2022 ; 54 % en 2019).

Comment évolue la législation relative au paiement en espèces en Italie ?

En Italie, le transfert d'argent liquide, pour quelque raison que ce soit, entre différentes parties, personnes physiques ou morales, au-delà d'un certain montant, est interdit par la loi, sous peine de sanctions administratives. Le plafond d'utilisation des espèces a subi différentes évolutions dans le pays, oscillant entre 1 000 et 5 000 euros ces dernières années. Depuis 2023, l'interdiction s'applique aux transferts au-delà de 5 000 euros ainsi qu'aux paiements inférieurs à ce montant qui sont artificiellement fractionnés.

Parmi les initiatives entreprises par le gouvernement italien pour lutter contre la fraude fiscale et le blanchiment d'argent figure une règle introduite en 2018 qui interdit aux employeurs (à l'exception de certains types de relations de travail) de verser les salaires à leurs employés en espèces, les obligeant à utiliser des méthodes de paiement traçables (virement bancaire, chèque, autres paiements électroniques...).

Partant de ce constat, comment évolue la gestion de la filière fiduciaire dans le pays?

La distribution et la circulation des espèces au sein du système économique italien suivent un parcours précis composé de différents acteurs :

• Banca d'Italia et le ministère italien de l'Economie et des Finances sont responsables de l'émission respectivement des billets et des pièces ;

• Via les filiales de Banca d'Italia, les espèces sont transférées aux banques et au réseau postal, lesquels représentent le réseau de distribution et de récolte entre public et opérateurs de marché ;

• Le transport, le traitement et le calcul des billets et des pièces sont effectués par des sociétés de services (Cash-in-Transit, CIT), spécifiquement désignées par les banques.

La distribution des espèces au public passe par les réseaux d'agences bancaires (près de 20 000) et postales (environ 12 800), à travers les DAB (36 500 bancaires, 9 000 postaux) et près de 80 réseaux indépendants ou alternatifs de type "cash back" et "cash-in-shop" encore peu diffusés en Italie.

Le dépôt d'espèces par la clientèle est soumis à des contrôles d'authenticité et de conformité effectués à l'aide de machines spéciales afin de garantir leur remise en circulation. Au sein du circuit national de trésorerie, les banques et les sociétés de services sont considérées comme des "gestionnaires de fonds" car elles ont une responsabilité accrue quant à la gestion professionnelle des billets et des pièces qu'elles remettent en circulation ("recyclage").

Quelle est la stratégie de l'Associazione Bancaria Italiana sur les espèces?

L'Associazione Bancaria Italiana (ABI) s'engage à garantir sécurité, efficience, accès et continuité opérationnelle dans l'offre d'espèces, en intégrant les exigences de circulation physique des billets et des pièces dans le contexte de croissance de la digitalisation des paiements.

L'ABI participe, aux côtés de Banca d'Italia, de la Poste Italiane et du ministère de l'Intérieur, au Comité pour la continuité opérationnelle de la distribution des billets en euros (COBAN). Le Comité promeut le partage de connaissances et la diffusion d'une culture de la continuité opérationnelle et de la sécurité pour la distribution des espèces entre les opérateurs et les autorités et constitue un lieu de comparaison périodique pour l'analyse de l'évolution des menaces et l'étude des méthodes de prévention et de contrôle des risques dans la gestion des espèces.

Aux côtés du ministère de l'Economie et des Finances, de Banca d'Italia et de la Poste Italiane, l'ABI est également engagée dans une activité d'analyse portant sur l'évolution du réseau d'agences bancaires et postales en Italie. L'ABI examine notamment les effets potentiels d'une éventuelle contraction de ces structures afin de garantir un accès adéquat aux espèces – actuellement assuré – et d'évaluer les initiatives visant à garantir cet accès même dans les zones rurales et montagneuses, en particulier en effectuant la promotion des méthodes de dépôt et de retrait plus flexibles et innovantes (par exemple, agences et DAB mobiles, solutions de "cash back" et "cash-in-shop" mentionnées précédemment). Concernant l'accès aux espèces, l'ABI suit également l'évolution du processus législatif relatif au projet de réglement européen sur le cours légal des espèces publié en juin 2023, qui inclut également des orientations sur ce sujet.

En termes d'efficience, l'ABI a notamment promu le projet "Sala Conta Multibanca", lancé en 2016 par plusieurs grandes banques italiennes et la Poste Italiane. Ce projet vise à renforcer la sécurité et la qualité des opérations de traitement des espèces. Ainsi,

le modèle “multibanques” permet aux participants de réduire le transport d’espèces à destination et en provenance des agences de Banca d’Italia grâce à un système de compensation continue des billets entre eux. Il renforce également les contrôles grâce à un système d’inspection conjointe, certains établissements étant habilités à opérer pour le compte de toutes les banques participantes. Ce système repose sur un modèle de contrôle partagé et structuré (contrôles à effectuer, fréquence, modalités de mise en oeuvre et formalisation des résultats), ainsi que sur une analyse périodique des risques.

Qu’en est-il justement des risques liés à ce moyen de paiement en Italie?

Nous assistons, en Italie, à une recrudescence des attaques contre les DAB et les véhicules de transport de fonds. L’OSSIF (Centro di Ricerca ABI sulla Sicurezza Anticrimine) révèle ainsi qu’en 2025, les attaques sur les DAB sont recensées au nombre de 461 avec une augmentation de 35 % par rapport à l’année précédente. L’année 2025 a également été marquée par des attaques contre des véhicules blindés en Italie, caractérisées par une escalade de la violence impliquant l’utilisation d’armes de guerre, d’explosifs et de tactiques paramilitaires, principalement concentrées dans la région des Pouilles (sept des onze attaques recensées à l’échelle nationale). Outre les dommages économiques qu’ils engendrent, ces incidents nuisent au sentiment de sécurité des citoyens et mettent en péril la pérennité et la continuité d’un service essentiel. Promouvoir une culture de la sécurité alliant protection physique et cyberdéfense par une approche unifiée et stratégique représente un défi majeur pour l’ABI et ses membres. Cette priorité se traduit par des investissements bancaires annuels de l’ordre de 500 millions d’euros par an pour la sûreté des agences.

Au regard de ces enjeux, comment analysez-vous l’évolution de la place des espèces en Italie dans le futur des paiements?

Les paiements électroniques sont en pleine croissance et cette tendance va se consolider dans les prochaines années grâce aux opportunités offertes par les nouvelles technologies et la transformation des habitudes des clients qui s’accompagne d’une évolution du cadre réglementaire visant à garantir une plus grande transparence et une meilleure protection dans l’utilisation des instruments de paiement électroniques.

Néamoins, les espèces resteront un instrument de paiement essentiel, ainsi qu’un élément d’inclusion sociale et de stabilité du système, surtout au sein de notre territoire, dans un contexte de crise et pour de larges segments de population.

De ce fait, garantir la sécurité, la pérennité et la large disponibilité des espèces, tout en reconnaissant l’importance de ce service pour la stabilité du système économique et la confiance des consommateurs, demeure un défi pour l’avenir des paiements. L’ABI continuera donc de dialoguer étroitement avec les autorités et avec tous les acteurs de la chaîne d’approvisionnement des espèces sur ces sujets.



3 | Espèces *versus* nouveaux moyens de paiement: quel équilibre?

Si l'utilisation des espèces tend à décliner en Europe, la disparition de ce moyen de paiement n'est pas pour autant avérée dans l'avenir des paiements. En effet, la complémentarité des instruments transactionnels semble être de mise. Reste à savoir quel sera l'équilibre entre espèces et moyens de paiement électroniques.

Si les usages électroniques semblent appréciés par la plupart des consommateurs européens, l'appétence à l'égard des espèces ne faiblit pas en Europe. Ainsi, bon nombre d'acteurs du retail relèvent une utilisation toujours existante de ce moyen de paiement et ce, malgré l'engouement du grand public pour les usages numériques. L'heure semble donc être à la coexistence entre les différents moyens de paiement.

Eric van Zurk, Christophe Dewaele et Stéphane Jacquart: « Auchan compte 34 % de paiement en espèces en France »



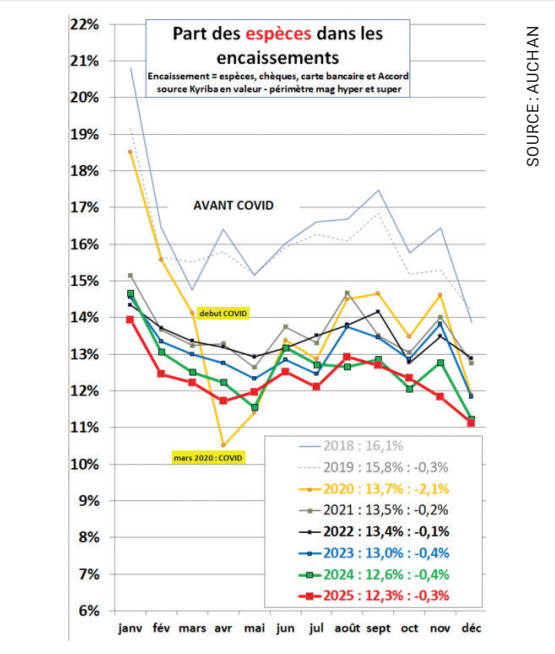


Christophe Dewaele Stéphane Jacquart Eric van Zurk

En tant que grand retailer, quels principaux cas d'usage identifiez-vous sur le paiement en espèces en France et dans les pays européens où vous êtes présent ? Quelles sont les typologies de consommateurs qui recourent à ce moyen de paiement ?

Christophe Dewaele : Les espèces concernent tous les consommateurs, et pas des typologies particulières. C'est ce que nous observons dans nos magasins. Elles sont essentiellement utilisées pour des transactions de petit montant et leur utilisation a décliné depuis la période Covid, en faveur de la carte bancaire. Ainsi, nous sommes passés, dans nos magasins, de 15 à 15,5 % de paiement en espèces avant la pandémie à 12 % en 2025. Néanmoins, le cash reste important en termes d'opérations : Auchan compte 34 % de paiement en espèces en France. Ces transactions sont essentiellement réalisées sur des paniers d'achat inférieurs à 20 euros, avec une moyenne de 18 euros.

Stéphane Jacquart : La part des espèces dans nos encaissements en valeur diminue légèrement de -0.3% à -0.4% par an. Elle se situait effectivement autour de 15% avant la Covid, avant de chuter brutalement de -2.1% atteignant un taux moyen annuel de 13.5% en 2020.
Depuis, sa part continue de baisser de -0.3% à -0.5% pour atteindre 12.3% de nos encaissements en valeur aujourd'hui :



Quelle est la stratégie privilégiée par le groupe Auchan sur le paiement en espèces dans un contexte où le numérique semble de mise ?
Christophe Dewaele : Les espèces sont acceptées dans l'ensemble de nos magasins en France car elles ont cours légal. Néanmoins, nous ne développons pas de réelle politique spécifique sur ce moyen de paiement car nos axes stratégiques sont surtout focalisés sur le paiement électronique, qui est un usage d'avenir. D'ailleurs, nous avons installé, dans certains magasins, des appareils permettant de convertir de la petite monnaie en bons d'achat, ce qui permet d'assurer une alimentation régulière en cash pour Auchan et une transformation électronique servicielle intéressante pour nos clients.
Stéphane Jacquart : De même, pour nos magasins ouverts le dimanche sans personnel de caisse, nous avons mis en place des bornes espèces.

En tant que grand retailer, à quels enjeux liés au fiduciaire êtes-vous confrontés au quotidien (logistique, sécurité, coût…) ?
Christophe Dewaele : L'enjeu de la sécurité est le sujet du quotidien que nous ressentons le plus dans la gestion des espèces, côté Auchan. En effet, le cash est caractérisé par un niveau élevé de sécurité qui se reflète dans les différents protocoles mis en place avec nos convoyeurs de fonds.
Stéphane Jacquart : Au niveau logistique nous travaillons avec les deux grands du marché français, Brink's et Loomis et un prestataire local en Corse. Les coûts sont essentiellement liés aux frais de transport de fonds (transport et comptage), ainsi que l'organisation interne (personnel de coffre, trieuse, conditionnement).
Un autre enjeu réside dans la continuité de service pour la collecte (sécurité), mais aussi pour l'approvisionnement en monnaie, indispensable au rendu clients.

Comment réagissez-vous à la réglementation en vigueur sur ce moyen de paiement (cours légal, plafonnement…) ?
Christophe Dewaele : Concernant le plafonnement du paiement en espèces, nos caisses sont bridées pour respecter le maximum de 1 000 euros s'appliquant en France. En tant qu'acteur du retail, nous comprenons tout-à-fait ce plafonnement, qui répond à des enjeux de traçabilité et à un réel besoin de sécurité. Auchan étant présent dans différents Etats européens, nous sommes sensibilisés sur le fait que le plafond du paiement en espèces diffère d'un pays à l'autre mais cela est géré localement par nos enseignes. Bien que nous soyons favorables à une harmonisation de ce plafonnement, nous comprenons que des distinctions existent en fonction des habitudes, des usages et du degré d'appétence des consommateurs européens à l'égard de ce moyen de paiement.

Les commerçants ont vocation à jouer un rôle dans l'accès à ce moyen de paiement (« cash back », « cash-in-shop »). Quel est le positionnement du groupe Auchan en la matière ? Comment accueillez-vous cette initiative ?
Christophe Dewaele : Le « cash back » en ligne de caisse est gratuit pour le consommateur final mais il a un coût pour le commerçant, que ce soit en termes de fluidité ou d'organisation. Ainsi, rappelons que pour proposer ce service, il faut prendre le temps de donner et de prévoir les fonds nécessaires en caisse. Auchan n'a pas prévu de proposer ce service à court terme en France. Ainsi, nous privilégions l'accès aux espèces via les DAB installés dans nos galeries marchandes qui sont d'ailleurs gérés par les transporteurs de fonds avec lesquels nous collaborons.
Eric van Zurk : La plupart des commerçants, en France, partagent le même constat : ce n'est pas à eux de distribuer des espèces et nous ne souhaitons pas nous substituer aux banques. D'où ce positionnement.
Stéphane Jacquart : De plus, le « cash back » effectué avec une carte bancaire entraînerait des commissions

carte sur la totalité de la somme (vente + retrait cash), et non pas uniquement sur la vente. C'est un frein supplémentaire.

Au regard de votre expertise dans le secteur des paiements, quel(s) rôle(s) identifiez-vous, pour les espèces, dans l'avenir des paiements face aux solutions électroniques de type wallet ou euro numérique ?

Eric van Zurk : L'utilisation des espèces diminue depuis un certain temps. Néanmoins, certains pays très orientés « cashless » comme la Suède réfléchissent à réintroduire l'obligation d'accepter les espèces. À cela s'ajoutent les prises de position de certains Etats sur la nécessité de conserver des espèces dans les kits de survie. Cela me pousse à analyser que le cash a un avenir malgré l'avènement des solutions électroniques.

Christophe Dewaele : N'oublions pas non plus le sujet de la résilience : posséder des espèces constitue une valeur refuge en cas de panne ou de crise majeure.

Stéphane Jacquart : Voici trois exemples, certes un peu extrêmes, qui illustrent la résilience des espèces. A la suite des inondations dévastatrices de la vallée de la Roya causées par la tempête Alex en octobre 2020, l'installation de DAB mobiles avec groupes électrogènes est devenue indispensable, les réseaux de paiement électronique étant hors service. De même, lors de l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, les retraits aux DAB en Pologne ont été multipliés par 17, avant de se stabiliser à un niveau 5 fois supérieur sur l'année. Enfin, lors des rares pannes touchant les réseaux cartes, les espèces restent une solution de repli.

C'est-à-dire ? Comment analysez-vous le lien entre espèces et résilience ?

Eric van Zurk : En cas de problème majeur sur les circuits carte, les espèces constituent effectivement une solution de repli. Nous avons pu l'expérimenter de façon très concrète dans nos magasins lorsque nous avons été confrontés à des pannes chez certains acteurs de la chaîne de valeur du paiement.

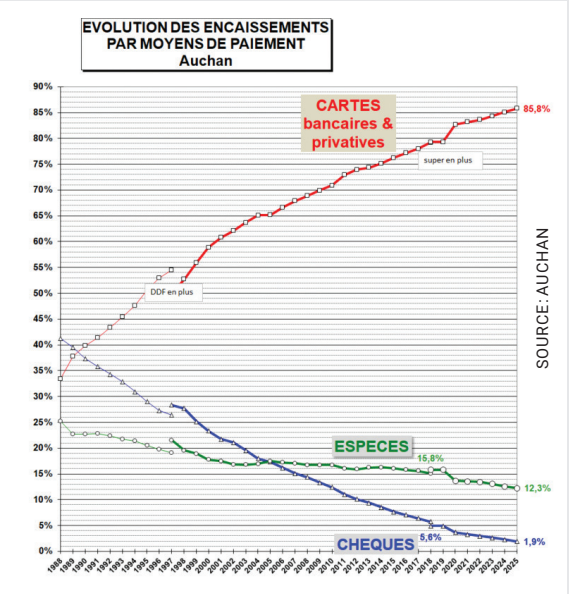
Et concernant le sujet de la souveraineté ? Pensez-vous que les espèces jouent un rôle dans cette quête ?

Eric van Zurk : Les espèces constituent effectivement un élément de souveraineté car c'est le seul moyen de paiement européen qui a cours légal. Ce rôle va d'ailleurs s'accentuer avec l'arrivée de l'euro numérique qui participe au renforcement de la souveraineté monétaire. Bien sûr, cela n'exclut pas la pertinence d'EPI Company/Wero, mais il convient de rappeler qu'il s'agit d'une initiative privée alors même que l'euro en tant que monnaie, qu'il soit fiduciaire ou numérique, émane des institutions européennes.

Quelles recommandations aimeriez-vous partager avec l'écosystème des paiements sur la façon de travailler sur la filière fiduciaire ?

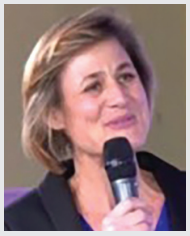
Christophe Dewaele : La gestion des espèces est lourde et chronophage. Elle implique toute une chaîne de valeur en magasin et comporte un volet sécurité très fort. C'est donc un moyen de paiement très particulier en termes de gestion de sensibilité. Néanmoins, il convient d'analyser son coût en lien avec le niveau d'usage car tout est proportionnel.

Stéphane Jacquart : Aujourd'hui, il n'existe pas de solution de repli en cas de grève généralisé du personnel de l'un des deux transporteurs de fonds en France. Quand cette grève dépasse quelques jours, se posent d'abord la question du rendu monnaie aux clients, puis les aspects capacitaires, sécuritaires et d'assurance des fonds restants en magasin.



> L'enjeu de la sécurité est le sujet du quotidien que nous ressentons le plus dans la gestion des espèces, côté Auchan. "

Amélie de Miscault, Decathlon: « Proposer aux consommateurs des moyens de paiement électroniques tout en conservant les espèces constitue un élément essentiel »



Comment évolue l'utilisation des espèces dans les magasins Decathlon ? Quelles sont les typologies de consommateurs qui sont particulièrement utilisatrices de ce moyen de paiement de nos jours ?

Avant de répondre à votre question, je précise que Decathlon est présent dans différents Etats européens et qu'en termes d'organisation, chaque pays décide de la manière de gérer les moyens de paiement en collaboration avec le groupe. Ils décident ensemble, par exemple, du choix des prestataires. La stratégie liée aux espèces est donc définie à l'échelle nationale. Côté Decathlon France, 80 % de notre activité se fait en magasin et les espèces représentent 9 % des transactions en point de vente. Nous observons une diminution progressive du paiement en espèces qui a été cependant moins forte l'année dernière et qui tend à stagner. Cela me permet d'analyser que nous avons peut-être atteint un palier sur l'utilisation des espèces et que nous sommes actuellement confrontés, sur ce moyen de paiement, à une population qui y reste profondément attachée. On y retrouve différentes typologies de consommateurs : des clients non ou sous bancarisés, des jeunes, des individus soucieux de la gestion de leurs dépenses, ou encore des clients payant en espèces par habitude. Nous n'anticipons pas de chute drastique dans l'utilisation de ce moyen de paiement car nous sommes convaincus que nous compterons toujours des clients choisissant cet instrument. Nous nous retrouvons donc très bien dans l'expression « less cash », plutôt que « cashless », les espèces n'ayant pas vocation à disparaître.

Decathlon est présent dans différents pays européens. Constatez-vous des différences en termes d'utilisation des espèces entre les Etats ? Quels sont les pays particulièrement utilisateurs de ce moyen de paiement ? Quid de la France ?

Ayant essentiellement la charge de la stratégie paiement en France, j'aurai très peu d'éléments à partager sur ce sujet. Je dirai simplement que plus on s'oriente vers le nord de l'Europe, moins le cash est utilisé. Mais les espèces, bien qu'en diminution, restent un instrument présent et utilisé dans l'ensemble de l'Europe des paiements.

Au regard de l'évolution de l'écosystème des paiements avec un développement des transactions électroniques et l'essor de solutions de type wallet, comment faites-vous évoluer votre stratégie sur le fiduciaire ?

Les espèces ne constituent pas notre sujet prioritaire. Et pour cause, leur utilisation tend à diminuer au profit d'autres moyens de paiement. Nous y travaillons néanmoins d'un point de vue organisationnel, par exemple sur les aspects de logistique ou encore de prestataires. Notre axe stratégique principal repose sur les moyens de paiement innovants et le renforcement de l'accueil dans les magasins avec notamment l'installation de caisses automatiques propices à l'utilisation de ces nouvelles solutions comme le sans contact et le wallet.

Comment travaillez-vous sur ce sujet avec vos partenaires et vos confrères commerçants dans les instances dédiées au paiement. Quelle est la place du cash dans ce type d'organisation de Place ?

En France, le sujet des espèces est traité mais moins présent que les autres moyens de paiement. N'étant pas amenée à participer à ce type d'instances, je n'ai pas d'autre élément à partager sur cette question.

Comment accueillez-vous les nouvelles modalités d'accès aux espèces comme le « cash back » et « cash-in-shop », impliquant les commerçants ?

Le développement du « cash back » et du « cash-in-shop » suppose des enjeux en termes de sécurité ou encore de matériel qui sont relativement chronophages et peu en lien avec la vocation principale des commerçants. Decathlon n'a pas intégré ce type de solution dans sa roadmap.

Au regard de votre expérience terrain, quels sont les principaux enjeux de la filière fiduciaire de nos jours (coût, logistique, sécurité…) ? Comment y travaillez-vous ?

Lorsqu'une enseigne comme Decathlon analyse la pertinence d'un moyen de paiement, elle évalue différentes modalités telles que les effectifs à mettre en place, les coûts des prestataires, le matériel…. Sur un sujet comme le cash, cela s'ajoute à la nécessité de prendre en considération des éléments liés à la sécurité ou encore à la gestion de trésorerie, le paiement en espèces étant caractérisé par une réconciliation moins rapide qu'une transaction électronique. Le

financement et le poids du traitement d'un moyen de paiement sont ainsi au cœur de notre réflexion stratégique.

Comment analysez-vous la réglementation liée aux espèces en France et en Europe (cours légal, plafonnement…) ?
Decathlon proposant rarement des produits dont le prix excède les 1 000 euros, le plafond du paiement en espèces en France nous convient très bien. De plus, il me paraît essentiel pour préserver une certaine sécurité. Concernant le cours légal, je n'ai pas d'avis sur le sujet.

Si l'on se projette dans le futur des paiements, quelle place identifiez-vous pour les espèces face aux solutions électroniques de type wallets ou euro numérique ?
La situation actuelle vécue par Decathlon France reflète assez bien, à mon sens, ce que nous observerons dans le futur des paiements. Ainsi, proposer aux consommateurs des moyens de paiement électroniques tout en maintenant les espèces constitue un élément essentiel pour répondre aux besoins de chaque typologie de consommateurs. Même si les transactions électroniques ont vocation à se développer, les espèces répondent à des besoins en termes d'anonymat ou encore de gestion des dépenses et s'avèrent essentielles pour certaines typologies de clients, comme les populations non bancarisées. Elles auront donc toujours une place au sein de l'écosystème des paiements.

3.1 ■ QUELS CAS D'USAGE LIÉS AUX ESPÈCES DANS LE PAIEMENT DE DEMAIN ?

Coexistence. Tel est le terme qui semble caractériser le devenir de la palette des moyens de paiement. Ainsi, malgré le développement des usages électroniques, les espèces demeureront aux yeux de la plupart des professionnels de l'écosystème un instrument central répondant à différents besoins des consommateurs dans le contexte actuel et particulièrement :

• La recherche de « privacy », la quête de confidentialité étant de plus en plus importante pour certains citoyens au regard de la transformation numérique s'appliquant à tous les domaines de la société ;
• La quête de budgétisation, particulièrement importante pour les populations en difficulté financière ou pour celles souhaitant optimiser leurs finances.

Mais ce n'est pas tout. Dans un contexte économique et géopolitique marqué par une instabilité et une incertitude grandissante, les espèces semblent également jouer un rôle décisif dans les réflexions sur la résilience des paiements.

LES ESPÈCES ET LA RÉSILIENCE DES PAIEMENTS

Rattacher les espèces au sujet de la résilience des paiements dans un contexte marqué par le développement du paiement électronique peut apparaître comme une réflexion antinomique. Néanmoins, ce moyen de paiement apparaît, aux yeux de la plupart des professionnels de la filière, comme l'outil de secours en cas de crise ou de panne majeure. Ainsi, partant des épisodes récents comme la panne d'électricité vécue en péninsule Ibérique en 2025 – qui a marqué les esprits de bon nombre d'écosystèmes paiements nationaux – les acteurs du marché s'accordent sur le fait que le cash, en tant qu'instrument papier fonctionnant dans un environnement coupé d'Internet, apparaît comme un atout en termes de résilience. Cette observation est relevée y compris dans les pays très matures à l'égard du numérique comme les pays du nord de l'Europe, certains d'entre eux ayant par exemple conseillé, dans le cadre de la création de kits de survie, de détenir quelques billets papier.

La résilience des espèces s'explique notamment par :

• Leur matérialité, permettant une utilisation dans un environnement de proximité directement entre deux particuliers ou un particulier et un commerçant et ce, sans besoin d'une interface pour le traitement des transactions ;
• Leur universalité : accessibles et utilisables par tous les citoyens ;
• Le cours légal : acceptation obligatoire dans les commerces ;
• Leur valeur et reconnaissance monétaire et leur caractère souverain : en Europe, les pièces et billets en euro constituent un élément de souveraineté.

Ces constatations n'excluent pas la nécessité de se pencher sur l'évolution de la résilience des paiements et du rôle des espèces dans un environnement digitalisé. Ainsi, bon nombre d'écosystèmes nationaux développent des plans de résilience incluant les espèces et travaillent assidûment au maintien de leur accessibilité et de leur acceptation. De leur côté, les institutions européennes œuvrent également dans ce domaine notamment via le sujet du cours légal de ce moyen de paiement.

A noter que si le rôle clé des espèces dans les travaux liés à la résilience des paiements constitue un élément convergent dans bon nombre d'Etats européens, il n'est pas pour autant exclusif : certains écosystèmes travaillent ainsi sur d'autres solutions alternatives, telles que les cas d'usage offline. Preuve que la diversité des solutions constitue également un vecteur de résilience.

Didier Noellec, Worldline : « Les espèces apparaissent comme un socle essentiel de résilience et de souveraineté »



Comment évolue l'utilisation des espèces en France ? Quels principaux cas d'usage observez-vous ?
En tant qu'opérateur majeur des paiements en Europe, Worldline observe des évolutions très différenciées selon les pays. Le niveau d'adoption du cash dépend directement de trois facteurs : la maturité des paiements numériques, la pénétration de l'e-commerce, et les ruptures générationnelles de comportement. La culture monétique d'un pays façonne durablement son rapport au cash.
Prenons des exemples concrets. Les pays nordiques ont largement délaissé les espèces. À l'inverse, l'Europe centrale et orientale maintient une consommation cash stable. Cas particulièrement intéressant : les pays baltes. Jusqu'à récemment alignés sur les modèles nordiques, ils observent aujourd'hui une inversion de tendance car le contexte géopolitique les force à repenser leur résilience économique. La proximité avec une zone de conflit réactive la demande de cash comme filet de sécurité. Cet enseignement est crucial : l'adoption du numérique n'est jamais irréversible.
En France, les données nous montrent une situation paradoxale. Le montant moyen de retrait augmente chaque année : environ 130 euros par transaction. Cela infirme l'idée d'une disparition imminente du cash. Les banques doivent préparer une coexistence de deux mondes, pas une transition linéaire vers le zéro cash.

Quelle est la stratégie de Worldline sur la filière fiduciaire et plus particulièrement sur les DAB ?
Worldline détient une expertise reconnue sur les DAB à l'échelle française et européenne. En France, nous sécurisons environ 25 % des DAB du marché. Mais ce chiffre seul ne dit pas tout : nous servons une diversité de modèles économiques.
Nos clients couvrent le spectre complet : grands groupes bancaires gérant plusieurs milliers d'automates, banques régionales, et nouveaux entrants (fintechs, réseaux de commerçants). Cette diversité n'est pas une contrainte – c'est notre force. Elle nous oblige à concevoir des solutions flexibles et évolutives, plutôt que d'appliquer un modèle unique. Nous gérons aussi bien les besoins de grands établissements financiers que ceux de structures moyennes avec deux ou trois automates, en passant par les commerçants et les nouveaux acteurs de la gestion de parcs.
Au niveau européen, notre présence s'articule en trois dimensions. Nous disposons d'une implantation forte

dans les pays baltes, où la résilience du cash devient stratégique dans un contexte géopolitique en mutation. Nous développons actuellement des projets actifs en Europe de l'Est, répondant à une demande croissante de sécurisation et d'innovation des parcs DAB. Nous travaillons également avec des opérateurs établis tels que les banques, opérateurs de transport de fonds et les nouveaux acteurs pour mutualiser l'expertise et les bonnes pratiques. Cette géographie nous positionne au cœur des tensions actuelles : expansion en zones où le cash redevient critique, tandis que nous optimisons les parcs matures de l'Ouest européen.

Quels types d'innovations sont particulièrement prisés ?

Les innovations en DAB se jouent surtout en back-office. La façade des automates a peu changé depuis des années – et c'est normal. Ce qui compte, c'est ce qu'on peut faire avec l'automate et comment il s'intègre à l'écosystème de paiement global. De nombreuses innovations ont été intégrées dans les systèmes de gestion pour permettre une plus grande efficacité et une meilleure maîtrise des risques.

Nos investissements R&D se concentrent sur trois axes majeurs. D'abord, l'intégration des nouveaux moyens de paiement. L'arrivée de Wero et de l'euro numérique crée une opportunité stratégique : transformer les DAB en ponts entre monnaie fiduciaire et monnaie électronique. Nous travaillons actuellement sur des solutions permettant à un utilisateur Wero de retirer des espèces via un parcours simplifié, ou à un citoyen voulant convertir des espèces en euro numérique d'utiliser l'automate. Le DAB devient un point de conversion, pas seulement de distribution.

Deuxième axe : les parcours clients mobiles et intégrés. Au lieu de forcer l'utilisateur à l'interface tactile de l'automate, nous développons des applications mobiles dédiées offrant l'authentification biométrique simplifiée, le retrait en un clic, les solutions account-to-account natives, et la réservation d'argent en amont. Cette flexibilité crée un écosystème plus résilient, moins dépendant de l'interface hardware.

Troisième axe : le renforcement de la sécurité et de la conformité. Nous gérons continuellement les évolutions réglementaires (PCI DSS, DORA, directive NIS2). La sécurité coûte, mais c'est l'investissement non-négociable de cette verticale. Elle couvre la protection physique des personnes et des locaux, la sécurité informatique au niveau matériel et logiciel, la résilience des systèmes d'information face aux obsolescences, et la conformité aux normes externes en permanente évolution.

L'un des axes stratégiques observés au sein de la communauté bancaire française n'est autre que la mutualisation des DAB. Comment analysez-vous cette tendance ? Comment a-t-elle vocation à évoluer ?

Le « pooling » ou la mutualisation n'est pas une tendance : c'est une nécessité économique. Les coûts de gestion d'un parc DAB ne sont plus soutenables en silos. Worldline pratique déjà ce modèle : nous hébergeons les DAB de nombreux clients différents sur nos plateformes. Cette centralisation apporte des économies d'échelle réelles sur le traitement, la maintenance, la mise en conformité réglementaire, et le management des compétences IT.

En France, le mouvement s'accélère. L'arrivée de nouveaux acteurs, la collaboration entre le groupe BPCE et Brink's avec laquelle nous travaillons, le développement de solutions mutualisées – tout cela converge vers un modèle de concentration progressive. Les vrais moteurs économiques sont clairs : la centralisation des systèmes avec des économies d'infrastructure, une veille réglementaire centralisée au lieu de multiples efforts parallèles, le partage des investissements coûteux en résilience et business continuity, et la spécialisation des compétences techniques plutôt qu'un généralisme dilué.

L'enjeu stratégique crucial reste la préservation de la résilience. Oui, le pooling se généralisera. Mais une concentration excessive crée un risque systémique. Il faut maintenir la coexistence de plusieurs structures fortes, plutôt que basculer vers un ou deux monopoles. C'est l'équilibre que Worldline défend : nous consolidons où c'est pertinent, mais nous ne croyons pas à la disparition des alternatives.

Pourquoi ? Parce que l'histoire récente nous l'a montré : panne d'électricité en péninsule Ibérique en 2025, crises météorologiques récurrentes, menaces géopolitiques en intensification. Les points uniques de défaillance deviennent inacceptables. Une filière fiduciaire résiliente repose sur une diversité d'opérateurs capable de garantir la continuité de service en toutes circonstances.

En tant qu'expert de l'offre DAB de Worldline, quel est votre regard sur l'approche multiservices de ces automates particulièrement prisée dans certains États européens comme le Portugal avec SIBS ? Pensez-vous que ce type d'approche pourrait voir le jour en France ?

Ici, un principe simple l'emporte : l'usage reflète l'histoire. Le positionnement multiservices de SIBS au Portugal n'est pas un choix technologique – c'est un choix historique d'un opérateur dominant qui a bâti son modèle économique sur cette richesse fonctionnelle.

En France, le contexte est radicalement différent. Les DAB restent des outils de continuité de service : consultation de soldes, retraits, dépôts, virements. Parce que les Français font déjà confiance à la

banque en ligne, la pénétration très élevée des applications mobiles et la maturité des services bancaires numériques créent une concurrence directe aux multiservices en DAB. Il n'y a pas de demande pour chercher un billet de train ou payer une facture à un automate quand on a une application bancaire performante dans sa poche. Rappelons ainsi que la France est caractérisée par un bon niveau de pénétration des applications mobiles et une forte confiance dans les services bancaires ; dès lors, la concurrence exercée par la banque en ligne justifie le désintérêt pour les offres multiservices automates.

À l'inverse, en Europe de l'Est, les multiservices répondent à une demande viscérale : la confidentialité. L'histoire politique de ces pays a gravé dans la culture une méfiance envers les autorités et les technologies. L'automate est vu comme un terminal sécurisé, propriété de la banque et connecté via un réseau privé à l'établissement bancaire directement, sans transiter par des infrastructures mutualisées. Les multiservices y sont davantage sollicités parce qu'ils restent localisés et ne créent pas de dépendance à des infrastructures de données étrangères. C'est un niveau extrêmement exigeant de confidentialité inscrit dans la culture populaire en raison de l'histoire politique de ces États.

En conclusion : une approche unique européenne échouerait. Les banques françaises qui investiraient dans les multiservices gaspilleraient leur capital. Cela ne correspond ni à la demande, ni à la culture monétique locale.

Comment accueillez-vous les nouveaux modes alternatifs d'accès aux espèces passant par les commerçants comme le « cash back » et le « cash-in-shop » ?

Ces modèles répondent à une vraie nécessité : l'attrition des parcs DAB oblige à trouver des canaux alternatifs d'accès aux espèces. Mais ils créent un vrai défi : comment garantir l'intégrité de ce dispositif, notamment face aux risques de blanchiment et de distribution de fausse monnaie ?

Quels sont précisément les risques ? Le blanchiment d'argent via des flux liquides avec traçabilité réduite, la distribution potentielle de fausse monnaie et la volatilité de la disponibilité de cash en fonction de la caisse du commerçant. Se pose également la question fondamentale de la responsabilité : qui assure la sécurité physique de l'échange ?

La Banque de France et le Comité national des moyens de paiement travaillent actuellement sur ces problématiques. Cela confirme qu'on n'en est qu'à l'étape pilote. Ces modèles existent déjà en Europe de l'Est où les consommateurs peuvent « acheter » de l'argent via une borne, puis retirer les espèces à la caisse du commerçant. Mais les mêmes questions de sécurité se posent, sans réponses définitives à ce stade.

Notre analyse reste pragmatique : ces alternatives sont inévitables pour réduire les coûts de réseaux DAB trop denses. Mais elles ne remplaceront pas les DAB. Il faudra les encadrer fortement avec des normes de sécurité strictes, une traçabilité robuste, des assurances claires, et des droits et responsabilités des commerçants bien définis. Worldline accompagne ce débat avec les régulateurs, les institutions financières et les commerçants en apportant son expertise opérationnelle de sécurisation du cash, acquise au fil de décennies.

Quels principaux enjeux distinguez-vous sur la filière fiduciaire ? Comment y travaillez-vous avec vos clients ?

La sécurité au sens large est le déterminant structurel de cette filière. Elle explique pourquoi les coûts sont élevés, pourquoi le secteur se consolide, et pourquoi certains acteurs se retirent. C'est un engagement indispensable pour garantir la confiance et assurer la pérennité du système.

Worldline considère la sécurité comme multidimensionnelle. Elle inclut d'abord la sécurité physique à savoir la protection des personnes gravitant autour des DAB et la sécurité des locaux. Elle comprend la sécurité informatique aux niveaux hardware et software, capable de repousser les cybermenaces en permanente évolution. Elle exige la résilience opérationnelle pour garantir la continuité du service même en cas de crise (panne d'électricité, catastrophe météorologique, conflit). Elle impose enfin la conformité réglementaire permanente aux normes en évolution constante (NIS2, DORA, directives de paiement).

Comment travaillons-nous avec nos clients ? Nous ne leur vendons pas une solution. Nous les aidons à naviguer dans la complexité. Cela signifie d'abord une vulgarisation régulière des enjeux de sécurité et des impacts réglementaires souvent difficiles à appréhender. Nous mettons en place des tableaux de bord du risque identifiant les menaces, leur probabilité, leur coût potentiel, et les efforts requis pour les atténuer. Nous prenons des décisions partagées sur la trajectoire de sécurisation en fonction du profil de risque spécifique de chaque client. Par ailleurs, nous maintenons une certification continue – nous sommes audités en permanence en tant qu'opérateur indépendant, ce qui nous place à un niveau de surveillance élevé.

Cette approche collaborative crée de la confiance. Nos clients ne craignent pas les évolutions réglementaires car ils les anticipent avec nous. La résilience du système d'information nous oblige à gérer les obsolescences matérielles et software, ainsi que les évolutions réglementaires liées à PCI DSS ou à DORA.

C'est un processus continu qui nécessite implication et expertise partagées.

Quel rôle identifiez-vous pour les espèces dans le paiement de demain ?
L'argent liquide ne disparaîtra pas. Il évoluera. Les distributeurs automatiques de demain ne seront plus de simples distributeurs d'espèces – ce seront des centres d'accès multifonctionnels, ce que certains appellent « virtual teller machines ». Ils offriront le retrait d'espèces bien sûr, mais aussi la conversion entre monnaies (fiduciaire vers numérique, comme Wero ou euro numérique), la vérification d'identité, les services financiers localisés, et la réservation d'argent en amont pour plus de flexibilité.
Deux leviers accélèrent cette transformation structurellement. Le premier est l'écosystème mobile qui change le jeu fondamentalement. Les applications dédiées permettront un parcours client radicalement simplifié – authentification biométrique intégrée, retrait en un clic, solutions account-to-account sans intermédiaire, accès aux innovations comme Wero ou euro numérique sans friction. Le DAB cesse d'être une interface passive et devient un service dynamique intégré au téléphone.
Le second levier est la résilience et la souveraineté qui deviennent stratégiques. Les crises récentes – panne de courant ibérique, perturbations climatiques, menace géopolitique – ont réactivé le besoin de cash comme assurance de continuité. Les gouvernements et les banques centrales le reconnaissent : le cash est un outil de résilience économique. Cela accélère les investissements dans les DAB autonomes alimentés par panneaux solaires ou batteries de secours, garantissant un accès minimum aux espèces même en cas de panne d'électricité, et dans les réseaux décentralisés évitant la concentration du point de vulnérabilité.
Vision pour 5-10 ans : l'argent liquide coexistera durablement avec le paiement numérique. Les banques auront deux populations distinctes : celles qui abandonnent le cash et celles qui l'amplifient. Les DAB évolueront comme des carrefours d'accès financier, pas comme des automates du passé. Cela implique une diversité croissante des points d'accès (DAB traditionnels, automates autonomes, services en boutique, applications mobiles), chacun répondant à des besoins et des contextes différents.
Les espèces resteront essentielles. Même si l'utilisation de ce moyen de paiement tend à décliner dans certains segments, sa disparition n'est pas pour demain, ni probablement définitive, au vu des enjeux de résilience et de souveraineté qu'il garantit. Et de fait, Worldline a tiré les enseignements des crises récentes et travaille actuellement sur la pérennité et l'accessibilité du cash en toutes circonstances.

Marc Weiss, Crédit Mutuel: « La résilience des paiements est un sujet très complexe »



Comment décririez-vous l'évolution de l'utilisation des espèces en France ? Quels principaux cas d'usage distinguez-vous ?
Actuellement, l'utilisation des espèces continue de diminuer en France, même si nous n'atteignons pas encore les niveaux de baisse observés sur le chèque. Néanmoins, certaines catégories de population utilisent toujours les espèces, comme les segments exclus du numérique à l'image des personnes âgées ou les individus soucieux de la gestion de leurs dépenses mais également certains jeunes qui ne sont pas équipés en smartphones. A cela s'ajoute une autre catégorie de consommateurs qui prend de l'importance : les consommateurs qui décident de se couper de solutions numériques, considérées comme énergivores ou intrusives, et reviennent au cash, non traçable, moins consommateur d'énergie, plus vertueux sur le plan environnemental, et anonyme.

Quelle est la place des espèces dans la stratégie paiement de Crédit Mutuel ?
Aujourd'hui, le principal « driver » de la stratégie de Crédit Mutuel en matière de filière fiduciaire repose sur la volonté de pérenniser l'accès facile aux espèces pour tous nos clients sociétaires tout en minimisant l'impact sur nos charges. C'est pourquoi nous travaillons, depuis plusieurs années, sur la mise en commun de notre parc de DAB avec nos confrères Société Générale et BNP Paribas, afin d'optimiser le maillage territorial de ces équipements. Cela s'inscrit dans un objectif de rationalisation reposant sur l'idée qu'optimiser le nombre de DAB dans les zones urbaines et péri-urbaines où la rentabilité est assurée permet de maintenir des DAB dans les zones rurales où l'équilibre économique est beaucoup plus délicat, garantissant ainsi un accès aux espèces pour tous les citoyens, quel que soit leur lieu de résidence.

Concernant la stratégie de mutualisation des DAB que vous venez de décrire, quelle évolution

envisagez-vous ? Prévoyez-vous, comme dans certains écosystèmes nationaux, de développer les services sur ces automates afin de rentabiliser leur installation et leur maintenance ?
Actuellement, Crédit Mutuel et ses partenaires de la mutualisation sont concentrés sur la transformation du réseau de DAB, ce qui implique non seulement un travail sur les infrastructures mais également de gros efforts en termes d'accompagnement de la clientèle et des réseaux. Par conséquent, il nous est difficile de nous pencher sur le développement des services complémentaires dans la mesure où la priorité actuelle repose sur ce travail de transformation mais cette réflexion interviendra assurément dans un second temps, lorsque nous aurons fini notre ambitieux projet commun. Le modèle multi-serviciel que vous décrivez – et qui existe effectivement dans certains pays européens comme en Espagne – est très poussé par l'Etat. C'est d'ailleurs ce qui permet que les DAB soient par exemple utilisés, dans ce pays, pour le paiement des impôts et des factures d'électricité. En France, nous sommes confrontés à une autre logique, car la gestion des DAB est avant tout assurée par les banques.

En tant que grande institution bancaire de proximité, quels principaux enjeux identifiez-vous sur la filière fiduciaire de nos jours ? Comment relever ces défis, selon vous ?
A mon sens, outre l'accessibilité évoquée plus haut, l'autre enjeu principal de la filière fiduciaire est la sécurité. Il s'agit d'un véritable point de tension à nos yeux. C'est d'ailleurs ce qui explique une forme de réserve quant à l'évolution vers des points d'accès alternatifs reposant sur les commerçants. En effet, actuellement, de moins en moins d'agences bancaires disposent d'espèces pour des raisons de sécurité et faire évoluer la distribution des espèces vers les buralistes et les commerçants, dont les locaux sont beaucoup moins sécurisés qu'une agence bancaire, nous semble accroître les risques d'actes malveillants. Avec nos partenaires, nous abordons justement ce volet sécurité en préservant voire développant l'accès aux espèces pour tous nos concitoyens pour faire en sorte que ce moyen de paiement, qui ne disparaîtra pas de sitôt, reste accessible à tous de façon sécurisée.

C'est-à-dire ? Comment accueillez-vous ces alternatives de distribution des espèces passant par les commerçants comme le « cash back » et le « cash-in-shop » ?
La distribution des espèces constitue une activité normée et régulée. Nous le constatons d'autant plus dans nos interactions avec les différents maillons de la chaîne – notamment les transporteurs de fonds – pour l'approvisionnement, le recyclage des billets, ...-. Le développement de points d'accès aux espèces passant par les commerçants constitue donc un défi de taille, qui s'inscrit de plus dans un contexte réglementaire de plus en plus exigeant, avec des règles strictes en termes de sécurité. Par conséquent, le « cash-in-shop » est une notion qui peut apparaître perturbante car très complexe à rendre conforme à toutes les exigences légitimes actuellement en vigueur. Le « cash back » peut, en fonction de la population et de l'évolution des usages, constituer une option intéressante à la condition que les acteurs concernés trouvent un modèle viable économiquement. Rappelons ainsi que ce type de dispositif est largement répandu aux Etats-Unis, pays où les interchanges sont très élevés, ce qui n'est pas le cas en Europe où ces commissions sont régulées et c'est pour cette raison qu'à mon sens le cash back n'atteint pas le même niveau d'usage et de pénétration qu'en Amérique du Nord.

D'un point de vue prospectif, comment analysez-vous le rôle des espèces dans le futur des paiements face aux alternatives numériques de type Wero ?
La décroissance de l'utilisation des espèces va continuer à s'accélérer parce que les jeunes générations sont de plus en plus friandes d'outils électroniques et que le renouvellement générationnel va conduire à la disparition progressive des individus susceptibles d'être touchés par l'exclusion numérique. Les espèces deviendront de plus en plus marginales mais elles resteront un outil complémentaire aux instruments existants.

Les espèces font actuellement l'objet de nombreux travaux et réflexions en lien avec le sujet de la résilience. Comment analysez-vous cet aspect ?
La résilience des paiements est un sujet très complexe. La panne d'électricité vécue par l'Espagne et le Portugal en 2025 a effectivement conduit certains écosystèmes des paiements nationaux et l'Europe à se pencher sur le sujet de la résilience. La continuité de service est rendue possible en monétique grâce au fonctionnement « offline » qui permet de stocker les transactions pour ne les présenter au règlement qu'une fois les connexions rétablies. Il convient également de rappeler que nous sommes dépendants des schemes internationaux qui, dans un environnement géopolitique des plus complexes, renforcent la nécessité de se pencher sur les sujets de continuité d'activité. Les espèces peuvent effectivement constituer un instrument de résilience et de souveraineté en Europe mais à long terme, il convient de travailler sur un système de secours cross-border et pérenne qui doit s'envisager au niveau européen.

Quelles recommandations aimeriez-vous partager avec l'écosystème des paiements sur la façon dont

nous devons travailler sur la filière fiduciaire ?
Si nous partons du principe que les espèces constituent un outil incontournable dans le paysage des paiements, il convient d'encourager et poursuivre les travaux sur la mutualisation de l'accès à ce moyen de paiement. Ainsi, à l'heure actuelle, l'accès aux espèces ne doit plus être considéré comme un sujet concurrentiel, mais presque comme une mission de service public. Il est donc nécessaire que l'écosystème travaille et s'entende pour faire évoluer ce service pour continuer à garantir l'accès aux espèces au plus grand nombre avec des coûts maîtrisés.

LES ESPÈCES ET LA SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE DES PAIEMENTS

Comment renforcer la souveraineté européenne dans le domaine des paiements ? Telle est l'une des interrogations majeures des professionnels du marché en 2026. Si le sujet n'est pas récent, il a pris au fur et à mesure des années une connotation de plus en plus opérationnelle du fait, notamment, de l'évolution des relations internationales et du contexte géopolitique. Si, actuellement, bon nombre de solutions électroniques (Wero, EuroPA, euro numérique…) semblent vouloir répondre à cette problématique, le rôle des espèces est loin d'être négligeable. Ainsi, rappelons que l'une des valeurs ajoutées de l'écosystème européen des paiements n'est autre que l'existence de la monnaie commune, matérialisée sous la forme de pièces et de billets en euro, qui constitue l'un des fondamentaux de son identité. Cet aspect confère à l'Europe des paiements plusieurs éléments qui participent à sa souveraineté et que les institutions européennes souhaitent d'ailleurs compléter au niveau numérique avec le projet d'euro digital. Ces éléments reposent notamment sur la valeur monétaire et la valeur symbolique de l'euro, dont l'existence même impacte non seulement les pays européens mais également l'économie mondiale. A titre d'exemple, il convient de citer un cas d'usage mentionné par certains professionnels de la filière fiduciaire : la création, dans des pays non européens, de réserves en euro. De quoi confirmer que la souveraineté européenne dans le domaine des paiements peut être appréhendée par différentes couches (solutions électroniques (initiatives EPI Company/Wero, EuroPA Alliance…), projet euro numérique, et espèces…), lesquelles ont avant tout vocation à coexister. Reste donc à savoir comment le rôle de l'euro fiduciaire va évoluer dans le contexte numérique actuel et quelles seront les interactions entre les espèces et les nouveaux moyens de paiement, notamment le futur euro digital qui vise à compléter le cash.

« Keep calm and carry cash » : le rôle clé des espèces dans des contextes de crise

Dans son Bulletin « Keep calm and carry cash » publié en juin 2025*, la Banque centrale européenne (BCE) souligne le rôle clé des espèces pendant quatre crises majeures survenues en Europe :

- La crise liée à la Covid-19, ayant conduit à une hausse de la demande en billets en euro. Selon la BCE, fin 2020, l'émission nette de billets dans la zone euro a dépassé les 140 milliards d'euros, soit une hausse de 130 % par rapport à la période qui a précédé la pandémie.
- L'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui a mené à une hausse de la demande en espèces, principalement concentrée dans les pays voisins. Ainsi, dans les pays géographiquement proches du conflit, au premier mois de la guerre, l'émission de billets en euro a connu une hausse de 36 %.
- Le « black-out » d'avril 2025 en péninsule Ibérique, qui a rappelé le rôle central des espèces comme outil de résilience. Selon la BCE, 39 % des Espagnols ont conservé des réserves en cash par précaution.
- La crise de la dette en Grèce : ce contexte d'incertitude nationale a conduit à un pic de 5 milliards d'euros d'émission de billets en euro en juin 2015, soit un record historique.

Selon la BCE, « ces divers épisodes de crise illustrent l'utilité des espèces lorsque la stabilité est menacée et ce, quelle que soit la nature de la crise, la zone géographique et le degré de digitalisation des pays concernés ».

**Keep calm and carry cash: lessons on the unique role of physical currency across four crises*

3.2 ■ QUELLE ÉVOLUTION DE L'ACCÈS AUX ESPÈCES EN EUROPE ?

Parmi les pistes d'évolution de la filière fiduciaire en Europe, le développement de l'accès aux espèces semble constituer l'un des enjeux primordiaux. Ainsi, conscientes que la diminution de l'utilisation des espèces, couplée à la transformation numérique, pourrait conduire à une réduction de leur accessibilité pour les citoyens, les institutions européennes entendent poursuivre leurs travaux et réflexions sur le renforcement de cet accès, alors que cet instrument demeure, encore aujourd'hui, profondément ancré dans les habitudes de la population. A l'instar des DAB, agences et points d'accès privatifs présents dans certains Etats comme en France – services privatifs de distribution d'espèces proposés par quatre réseaux bancaires, et accessibles uniquement à leurs propres clients : points Nickel de BNP Paribas, relais CA du Crédit Agricole, points relais du Crédit Mutuel, ainsi que les différents points de contact de La Banque Postale (bureaux de poste sans distributeur de billets, agences postales communales et intercommunales, relais poste commerçants), les institutions européennes entendent œuvrer sur le cours légal des espèces, dont le cadre juridique vise à en garantir l'acceptation universelle. Par ailleurs, le projet de troisième directive sur les services de paiement devrait faciliter les retraits d'espèces en magasin. En France, par exemple, diverses initiatives tendent à renforcer l'accessibilité aux espèces, comme le projet en cours du Groupement Cartes Bancaires CB pour élargir la délivrance d'espèces dans les commerces.

Loÿs Moulin, CB : « Le « cash-in-shop » doit se développer en toute sécurité »



Comment analysez-vous l'évolution de l'utilisation des espèces en France ? Quels principaux cas d'usage distinguez-vous ?

Les espèces restent un moyen de paiement très utilisé et apprécié en France. Elles n'ont donc pas vocation à disparaître. L'usage des espèces dans le commerce physique baisse effectivement mais reste encore à un niveau très élevé. Les différentes études menées par la Banque de France confirment cette réalité, avec un taux d'utilisation de 43 % en volume de transactions pour ce moyen de paiement dans le commerce physique en 2024. Les enquêtes menées par CB confirment cette tendance : selon notre dernier baromètre, 55 % des Français utilisent les espèces une fois par semaine et 14 % le font tous les jours. Concernant les cas d'usage, nous ne relevons pas de contextes précis pour l'utilisation de ce moyen de paiement, en sachant qu'il est relativement apprécié pour les transactions de petit montant.

Comment CB travaille-t-il sur le sujet des espèces ? Quels sont vos principaux axes stratégiques dans ce domaine en 2026 ?

Les espèces constituent le deuxième moyen de paiement en France (après la carte) et CB est le premier moyen d'accéder aux espèces, via les DAB. Dans notre périmètre de responsabilité, nous devons contribuer à faciliter et sécuriser le retrait d'espèces par CB. Le niveau d'accessibilité aux espèces de nos concitoyens est très élevé en France ainsi que le mesure chaque année la Banque de France, grâce au réseau DAB et aux points d'accès aux espèces privatifs. Pour encore le renforcer, CB a conçu en 2023/2024 avec le support de la Banque de France et de l'ACPR un nouveau service dit de retrait CB en magasin. Ce service de « Retrait CB en magasin » a vocation à constituer une solution de dépannage en milieu rural. Essentiellement dédié aux petits commerces indépendants, il s'inscrit dans un objectif d'interbancarisation de tout ou partie des points d'accès aux espèces privatifs et pourrait être progressivement accessible à l'ensemble des porteurs de cartes CB en fonction de la politique des banques. Deux d'entre elles ont déjà franchi le cap, en l'occurrence La Banque Postale et Crédit Agricole avec une expérimentation menée cet été. Sous réserve du résultat de ce test, les deux banques concernées devraient le déployer dans tous leurs points d'accès aux espèces et l'ouvrir à l'ensemble de leurs clients. D'autres émetteurs CB pourraient par la suite ouvrir le service à leurs clients porteurs.

Au-delà de ce nouveau service, les espèces sont intégrées dans de nombreux projets menés au sein de CB, comme le sujet de l'accessibilité des moyens de paiement et donc des DAB pour les personnes souffrant de handicap (notamment les déficiences visuelles), le programme résilience de l'acceptation CB, qui inclut un volet cash, ou encore les actions et outils de la lutte contre la fraude au sein de CB, qui couvre non seulement le paiement mais aussi le retrait DAB.

Enfin, dans le cadre de notre développement

commercial avec de nouveaux acteurs, CB a vocation à intégrer dans son schéma les opérateurs spécialisés de DAB opérant en France tels que Brink's qui a déjà rejoint le réseau CB

Comment accueillez-vous les évolutions réglementaires européennes liées à ce moyen de paiement, et notamment le sujet du cours légal ?
Concernant le cours légal des espèces, CB est essentiellement observateur, ce sujet s'appliquant avant tout aux commerçants. Nous écoutons les discussions et nous laissons ces derniers s'exprimer sur le sujet. Nous notons d'ailleurs qu'ils appellent à la définition d'exemptions sur le cours légal des espèces, proposition que nous envisageons avec une certaine vigilance en raison de la nécessité de clarifier et d'étudier la déclinaison possible : s'agira-t-il d'exemptions s'appliquant uniquement à la France ou à l'ensemble de l'Europe ?
Concernant l'impact de cette évolution réglementaire sur l'utilisation des espèces, je ne pense pas qu'il y ait un grand effet sur les usages : le cours légal continuera de s'appliquer dans la plupart des cas et nous n'anticipons pas d'impacts sur l'accélération de la diminution de l'utilisation de ce moyen de paiement.

Les espèces sont souvent rattachées au sujet de la résilience. Comment analysez-vous cette situation ? En quoi les espèces constituent-elles un instrument de résilience ?
Le programme Résilience CB embrasse tous les usages de CB : le paiement dans le commerce physique ou sur Internet et le retrait. En cas d'incident sur la chaîne transactionnelle du paiement commerçant (entre le TPE et l'émetteur de la carte), notre priorité est de définir et de déployer des solutions de secours (exemples : le mode « offline » ou le mode « autorisation différée ») pour assurer une continuité de service du paiement CB au point de vente. Ces dispositifs de secours doivent permettre, en dernier ressort, de donner une réponse satisfaisante à la très grande majorité des incidents rencontrés (incidents IT, coupures de réseau ou incidents informatiques), et notamment dans les situations de crise où les TPE des commerçants seraient totalement inopérants. Les espèces constitueraient alors la solution de repli. C'est une réalité qui a été vécue à plusieurs reprises dernièrement comme à Mayotte avec le cyclone Chido ou lors de la panne d'électricité d'avril 2025 en péninsule Ibérique. C'est pourquoi il est aussi important de renforcer la résilience des retraits DAB.

Comment CB travaille-t-il sur le sujet de la résilience des paiements ?
En 2025, nous nous sommes concentrés sur le cas d'usage paiement dans le commerce physique. Nous avons défini des bonnes pratiques permettant aux commerçants d'avoir un premier niveau de continuité de service en cas de défaillance sur un maillon de la chaîne. Nous avons également défini des modes secours « standardisés » (offline, autorisation différée) et nous allons en piloter le déploiement. Nous abordons en 2026 avec la même démarche la question du retrait DAB en associant les industriels et les banques pour définir et mettre en place des dispositifs de secours palliant une éventuelle défaillance dans la chaîne transactionnelle du retrait (c'est-à-dire entre le DAB et l'émetteur de la carte). Le retrait CB en magasin peut également constituer dans certaines situations un instrument de résilience en cas d'indisponibilité de DAB.

Quel rôle les espèces ont-elles vocation à jouer dans le futur des paiements face aux solutions électroniques ?
Le credo de CB c'est le « multi-paiement » au point de vente. Ainsi, nous sommes convaincus que le futur des paiements s'inscrira dans un modèle de coexistence entre les espèces, la carte et d'autres solutions de paiement électronique. Nous sommes également convaincus que la carte restera, en France et en Europe, le principal moyen de paiement dans le commerce à l'horizon 2030. Pour autant, la « cashless society » telle que promue par certains acteurs constitue ainsi, à nos yeux, un mythe total, particulièrement en France. D'ailleurs, le dernier rapport européen sur l'usage des espèces qui a été présenté par la Banque de France met en évidence que même dans des pays plus avancés que la France en matière de « cashless », il existe une sorte de plancher, autour de 20 %, qui confirme que les espèces vont perdurer et jouer un rôle toujours important dans le futur. D'où l'importance de pouvoir continuer à accéder et à accepter les espèces, point de vue qui est partagé par l'ensemble de l'écosystème des paiements français.

Comment analysez-vous la complémentarité entre espèces et le futur euro numérique ?
A mon sens, cette question est un peu prématurée. Il faut d'abord attendre que les décisions législatives sur l'euro numérique et ses modalités d'utilisation soient prises et observer les premières implémentations pour mesurer le niveau d'adoption de ce nouvel instrument et donc la place qu'il prendra dans le paysage des paiements. Le point commun entre espèces et euro numérique est qu' ils reposent tous deux sur la monnaie de banque centrale. Toutefois, le sujet de la complémentarité ne se pose pas spécifiquement entre l'euro fiduciaire et l'euro numérique mais plutôt entre les espèces et tous les instruments de paiement électroniques dont l'euro numérique susceptibles d'être utilisés par les commerçants et les porteurs.

Ce nouveau moyen de paiement électronique qu'est l'euro numérique trouvera sa place dans le commerce physique ou le paiement en ligne en fonction de l'appétence des consommateurs et des commerçants.

Concernant l'accès aux espèces, la réglementation européenne prévoit des modalités alternatives de type « cash back » et « cash-in-shop ». Comment accueillez-vous ce dispositif ? A-t-il vocation à se développer en France ?
Le « cash back » constitue un service de rendu de monnaie par un commerçant en magasin. En France, la législation permet déjà ce type de service et les commerçants peuvent le mettre en place s'ils le souhaitent, mais selon les différents rapports de la Banque de France, ce service semble très peu développé dans l'Hexagone.
Concernant le « cash-in-shop », prévu dans le cadre de la DSP3, il s'agit ni plus ni moins du retrait CB en magasin. Nous n'avons pas attendu la DSP3 pour le définir en application du Code Monétaire et Financier actuel dans un cadre de conformité aux dispositions LAB/FT (traçabilité des opérations, l'étanchéité comptable, ainsi que la vérification de l'identité du client) et de sécurité monétique (plafonds, authentification forte, autorisation de l'émetteur) adapté à la nature sensible des espèces. CB est convaincu que le « cash-in-shop » doit se développer en toute sécurité dans ce cadre.

La première cible de ce nouveau service est constituée de tout ou partie des quelques 28 000 commerçants qui constituent les points d'accès aux espèces privatifs aujourd'hui. Il appartiendra aux banques qui gèrent ces points d'accès aux espèces privatifs de les convertir au retrait CB en magasin. Au-delà, d'autres commerçants pourraient être à terme intéressés. Il convient toutefois de souligner que ce service s'inscrit comme une solution de dépannage en milieu rural et n'a pas vocation à se substituer aux DAB. De plus, il s'applique dans la limite du montant disponible dans la caisse du commerçant et selon des plafonds définis par les banques – qui tourneront probablement autour de 100 à 150 euros par jour et par client -. Nous ne serons donc pas sur les mêmes volumétries que les DAB, où l'on peut retirer des montants plus importants.

Quelles recommandations aimeriez-vous partager avec l'écosystème des paiements français et européen sur la façon de travailler sur les espèces ?
Le message clé de CB est en ligne avec la stratégie du Comité national des moyens de paiement (CNMP) : nous devons contribuer à conserver l'universalité des espèces, à renforcer l'accessibilité et la résilience de cette filière, et à assurer la sécurisation des opérations de retrait.

Le cours légal des espèces: focus sur la vision de la Commission européenne

Selon la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au cours légal des billets de banque et des pièces en euro datant du 28 juin 2023, « l'augmentation des paiements électroniques, une tendance qui s'est accélérée avec la Covid-19, a entraîné une diminution générale des paiements en espèces et la réduction des réseaux de distributeurs automatiques de billets (DAB) dans un certain nombre d'États membres fait peser des risques sur l'accès aux espèces ». Ainsi, la question de l'étendue et du sens du cours légal des espèces s'est imposée comme un point essentiel de l'agenda politique européen, comme indiqué dans la stratégie de la Commission en matière de paiements de détail et compte tenu du récent arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne en la matière. Le document précise que cet arrêt est important car « il consacre dans la jurisprudence de la Cour les aspects essentiels de la notion de cours légal, qui, jusqu'à présent, ne figuraient que dans la recommandation de la Commission du 22 mars 2010 concernant l'étendue et les effets du cours légal des billets de banque et pièces en euros. Bien que le droit de l'Union confère directement un cours légal aux billets et pièces en euros, ni le droit primaire ni le droit dérivé de l'Union ne définissent la notion de cours légal. Dans son arrêt dans les affaires portant sur le cours légal, la Cour de justice a jugé que la notion de « cours légal » des billets de banque en euros consacrée à l'article 128, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) est une notion de droit de l'Union devant trouver, dans toute l'Union, une interprétation autonome et uniforme ».
La notion de cours légal selon l'interprétation de la Cour de justice implique, pour les billets en euros :
• L'acceptation obligatoire ;
• L'acceptation à la valeur nominale ;
• Et le pouvoir libératoire.

Le document explique ainsi qu'« afin de préserver l'effectivité du cours légal des espèces dans la pratique, il est essentiel de garantir la facilité d'accès aux euros en espèces, car si les citoyens n'ont pas accès aux espèces, ils ne seront pas en mesure de payer avec ces espèces, dont l'effectivité du cours légal sera alors compromise. C'est pourquoi la présente proposition garantit que la forme physique de la monnaie de banque centrale, à savoir les euros en espèces, reste présente, disponible et acceptée par tous les résidents et entreprises de la zone euro ».

Cathie-Rosalie Joly, Neolexya : « Il est important de maintenir l'accès aux espèces »



Les espèces sont caractérisées par une disposition juridique spécifique en France : le cours légal. Pourriez-vous expliquer l'historique et les fondamentaux de cette disposition ?

En France, la notion de cours légal est très ancienne et intimement liée à la question de la souveraineté de l'Etat. Ainsi, cette disposition remonte à 1803 et constitue l'un des fondamentaux du code monétaire français. Elle a été maintenue en France depuis lors et adaptée à l'Union économique et monétaire en passant du franc à l'euro. Cette notion de cours légal, qui implique l'acceptation des pièces et billets en euro, est ainsi marquée dans la réglementation aussi bien française qu'européenne. Elle couvre trois principes précis :

• L'interdiction de refuser le paiement en espèces (acceptation obligatoire), sous réserve des exceptions prévues par la loi ;

• La valeur nominale (un euro en billets ou en pièces a la même valeur qu'un euro sur un compte) ;

• L'effet libératoire (lorsqu'un produit ou service est payé en espèces, la dette est immédiatement éteinte).

Considérez-vous qu'elle soit respectée actuellement dans l'Hexagone ?

Le cours légal, notion reconnue en droit français, fonctionne très bien. Néanmoins, il existe bien évidemment des exceptions qui sont des cas dans lesquels le paiement en espèces est impossible ou limité, par exemple pour des transactions où on ne peut pas faire l'appoint, ou encore des environnements où l'utilisation du cash supposerait un risque accru en termes de sécurité des personnes. Par ailleurs, au regard de l'évolution des usages et de la transformation numérique de la société, il devient parfois compliqué de payer en espèces, particulièrement depuis la période post-Covid qui a démocratisé le paiement électronique. C'est d'ailleurs pourquoi l'Europe mène actuellement une réflexion sur une réglementation permettant de protéger le maintien des espèces.

Le cours légal a effectivement vocation à être généralisé en Europe sous l'effet de la législation européenne. Comment expliquez-vous cette stratégie dans un contexte où les transactions électroniques se développent de plus en plus ?

Cette stratégie s'explique essentiellement par le sujet de l'inclusion : il est nécessaire d'inclure l'ensemble de la population dans le circuit des paiements. Or, tous les individus ne sont pas forcément à l'aise avec le paiement électronique. Ainsi, même si l'on observe un développement des usages numériques en Europe, les espèces restent un moyen de paiement utilisé, avec des différences en fonction des pays et des segments de population. Les personnes âgées, ou encore non bancarisées ont ainsi besoin d'accéder aux espèces. D'où cette réglementation européenne visant à protéger l'accès au cash qui est considéré non pas comme une option commerciale mais comme un droit prévu dans la loi. Protéger l'accès aux espèces revient ainsi à éviter la discrimination économique entre les citoyens. C'est d'ailleurs pourquoi les institutions européennes proposent un règlement sur ce sujet, avec une harmonisation complète au sein de l'UE.

En quoi le maintien de l'accès aux espèces constitue-t-il un élément de résilience ? Comment ce sujet est-il travaillé en Europe ?

L'une des spécificités du paiement en espèces repose sur le fait qu'il s'agit d'une transaction directe entre deux parties avec effet libératoire immédiat. Il n'y a donc pas besoin d'une infrastructure technique pour traiter la transaction. Cela signifie que le paiement en espèces est beaucoup moins exposé aux pannes informatiques ou aux cyberattaques. En ce sens, c'est le moyen de paiement résilient par excellence. D'où la volonté de nombreux écosystèmes nationaux de réfléchir à des plans de résilience incluant les espèces et maintenant leur accès pour la population, d'autant plus dans un contexte où le nombre de DAB et d'agences bancaires tend à diminuer.

Un autre aspect réglementaire à citer sur le sujet des espèces n'est autre que le plafonnement de leur utilisation. Ce plafond diffère d'un pays à l'autre, avec par exemple 1 000 euros en France. Comment cette disposition a-t-elle vocation à évoluer, selon vous ?
Le fait que les plafonds liés au paiement en espèces diffèrent d'un pays à l'autre s'explique par deux raisons :
• Les problématiques liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, qui sont appréciées et mises en œuvre au niveau national ;
• Les usages relevés au sein des différents pays européens, avec par exemple des Etats très appétents au cash comme l'Allemagne.
En France, le paiement en espèces est effectivement limité à un premier seuil de 1 000 euros dans un certain nombre de situations, avec un fondement qui relève de la notion de lutte contre la fraude et le blanchiment de capitaux. En effet, la réglementation européenne a fixé un seuil maximum à 10 000 euros pour les paiements en espèces, tout en laissant à chaque pays la possibilité d'adapter le seuil selon ses propres considérations nationales. Cela me conduit à penser qu'il est peu probable que nous parvenions à une harmonisation européenne des seuils sur ce sujet, les problématiques de sécurité et d'usages des espèces étant très marquées par les réalités locales.

En tant que juriste spécialisée dans les paiements, comment analysez-vous le rôle des espèces dans les travaux et réflexions sur la souveraineté européenne ?
A mes yeux, la notion de souveraineté européenne est étroitement liée au sujet de la résilience. Ainsi, qui dit souveraineté dit capacité à être autonome en termes de choix et d'alternatives sur le sujet des paiements. Il s'agit donc d'une forme de résilience stratégique. L'euro, en tant que devise européenne, constitue le pilier fondamental de ce sujet.

D'un point de vue prospectif, quelle complémentarité identifiez-vous entre euro fiduciaire et le futur euro numérique ?
Les espèces sont au centre de tous les paiements, notamment en termes de reconnaissance. Ainsi, la valeur et la confiance dans les paiements scripturaux tiennent également au fait qu'une conversion est possible en monnaie fiduciaire. Le fait de pouvoir retirer de l'argent sous forme physique à tout moment avec les outils électroniques constitue dès lors encore aujourd'hui, un gage de confiance. Le projet d'euro numérique s'inscrit dans une logique complémentaire à la reconnaissance du cours légal de l'euro fiduciaire. Il vise à proposer une monnaie de banque centrale convertible en espèces qui viendrait compléter les usages avec les mêmes caractéristiques que les espèces (convertibilité de pair à pair, acceptation obligatoire…).

Quelles recommandations aimeriez-vous partager avec l'écosystème des paiements sur la façon de travailler sur le sujet des espèces ?
Il est important de maintenir l'accès aux espèces. Bien que ce moyen de paiement ait pu être parfois diabolisé en raison des risques en termes de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, il participe à la résilience des paiements et constitue un outil de bancarisation des individus. Je recommanderais donc de définir un équilibre entre les différentes exigences pour maintenir, aussi bien au niveau national qu'européen, un niveau d'accès efficient aux espèces.

3.3 ■ ESPÈCES/EURO NUMÉRIQUE : QUELLE COMPLÉMENTARITÉ ?

Dans un environnement caractérisé par des usages numériques de plus en plus prégnants, proposer un complément de l'euro fiduciaire au format digital semble être un prérequis indéniable pour la Banque centrale européenne (BCE), qui œuvre sur ce sujet depuis un certain nombre d'années.

Après plusieurs années de réflexions et travaux (voir étude Partelya Consulting « CBDC : quels défis pour le secteur des paiements ? » parue en septembre 2024), la BCE a annoncé, le 30 octobre 2025, le lancement de la prochaine phase du projet. Cette décision survient au terme de la phase préparatoire entamée par l'Eurosystème en novembre 2023, qui a permis de jeter les bases de l'émission d'un euro numérique. « La décision du Conseil des gouverneurs est conforme à la demande des dirigeants européens, telle que formulée en octobre 2025 lors du Sommet de la zone euro, d'accélérer les progrès relatifs à l'euro numérique. Un euro numérique préservera la liberté de choix et protégera la vie privée des Européens tout en sauvegardant la souveraineté monétaire et la sécurité économique de l'Europe. Il favorisera l'innovation dans le domaine des paiements et contribuera à rendre les paiements européens compétitifs, résilients et

inclusifs. L'Eurosystème mettra en œuvre ses travaux préparatoires avec souplesse, conformément aux appels lancés par les dirigeants de la zone euro lui demandant d'être prêt dès que possible en vue de l'éventuelle émission d'un euro numérique, même s'ils reconnaissent que le processus législatif n'a pas encore été mené à son terme », précise la BCE. « La décision finale du Conseil des gouverneurs de la BCE quant à l'opportunité d'émettre un euro numérique, et à quelle date, ne sera prise qu'une fois la législation adoptée. Dans l'hypothèse où les colégislateurs européens adoptent le règlement établissant un euro numérique courant 2026, un exercice pilote et des premières transactions pourraient avoir lieu à compter de mi-2027. L'ensemble de l'Eurosystème devrait alors être prêt pour une éventuelle émission initiale de l'euro numérique dans le courant de 2029 », ajoute cette institution.

La BCE explique la pertinence de cette innovation par l'évolution des habitudes de paiement et le recul des paiements en espèces par rapport aux transactions numériques, justifiant le besoin d'un moyen de paiement numérique public, complémentaire aux espèces. « L'euro numérique coexistera avec les espèces et en apportera les avantages (simplicité, respect de la vie privée, fiabilité, disponibilité dans l'ensemble de la zone euro) dans la sphère des paiements numériques », indique cette institution. « Parallèlement au règlement établissant un euro numérique, la BCE soutient également la proposition de la Commission européenne visant à renforcer le droit de payer en espèces », souligne-t-elle. De quoi confirmer la coexistence et la complémentarité entre euro fiduciaire et euro numérique.

Selon la BCE, « l'Eurosystème se concentrera sur trois domaines principaux :

• **Préparation technique** : développement des bases techniques de l'euro numérique, y compris la configuration du système et les essais initiaux ;
• **Mobilisation des acteurs du marché** : collaboration avec les prestataires de services de paiement, les commerçants et les consommateurs pour finaliser le recueil de règles, recherches auprès des utilisateurs et test du système à travers des activités pilotes ;
• **Soutien du processus législatif** : en fonction des besoins, poursuite de l'assistance technique fournie aux colégislateurs de l'UE et soutien du processus législatif ».

Concernant les dernières actualités de ce projet, selon le site ecb.europa.eu :

• **La rédaction d'un projet de recueil de règles** pour l'euro numérique qui définit les normes et procédures communes devant garantir que l'euro numérique fonctionnerait de manière cohérente dans l'ensemble de la zone euro (il couvre notamment les modalités d'exécution des paiements en euro numérique, la protection des utilisateurs et les conditions propices à l'inclusion) ;
• **Sélection de fournisseurs** pour la plateforme relative à l'euro numérique ;
• **Etude du potentiel d'innovation de l'euro numérique** (plus de 70 banques, universités, fintechs, commerçants et prestataires de services de paiement non bancaires ont rejoint la plateforme d'innovation de la BCE pour tester les paiements conditionnels et étudier des débouchés potentiels dans des secteurs tels que la mobilité et le commerce électronique).

Le projet euro numérique a connu une nouvelle étape décisive au Parlement européen à l'été 2026. Adopté par la Commission des Affaires Economiques et Monétaire (ECON) fin juin 2026, le projet a été validé par le Parlement européen le 9 juillet 2026, confirmant ainsi l'intérêt des instances de l'UE pour cette initiative dont le lancement serait prévu à horizon 2029.

Dans ce contexte d'innovation en devenir, l'euro numérique complèterait les espèces de façon similaire à ce qui est déjà observé avec les moyens de paiement électroniques existants de type carte ou encore wallet. Les professionnels du marché des paiements convergent ainsi sur le fait que l'arrivée de l'euro numérique pourrait difficilement conduire à une accélération de la diminution du paiement en espèces, d'autant plus que certains segments de consommateurs pourraient rencontrer des difficultés d'appropriation de cette innovation, voire ressentir des préoccupations en lien avec la « privacy ». Autre élément de complémentarité : avec l'euro numérique, l'euro retrouverait également le rôle d'instrument universel et inclusif qui lui est conféré dans son volet fiduciaire.

David Roche, cabinet Jeantet: « En proposant des modalités de fonctionnement similaires aux espèces, l'euro numérique semble être le complément idéal du cash et des instruments électroniques existants »



Quelle est actuellement la place des espèces dans les réflexions menées par les juristes français et européens ?

Les réflexions autour des espèces vont dans plusieurs sens :

• D'une part, le point de vue des institutions européennes et des banques centrales, focalisé sur l'importance d'assurer l'accès, via le maillage territorial, et l'acceptation de ce moyen de paiement par les commerçants. C'est la règle des « deux A », Accès et Acceptation, qui s'explique par l'attachement des consommateurs à ce moyen de paiement, visible non seulement en Europe mais aussi et surtout en France ainsi que dans d'autres pays particulièrement appétents à ce moyen de paiement comme l'Allemagne pour des raisons de « privacy » ;

• D'autre part, une vision à plus court terme, liée à des restrictions d'usage de ce moyen de paiement s'expliquant notamment par la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. En France, par exemple, le paiement en espèces est très encadré et plafonné à hauteur de 1 000 euros.

En tant que juriste, je conçois que la coexistence entre ces deux visions, qui s'inscrivent en outre dans un contexte de diminution du paiement en espèces, nécessite un certain équilibre.

Parmi les principales évolutions législatives de ce moyen de paiement figure notamment le cours légal des espèces. Comment expliquez-vous cette décision de la Commission européenne dans un contexte marqué par le développement du paiement électronique ?

La baisse de l'utilisation des espèces observée en Europe ne provient pas d'un manque d'intérêt de la population à l'égard de ce moyen de paiement mais plutôt de la variété d'outils transactionnels proposés aujourd'hui. Ainsi, les consommateurs européens restent profondément attachés aux espèces. A ce constat s'ajoute un autre volet, lié à l'actualité : la prise en compte de l'importance des espèces dans les sujets de résilience et de souveraineté. Or, dans un contexte de diminution du paiement en espèces, les consommateurs européens pourraient être confrontés inévitablement à une réduction de l'accès et de l'acceptation de ce moyen de paiement. D'où la volonté de la Commission européenne de renforcer les « deux A » en misant sur le cours légal des espèces.

Quels sont les éléments prévus sur ce moyen de paiement dans la future DSP3 et le règlement européen sur les services de paiement ?

La future DSP3 confirme que les professionnels qui ne font qu'exploiter les DAB sans fournir un autre service de paiement n'ont pas besoin d'un agrément sur les services de paiement. Cela permet d'alléger les modalités d'intervention et donc de rendre le modèle plus viable (car moins coûteux).

A cela s'ajoute une autre disposition : permettre aux commerçants de remettre des espèces aux particuliers lors de transactions carte. Cela présente comme avantages le fait de faciliter l'accès aux espèces dans des zones disposant de peu de DAB, et de permettre aux commerçants de vider leurs caisses en limitant les risques de sécurité et le transport de fonds.

Les espèces font l'objet de travaux et réflexions sur le sujet de la résilience. Que pouvez-vous nous dire sur ces débats dans les pays dans lesquels vous opérez ? En quoi les espèces constituent-elles un instrument de résilience ?

Il est important de rappeler que la résilience en général constitue l'un des sujets majeurs du monde juridique de ces cinq ou six dernières années, comme en témoignent les législations DORA, NIS2, Cyber-resilience Act… Ainsi, la résilience informatique et technique a été traitée avant même la résilience des paiements.

Sur le lien entre espèces et résilience, l'analyse provient de plusieurs constatations : lors de crises récentes, on a remarqué une hausse de la demande d'espèces et ce, même si cette tendance n'a pas abouti à une hausse de l'utilisation. Cela a notamment été visible pendant la pandémie de Covid-19, au cours de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine (notamment dans les pays frontaliers), ou encore pendant le « black-out » en péninsule Ibérique en avril 2025. Cette observation confirme que les espèces peuvent être un moyen de résister à la crise. D'où l'existence de travaux sur « les deux A » au niveau européen et au niveau local, avec par exemple un projet de loi

constitutionnelle sur l'accès aux espèces. En plus de la France, la Hongrie, la Slovaquie ainsi que la Slovénie ont également œuvré en ce sens.

L'utilisation des espèces fait l'objet d'un plafonnement en Europe. Pourriez-vous nous expliquer les fondamentaux de cette disposition ? Comment a-t-elle vocation à évoluer ?

Les fondamentaux de cette disposition s'expliquent par la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. En France, par exemple, le plafonnement du paiement en espèces à 1 000 euros date de 2015 et s'inscrit dans le renforcement de la lutte contre le financement du terrorisme. Cela s'ajoute, incidemment, à une autre problématique : la lutte contre la fraude fiscale, laquelle est toutefois moins problématique car elle implique une réinjection des fonds dans le système et non une fuite des capitaux.

Concernant les modalités de plafonnement, un seuil commun à 10 000 euros a été défini en Europe, avec une liberté pour les Etats d'adapter les plafonds. La France, avec son plafond à 1 000 euros, fait partie des pays les plus restrictifs mais une flexibilité est opérée sur certains secteurs d'activité comme le luxe, sous réserve de la mise en place de procédures KYC. Je ne pense pas que ce plafonnement pourrait évoluer, compte tenu de l'abondance d'alternatives en matière de paiements.

Comment envisagez-vous le projet euro numérique ? Comment a-t-il vocation à compléter le fiduciaire ?

Les travaux sur les aspects législatifs de l'euro numérique vont assez loin :

• Une proposition de règlement datant de 2023 posant le cadre juridique de cette innovation ;

• Une proposition de règlement pour l'émission de l'euro numérique au sein de l'espace économique européen, hors zone euro ;

• Une réglementation sur l'accessibilité des espèces, qui est combinée avec l'émission de l'euro numérique car les régulateurs européens reconnaissent la complémentarité entre les deux instruments.

A cela s'ajoutent d'autres textes qu'il faudra nécessairement prendre en compte : DORA, le cyber-resilience Act, e-IDAS, sans oublier l'AI Act puisque l'intelligence artificielle pourrait, à terme, devenir l'une des composantes de cette innovation.

De quoi confirmer que beaucoup de travail est à fournir sur le volet réglementaire.

D'un point de vue technique, en revanche, la préparation semble plus aboutie. Après avoir été maintes fois repoussée, l'émission de l'euro numérique serait prévue pour 2029, sous réserve bien entendu d'éventuels autres reports. D'un point de vue juridique, j'envisage cette innovation comme une évolution positive car le besoin en termes de résilience et de souveraineté se fait de plus en plus sentir et il est par conséquent pertinent d'apporter un complément à l'euro fiduciaire. En proposant des modalités de fonctionnement similaires aux espèces (avec notamment la possibilité de payer « offline »), l'euro numérique semble être le complément idéal du cash et des instruments électroniques existants.

Quels seront, d'après vous, les principaux enjeux juridiques de la filière fiduciaire dans les prochaines années ?

Le premier enjeu est, à mes yeux, d'encadrer l'évolution de cette verticale dans le contexte de la transformation numérique. Les régulateurs européens ont d'ailleurs déjà intégré cette nécessité comme le démontrent les différentes législations produites. A cela s'ajoute un autre enjeu primordial, à savoir la lutte contre la fraude : plus on multiplie les techniques, les opérateurs et les supports, plus on crée de nouveaux risques de fraude toujours plus sophistiqués, aussi bien au détriment des particuliers que des professionnels. De quoi confirmer la nécessité de faire évoluer, parallèlement au cadre juridique, les pratiques juridictionnelles de façon à adresser les nouveaux schémas de fraude. Enfin, je terminerai par le volet inclusion : les nouveaux moyens de paiement, notamment l'euro numérique, nécessitent une certaine appétence pour les nouvelles technologies et des connaissances qui ne sont pas forcément à la portée de tous les consommateurs. D'où la nécessité de maintenir un niveau de service historique accessible à tous.

“ Après avoir été maintes fois repoussée, l'émission de l'euro numérique serait prévue pour 2029, sous réserve bien entendu d'éventuels autres reports. D'un point de vue juridique, j'envisage cette innovation comme une évolution positive car le besoin en termes de résilience et de souveraineté se fait de plus en plus sentir et il est par conséquent pertinent d'apporter un complément à l'euro fiduciaire. ”

CONCLUSION

Les espèces: un rôle stratégique dans un environnement en mutation



Malgré le développement d'usages numériques observé sur différents pans de l'économie et divers univers de consommation, le rôle des espèces est toujours aussi stratégique dans le secteur des paiements. Plus qu'un simple instrument transactionnel, cet outil constitue un atout assurant l'inclusion et l'universalité du paiement en Europe. Son caractère tangible et hautement symbolique (pièces et billets en euro) en fait également un instrument phare de la gestion des dépenses et de la pédagogie financière, ainsi qu'une brique supplémentaire dans la souveraineté européenne dans le domaine des paiements. Mais ce n'est pas tout.

Si le rôle des espèces est hautement stratégique de nos jours, c'est également en raison de sa valeur dans le domaine de la résilience des paiements. Le contexte économique, l'incertitude géopolitique, sans oublier les épisodes de panne énergétique ou catastrophes naturelles vécus par certains Etats européens, ont confirmé l'utilité de ce moyen de paiement. De quoi expliquer que bon nombre d'écosystèmes paiements nationaux travaillent actuellement sur des plans de secours incluant cet instrument.

Néanmoins, pour que les espèces conservent leur rôle stratégique dans les paiements de demain, plusieurs questions sont à aborder au niveau de l'écosystème européen et notamment :

• Comment poursuivre la stratégie de rationalisation de l'infrastructure DAB au sein des différents Etats européens (mutualisation, « outsourcing »…) et quel équilibre définir entre automates bancaires traditionnels et points d'accès alternatifs ?

• Comment optimiser la chaîne de valeur de la filière fiduciaire pour la rendre plus performante et moins onéreuse ?

• Quelles innovations et quels partenariats stratégiques mettre en place pour renforcer l'efficience de celle-ci ?

Au regard du fil conducteur institutionnel insufflé par les instances européennes via, notamment, le cours légal des espèces et la création de solutions d'accès alternatives passant par les commerçants (« cash back, « cash-in-shop »), l'heure semble être à la collaboration sur ce moyen de paiement, dont la place demeure essentielle à l'heure actuelle.

ANDRÉA TOUCINHO,
Directrice Études,
Prospective et Formations,
Partelya Consulting

POINTS MARQUANTS DE L'ÉTUDE

EVOLUTION DE L'UTILISATION DES ESPÈCES EN EUROPE

• L'une des tendances convergentes en Europe est la baisse de l'utilisation des espèces en point de vente, parallèle à un développement des transactions électroniques. Cette diminution n'est pas liée à un déclin de l'attrait de ce moyen de paiement mais plutôt à la multiplication des solutions électroniques.

• Bien que cette tendance soit commune aux différents Etats européens, elle varie néanmoins selon les contextes : l'Allemagne reste ainsi, par exemple, une nation très attachée aux espèces tandis que les Etats du nord de l'Europe disposent d'une maturité importante sur les instruments numériques et tendent donc à favoriser les outils « cashless ».

• Malgré cette situation, les espèces restent appréciées en Europe. Selon l'étude SPACE 2024 de la Banque centrale européenne, une majorité de consommateurs (62%) considèrent ainsi qu'il est important que le cash reste une option en termes de paiement et ils sont 87% à indiquer être satisfaits de la possibilité d'accéder aux espèces.

• Ajoutons à cela le fait que le paiement ne constitue pas le seul cas d'usage propre aux espèces : ce moyen de paiement est ainsi fortement apprécié pour sa qualité en termes de thésaurisation, la constitution de réserve en euros étant une tendance observée aussi bien au sein de l'Europe que dans d'autres régions du monde.

LA PLACE DU FIDUCIAIRE DANS LES STRATÉGIES LIÉES AU PAIEMENT EN EUROPE

• Bien que l'écosystème européen des paiements soit tourné vers la modernisation des transactions, les espèces conservent une place importante dans les stratégies liées au paiement.

• Ainsi, en France, par exemple, le Comité national des moyens de paiement (CNMP) inclut, dans sa stratégie 2025-2030, plusieurs actions participant au maintien d'une filière fiduciaire solide.

• Ce type de positionnement est également présent dans d'autres Comités paiement nationaux, comme le « Forum para os sistemas de pagamentos » qui travaille également sur les espèces sous l'angle de la résilience des paiements.

• Au regard de l'évolution du contexte géopolitique et de la prise de conscience accrue sur le sujet de la résilience, cette approche devrait se poursuivre dans les prochaines années.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE FIDUCIAIRE

• La filière fiduciaire est considérée par l'ensemble des professionnels du marché – tous pays confondus – comme extrêmement complexe et coûteuse. Parmi les points cités : l'abondance d'intermédiaires (transporteurs de fonds, gestionnaires de DAB…), le coût d'impression des billets ou encore le poids de la logistique.

• Cette situation complexifie la rationalisation des coûts de la filière pour les banques. D'où la stratégie de mutualisation observée dans plusieurs Etats européens comme en France avec 2SF réunissant BNP Paribas, Société Générale et Crédit Mutuel CIC ; ou encore le Luxembourg avec l'initiative « LuxConstellation ».

• A noter que d'autres stratégies sont menées en Europe comme la diversification des services sur les DAB. C'est notamment l'une des approches historiques de l'acteur portugais SIBS mais qui est favorisée par un écosystème relativement centralisé et une forte appétence des consommateurs.

• Bien que ce type d'approche soit pertinent dans plusieurs pays (en plus du Portugal, certains pays d'Europe de l'Est connaissent la même stratégie), elle ne saurait toutefois être généralisée à l'échelle européenne pour des raisons de diversité sur l'usage lié au paiement. Ainsi, en France, le fort attrait des applications mobiles rendrait difficile l'utilisation des DAB pour des services autres que le retrait d'argent.

• L'une des interrogations convergentes en France est donc l'évolution de la stratégie de mutualisation, en sachant que la plupart des professionnels s'accordent sur la nécessité de conserver a minima deux acteurs pour des raisons de résilience et d'équilibre du marché.

LES CARACTÉRISTIQUES DES ESPÈCES

• Parmi les principaux éléments expliquant l'attrait des espèces pour les consommateurs européens figure en premier lieu l'anonymat. Bon nombre d'associations de consommateurs soulignent le fait que dans une société où le numérique s'applique à quasiment tous les pans de l'économie, certains citoyens apprécient la liberté et l'absence de traçabilité véhiculées par les espèces.

• Le caractère universel de ce moyen de paiement participe également à son attrait. Les espèces constituent ainsi un moyen de paiement inclusif accessible à tous les segments de population sans exception.

• Un autre élément expliquant l'appétence des consommateurs pour ce moyen de paiement n'est autre que son caractère physique et tangible, facilitant la gestion des dépenses, contrairement au paiement électronique qui pourrait avoir un effet anesthésiant pour certains segments de population.

• A noter que le caractère tangible des espèces en fait également un outil propice à la pédagogie financière. Bien que de nombreuses offres dédiées aux jeunes incluent des instruments électroniques de type carte de paiement, bon nombre de parents misent encore sur les espèces pour enseigner la gestion de l'argent de poche à leurs enfants.

• La dimension tangible et non traçable de ce moyen de paiement participe également à son attrait dans des contextes d'économie grise (travail non déclaré, sous location…).

• Autre caractéristique essentielle : le côté européen, l'euro fiduciaire participant ainsi à la souveraineté européenne en matière de paiement.

L'ENJEU DU MAINTIEN DE L'ACCÈS AUX ESPÈCES EN EUROPE

• L'ensemble des Etats européens convergent sur l'idée de maintenir une diversité des instruments et une liberté de choix pour les consommateurs, y compris les pays du nord de l'Europe comme la Suède qui sont revenus sur leur stratégie « cashless » pour accorder une place aux espèces en misant désormais sur un positionnement « less cash ».

• Les institutions européennes partagent également ce positionnement. C'est pourquoi les propositions législatives relatives au nouveau chapitre des paiements incluent des dispositions liées aux espèces et notamment le cours légal. L'objectif est de garantir l'accès et l'acceptation des espèces en Europe, cet instrument étant ainsi perçu comme un inclusif et hautement stratégique dans des contextes de crise.

LA PLACE DES ESPÈCES DANS L'AVENIR DES PAIEMENTS

• Parmi les visions partagées par l'ensemble des acteurs de l'écosystème européen des paiements figure : la poursuite de la diminution des paiements en espèces, du fait du développement d'instruments électroniques et du renouvellement générationnel (les jeunes consommateurs étant naturellement attirés par les outils numériques).

• Néanmoins, la baisse du paiement en espèces connaîtra difficilement un déclin similaire à celui du chèque : certains segments de population continuent ainsi d'utiliser cet instrument et l'accélération de la digitalisation de la société pourrait conduire certains consommateurs à revenir aux espèces pour des raisons de craintes en matière de privacy, de sécurité (cf. plusieurs affaires de fuites de données ou cyberattaques ayant fortement marqué l'opinion publique), ou encore de contexte géopolitique (cf. recommandations de certains Etats pour la conservation d'argent en espèces dans le cadre de kits de survie).

• Le maintien des espèces dans le futur des paiements s'explique également par le rôle clé de cet instrument en matière de résilience. Bien que d'autres solutions soient possibles (cas d'usage « offline », autorisation différée…) et que ce soit la diversité des instruments proposés qui assure une réelle résilience en matière de paiement, les espèces sont souvent citées comme outil refuge en cas de crise majeure car c'est un moyen de paiement qui peut être transmis directement d'un payeur à un payé sans passer par aucune interface informatique. Cette idée a notamment été accentuée par des épisodes récents tels que la panne d'électricité en péninsule Ibérique en avril 2025.

• Les espèces constituent également un outil stratégique en matière d'autonomie européenne dans un contexte où bon nombre de solutions dépendent de technologies internationales et ce, même si la bataille de la souveraineté se déroulera essentiellement sur les instruments électroniques.

L'ÉVOLUTION DE L'ACCÈS AUX ESPÈCES

• Entre fermeture des agences et différentes stratégies de rationalisation des DAB, le maintien de l'accès aux espèces constitue l'une des préoccupations centrales des institutions européennes.

• Dans ce contexte, le « monitoring » de l'infrastructure d'accès aux espèces est conseillé au niveau européen, en sachant que chaque Etat a la possibilité, via son autorité nationale compétente, de définir des mesures permettant d'ajuster la situation si nécessaire.

• Les différents éléments d'actualité permettent d'analyser que la mutualisation des DAB réalisée dans plusieurs Etats européens (cf. France, Luxembourg…), permet d'assurer un ajustement des interfaces sans pour autant nuire à l'accès aux espèces pour les citoyens, les fédérations bancaires nationales étant, tout comme les banques centrales, particulièrement vigilantes sur ce point.

• A noter que l'émergence de points d'accès alternatifs, comme les points privatifs ou encore les solutions reposant sur les commerçants comme le « cash back » et le « cash-in-shop » permettent de renforcer l'accès aux espèces. Si ces alternatives complètent aisément les dispositifs existants, elles remplaceront en revanche difficilement les DAB qui restent les interfaces privilégiées pour les retraits d'espèces dans de nombreux Etats européens.

• A noter qu'il sera intéressant d'observer l'évolution des solutions de « cash back » et de « cash-in-shop » en Europe, certains Etats étant plus proactifs que d'autres en la matière. En France, par exemple, bien que ce dispositif émerge peu à peu, il est loin d'être généralisé, à en croire certains professionnels.

QUELLE COMPLÉMENTARITÉ ENTRE EURO FIDUCIAIRE ET EURO NUMÉRIQUE ?

• Le projet euro numérique, considéré comme un complément de l'euro fiduciaire, s'inscrit dans la stratégie européenne de favoriser l'accès à une forme publique de monnaie centrale aussi bien dans le monde physique que digital.

• L'euro numérique conduira ainsi difficilement à une accélération de la baisse du paiement en espèces, ces deux instruments adressant des usages et des segments de consommateurs distincts.

• A noter que certains professionnels prédisent que c'est peut-être même l'inverse qui se produira, l'hypothèse étant que certains consommateurs confrontés à l'accélération de la digitalisation de la société pourraient avoir envie de revenir aux espèces pour des raisons de privacy ou tout simplement de recherche de simplicité.

• Le volet inclusion est également à prendre en compte : l'euro fiduciaire pourrait ainsi être plus facilement accessible et utilisable que l'euro numérique pour des populations peu appétentes ou formées au digital.



RECOMMANDATIONS

• Malgré le développement des transactions électroniques, les espèces restent un moyen de paiement apprécié par les consommateurs européens. Par conséquent, il convient d'opérer une révision des stratégies « cashless » mises en avant par certains écosystèmes en prenant en compte l'importance de cet instrument, à l'image de ce qu'a pu réaliser la Suède récemment.

• Dans le prolongement de la recommandation ci-dessus, il semble évident que le futur des paiements sera caractérisé par une diversité des instruments, chacun répondant à des besoins et contextes précis. Continuer à intégrer les réflexions sur la filière fiduciaire au sein des stratégies paiements paraît donc essentiel.

• A l'heure où les pratiques des fraudeurs ne cessent de se perfectionner et se diversifier, il paraît important de réfléchir aux modalités sécuritaires de la filière fiduciaire, que ce soit sur les processus logistiques liés à ce moyen de paiement (gestion des DAB, transport de fonds…) ou sur l'accès à cet outil par les citoyens. Réfléchir à la façon dont les innovations et technologies innovantes peuvent permettre de renforcer la sécurité de la filière fiduciaire paraît donc un axe stratégique intéressant.

• De la même manière, ces innovations peuvent être utilisées pour optimiser la logistique de ce moyen de paiement, considérée comme lourde et coûteuse. Il en va de même pour les réflexions sur la rationalisation des DAB, en sachant que différentes stratégies sont observées au sein des Etats européens (mutualisation, externalisation, diversification des services proposés dans ces automates…)

• Concernant l'accès aux espèces, effectuer un « monitoring » régulier des solutions disponibles et travailler sur des modalités alternatives (comme les points privatifs ou encore le « cash back » et « cash-in-shop » passant par les commerçants) en complément des DAB paraît essentiel pour assurer la pérennité de ce moyen de paiement.

• Sur ce sujet, effectuer un partage d'expériences et de connaissances entre Etats européens pourrait également permettre de renforcer les travaux et réflexions sur la filière fiduciaire à l'heure où de nombreux écosystèmes européens sont confrontés à la nécessité de maintenir l'accès aux espèces pour des raisons d'inclusion et/ou de résilience.

• Le sujet des espèces est directement rattaché à la problématique de la résilience des paiements, qui prend une place grandissante dans le contexte actuel. Opérer une réflexion collaborative, intégrant les différentes parties prenantes du marché des paiements, paraît donc essentiel pour l'avenir des paiements.

• Toujours sur les aspects prospectifs, les analyses des professionnels convergent sur le fait que les espèces ne disparaîtront pas dans un futur proche et que la complémentarité sera de mise entre les différents moyens de paiement proposés. Par conséquent, il serait intéressant pour les écosystèmes nationaux de réfléchir aux cas d'usage couverts par les divers moyens de paiement et à la façon dont ces derniers pourront coexister.

RÉFÉRENCES

- Paiement en espèces | *Service Public*
- L'accès aux espèces et leur acceptation
- Accès du public aux espèces - Actualisation de l'état des lieux à fin 2024 | *Banque de France*
- Observatoire de l'inclusion bancaire
- L'interdiction des paiements en espèces : quelques observations juridico-historiques | *Cairn.info*
- Study on the payment attitudes of consumers in the euro area 2024
- Use of cash by companies in the euro area in 2024
- Clarifying the legal tender status of euro banknotes and coins
- BDF256_1_Habitudes_paiement_web_pdf.pdf
- Comité national des moyens de paiement : Stratégie nationale des moyens de paiement 2025-2030
- LuxConstellation : le réseau de bancomats unifié bientôt en orbite – *Ecorama Luxembourg*
- https://ec.europa.eu/
- Progrès réalisés dans le projet d'euro numérique
- Comunicado do Banco de Portugal sobre a cobertura da rede de caixas automáticos e agências bancárias em 2022 | *Banco de Portugal*
- Keep calm and carry cash: lessons on the unique role of physical currency across four crises
- BEUC-X-2025-085_What_consumers_expect_from_the_digital_euro-copy.pdf
- Avaliação da cobertura da rede de caixas automáticos e agências bancárias - 2022
- Banco de Portugal está a estudar "multibanco social" depois da proposta de uma entidade
- Consulta pública do Banco de Portugal n.º 2/2026 — Proposta de "Estratégia Nacional para os Pagamentos de Retalho 2030" | *Banco de Portugal*

GLOSSAIRE

- **ABBL** : Association des Banques et Banquiers, Luxembourg
- **ABE** : Autorité Bancaire Européenne
- **ABI** : Associazione Bancaria Italiana
- **ACAMS** : Association of Certified Anti-Money Laundering Specialists
- **ACPR** : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
- **AFA** : Agence française anticorruption
- **AFTE** : Association Française des Trésoriers d'Entreprise
- **AISP** : Account Information Service Provider
- **AMF** : Autorité des marchés financiers
- **AML** : Anti-Money Laundering
- **ANSSI** : Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
- **APB** : Associação Portuguesa de Bancos
- **API** : Application Programming Interface
- **ASPSP** : Account Servicing Payment Service Providers
- **BCE** : Banque Centrale Européenne
- **BNPL** : Buy Now Pay Later
- **BEPS** : Base Erosion and Profit Shifting
- **BEUC** : Bureau européen des unions de consommateurs
- **BRI** : Banque des Règlements internationaux
- **BtoB** : Business to Business
- **BtoC** : Business to Consumer
- **CAPS** : Crédit Agricole Payment Services
- **CB** : Cartes Bancaires
- **CBDC** : Central Bank Digital Currency
- **CCC CB** : Conseil Consultatif du Commerce Cartes Bancaires
- **CEMEA** : Central Europe, Middle East and Africa
- **CEPD** : Comité européen de la protection des données
- **CNIL** : Commission nationale de l'informatique et des libertés
- **CNMP** : Comité national des moyens de paiement
- **CNPS** : Comité national des paiements scripturaux
- **CP2F** : Comité de pilotage de la filière fiduciaire
- **CRM** : Customer Relationship Management
- **CtoB** : Consumer to Business
- **CtoG** : Consumer to Government
- **CSSF** : Commission de Surveillance du Secteur Financier (Luxembourg)
- **DAB** : Distributeur Automatique de Billets
- **DECO** : Associação Portuguesa para a Defesa do Consumidor
- **DEEP** : Dispositif électronique d'enregistrement partagé
- **DGCCRF** : Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
- **DGE** : Direction générale des entreprises
- **DGFIP** : Direction générale des finances publiques
- **DNB** : De Nederlandsche Bank (régulateur néerlandais)
- **DORA** : Digital Operational Resilience Act
- **DSI** : Direction des services informatiques
- **DSP 2** : Deuxième Directive sur les services de paiement
- **EBA** : European Banking Authority
- **EDPB** : European data protection board

- **eIDAS**: Electronic IDentification Authentication and trust Services
- **EMVCo**: Europay Mastercard Visa Co
- **EPC**: European Payments Council
- **EPI**: European Payments Initiative
- **ERPB**: Euro Retail Payments Board
- **EWPN**: European Women Payments Network
- **FATCA**: Foreign Account Tax Compliance Act
- **FBE**: Fédération Bancaire Européenne
- **FBF**: Fédération Bancaire Française
- **Fevad**: Fédération du e-commerce et de la vente à distance
- **GAB**: Guichet automatique de banque
- **GAFAM**: Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft
- **GAFi**: Groupe d'action financière
- **GIE CB**: Groupement d'intérêt économique Cartes Bancaires
- **Groupe BPCE**: Groupe Banque Populaire et Caisse d'Epargne
- **GtoB**: Government to Business
- **GtoC**: Government to Consumer
- **IA**: Intelligence artificielle
- **IBAN**: International Bank Account Number
- **ICO**: Initial Coin Offering
- **KYB**: Know Your Business
- **KYC**: Know Your Customer
- **LAB-LAT**: Lutte anti-blanchiment - Lutte anti-terrorisme
- **LCB-FT**: Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme
- **LFIS**: Live Face Identification System
- **MDBC**: Monnaie Digitale de Banque Centrale
- **MDES**: Mastercard Digital Enablement Service
- **MiCA**: Markets in Crypto-Assets
- **MIF**: Marchés d'instruments financiers
- **NFC**: Near Field Communication
- **OCDE**: Organisation de coopération et de développement économiques
- **OSMP**: Observatoire de la sécurité des moyens de paiement
- **OTP**: One Time Password
- **PCI-DSS**: Payment Card Industry - Data Security Standard
- **PISP**: Payment initiation service provider
- **PFM**: Personal Finance Management
- **PGE**: Prêt garanti par l'Etat
- **POC**: Proof of Concept
- **PSP/ME**: Prestataires de services de paiement et de monnaie électronique
- **PtoP**: Peer to Peer
- **QR Code**: Quick Response Code
- **RGPD**: Règlement général sur la protection des données
- **RSE**: Responsabilité Sociétale des Entreprises
- **RTP**: Request-to-Pay
- **RTS**: Regulatory Technical Standard
- **SCA**: Strong Customer Authentication
- **SEPA**: Single Euro Payments Area
- **SIBS**: Sociedade InterBancária de Serviços
- **SNCF**: Société nationale des chemins de fer français
- **SPACE**: Study on the Payment Attitudes of Consumers in the Euro area
- **STET**: Systèmes Technologiques d'Échanges et de Traitement
- **SRTP**: SEPA Request-to-Pay
- **TPE**: Terminal de paiement électronique
- **TPE**: Très petites entreprises
- **TPP**: Third Party Provider
- **UX**: User Experience

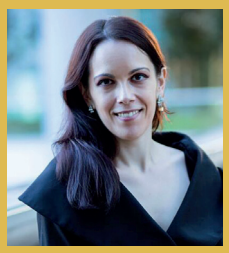
Achevé d’imprimer en France par Meilleures Impressions - France
Tél. : 02 96 76 51 20

QUELLE PLACE POUR LES ESPÈCES DANS UN ENVIRONNEMENT NUMÉRISÉ ?

Caractérisé par une transformation numérique et une évolution des usages, le marché européen des paiements est marqué par le fort développement des transactions électroniques et une diminution des paiements en espèces. Cependant, la pertinence de ce moyen de paiement n'est nullement remise en cause par les consommateurs européens, car ces derniers le considèrent comme un instrument anonyme, tangible et propice à la gestion des dépenses.

Cette étude réalisée par Partelya Consulting propose une analyse de l'évolution de l'utilisation des espèces en Europe et du rôle de cet instrument dans les travaux et réflexions sur les sujets de la souveraineté et la résilience des paiements.

L'AUTEUR



ANDRÉA TOUCINHO

Diplômée des Universités de Paris IV Sorbonne et Paris II Panthéon Assas, Andréa Toucinho devient Directrice Etudes, Prospective et Formations du cabinet Partelya Consulting en janvier 2019 après plus de dix ans d'activité dans le journalisme spécialisé banque et moyens de paiement. Country Ambassador for France de l'European Women Payments Network (EWPN), elle pilote le pôle d'intelligence stratégique du cabinet avec des actions en France et à l'international. Auteur de plusieurs ouvrages sur le secteur des paiements, elle contribue à différents travaux éditoriaux en lien avec l'évolution de l'écosystème européen des paiements.

Partelya CONSULTING